

RAPPORT ANNUEL 2022



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

QUE DEVIENT UN DÉCHET QUE JE METS DANS LE BAC JAUNE ? EXEMPLE D'UN EMBALLAGE EN PLASTIQUE :



SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU SERVICE	6
1.1	LES COMPETENCES	6
1.2	LE PERIMETRE ET LA POPULATION	6
1.3	ORGANISATION DU SERVICE	7
1.4	PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2022	7
1.4.1	Collecte des déchets	7
1.4.2	Les déchèteries	8
1.4.3	Prévention et réduction des déchets	8
1.4.4	Tri, valorisation, traitement des déchets	8
2	INDICATEURS TECHNIQUES	10
2.1	LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	10
2.1.1	Organisation territoriale et mode d'exploitation du service	10
2.1.2	Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en porte-à-porte	10
2.1.3	Centres techniques et matériel roulant	13
2.1.4	Dotation / Contenants de collecte (bacs/sacs)	14
2.1.5	Colonnes pour apport volontaire (verre, papiers, biodéchets, textiles)	16
2.1.6	Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement	19
2.1.7	L'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires	19
2.1.8	Collecte de déchets non ménagers	19
2.2	LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI	24
2.2.1	Prévention et réduction des déchets produits	24
2.2.2	Définition et cadre réglementaire	24
2.2.3	PLPDMA de SÉM	24
2.2.4	Les principales actions de prévention menées en 2022 sur le territoire	26
2.2.5	La sensibilisation	32
2.3	LE TRANSFERT DES DECHETS	36
2.4	LES DECHETERIES	38
2.4.1	Le réseau – Le mode d'exploitation	38
2.4.2	Le fonctionnement et les conditions d'accès	39
2.4.3	Bilan quantitatif et qualitatif des apports	39
2.4.4	Travaux et équipements 2022	44
2.4.5	Déchèteries mobiles	46
2.5	LE TRAITEMENT DES DECHETS	48
2.5.1	Le centre de tri	48
2.5.2	Le tri du verre	51
2.5.3	Eco-organismes et filières de recyclage	52
2.5.4	Les centres de compostage	53
2.5.5	L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	56
2.5.6	Performance de production des déchets issus de la collecte auprès des ménages (données issues des unités de traitement)	60
2.6	SYNOPTIQUE DE GESTION ET BILAN MATIERE GLOBAL DES DECHETS TRAITES	61
2.6.1	Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement	63
2.7	LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR	63
2.8	AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES	65
2.8.1	Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation)	65
2.8.2	Sécurité	66
2.9	EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010	67
3	INDICATEURS FINANCIERS	75
3.1	Montant annuel des prestations confiées à des entreprises	75
3.1.1	Collecte/ Transfert des déchets ménagers et assimilés	75
3.1.2	Valorisation/Traitement des déchets	76
3.2	Montant annuel global des dépenses	77
3.3	Montant annuel global des recettes	79
3.4	Comptabilité analytique	79
3.4.1	Coût complet	79
3.4.2	Le coût par habitant	79
3.4.3	Le coût du service public de gestion des déchets ménagers en fonction de la nature des déchets	80
3.4.4	La nature des charges	81
3.4.5	La nature des produits	81
3.4.6	Répartition des charges, des produits et du financement	82
3.4.7	Evolution des coûts aidés	83

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du CGCT et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Il présente le bilan annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport fait l'objet d'une présentation devant le Conseil Métropolitain et devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est téléchargeable sur le site internet de Saint-Etienne Métropole (SÉM).

PRESENTATION DU SERVICE



1 PRESENTATION DU SERVICE

1.1 LES COMPETENCES

Lors de sa création en décembre 1995, Saint-Étienne-Métropole (SÉM) s'est dotée de compétences dans le domaine de l'environnement dont le traitement des déchets ménagers (tri des déchets ménagers recyclables, centres de transfert et stockage des déchets non dangereux) ainsi que la gestion des déchèteries.

A partir du 1^{er} janvier 2003, SÉM a assuré également la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des dotations c'est-à-dire la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs roulants, sacs, colonnes aériennes et enterrées).

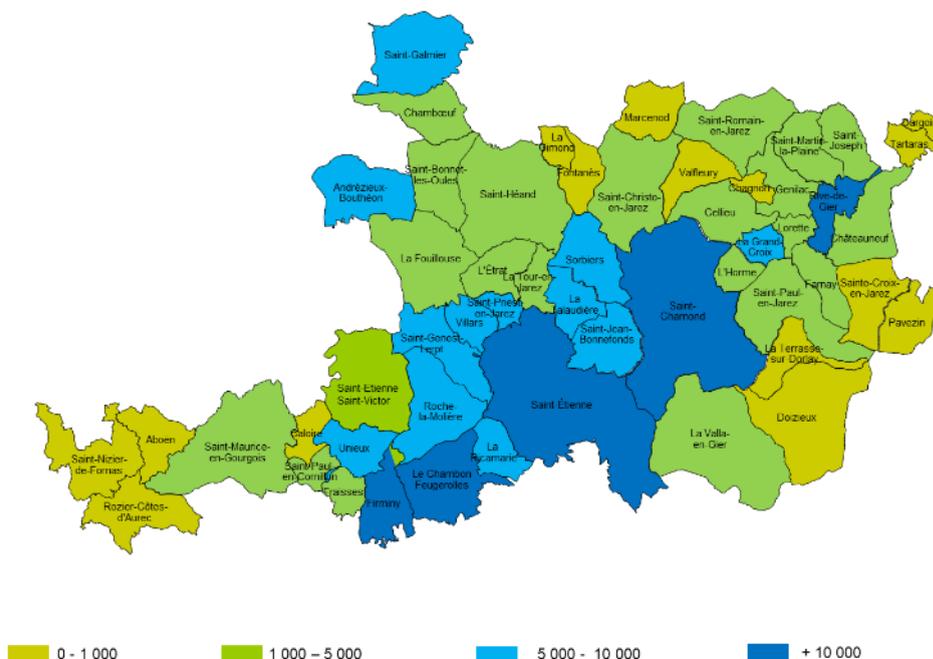
Depuis le 1^{er} janvier 2018, SÉM a évolué en Métropole. SÉM dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés au sens large comprenant prévention, collecte, tri, valorisation, transfert et traitement.

SÉM et quatre autres EPCI du Sud Loire (Loire Forez Agglo et les communautés de communes de Forez Est, des Monts du Lyonnais et du Pilat Rhodanien) sont membres du SYDEMER, syndicat mixte créé en 2008. Le SYDEMER mène des études afin de définir des solutions de coopération pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels, avec l'objectif de contribuer à la réduction des déchets enfouis.

1.2 LE PERIMETRE ET LA POPULATION

Le territoire de SÉM comprend 53 communes et 405 479 habitants. (Population municipale légale 2019 en vigueur au 1er janvier 2022).

Carte 1 Nombre d'habitants par commune



La population a encore évolué de + 0,22 % par rapport à l'année précédente.

1.3 ORGANISATION DU SERVICE

Tableau 1: Synthèse modes de gestion du service public déchets en 2022

COLLECTE PORTE -A-PORTE	COLLECTE APPORT VOLONTAIRE	VALORISATION TRAITEMENT
 <ul style="list-style-type: none"> 64 % régie – 36 % prestataires 4 secteurs territorialisés OM et emballages papiers + collectes spécifiques: papiers bureaux, verre, cartons <p>Nota: Collecte conteneurs enterrés sur 2 secteurs</p>	 <ul style="list-style-type: none"> Verre Prestation service  <ul style="list-style-type: none"> Textiles Textiles Linges Chaussures délégation de service public  <ul style="list-style-type: none"> 13 déchèteries Propriétés SEM marchés pour bas et haut de quai 	 <ul style="list-style-type: none"> 1 centre de tri Emballages / papiers à Firminy Propriété de 6 EPCI  <ul style="list-style-type: none"> 1 site prétraitement Verrier à Andrézieux-Bouthéon  <ul style="list-style-type: none"> 1 centre de tri textiles à Pélussin <ul style="list-style-type: none"> Différentes filières post déchèteries    <ul style="list-style-type: none"> 1 site stockage (ISDND) privé à Roche-la-Molière
<p>DOTATION</p>  <ul style="list-style-type: none"> OM : bacs à 98 % Sélectif: bacs (95 %), sacs (5 %) Prise en charge fourniture contenant Service livraison – maintenance bacs en régie avec recours possible en appoint prestataire Livraison sacs en prestation service sauf ponctuellement en régie 		
<p>TRANSFERT</p>  <ul style="list-style-type: none"> 2 quais – propriétés SEM – exploitation confiée prestataire via marchés 		

1.4 PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2022

1.4.1 Collecte des déchets

L'année 2022, a été marquée par la mise à jour réglementaire concernant la loi de transformation de la fonction publique avec la mise en place des 1 607 heures et du RIFSEEP, ce qui a pu parfois déstabiliser l'équilibre social du service.

Néanmoins, malgré ces difficultés, pouvant compter sur l'implication des agents du service, cette année a vu la mise en œuvre de projets déjà engagés. On retiendra notamment :

La mise en place sur toutes les bennes de collecte des ordures ménagères d'un système d'information embarqué après information des organisations syndicales, des agents puis achat du matériel, installation et formation de chaque équipage. Ce système est un moyen pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur, la sécurité des agents tout en se dotant d'un outil moderne pour réaliser, faire évoluer les plans de tournée.

Le plan de résorption des points noirs de collecte, initié en 2014, a été poursuivi. Fin 2022, **84 % des points noirs ont été résolus** (modification de plans, horaires, mise en place de points de regroupements, mise en place de points fixes et communication associée...), soit **5 % de plus qu'en 2021**.

La direction Gestion des déchets, afin de réduire les émissions de polluants (particules fines et oxydes d'azote), a commandé quatre bennes à ordures ménagères (BOM) roulant au gaz en 2022 ce qui passera notre effectif à 10 avec l'objectif d'atteindre en 2026, une vingtaine de véhicules, soit environ la moitié de la flotte totale. En amont de chaque réception un travail préparatoire a été réalisé : information des équipages concernés, espace de stationnement des véhicules, organisation de l'entretien des véhicules, formation des équipages concernés.

La dotation en bacs pour la collecte des papiers et emballages des usagers de La Terrasse-sur-Dorlay, Châteauneuf et Saint-Joseph après une enquête réalisée auprès de 1 510 adresses.

1.4.2 Les déchèteries

En 2022, les déchèteries ont vu une diminution des entrées et des tonnages.

En effet, les sites ont permis d'accueillir plus de 786 700 usagers qui ont apporté près de 71 150 tonnes. Ceci correspond à une baisse de près de 9 % des entrées et de 14 % des tonnages.

Concernant les travaux, la mise en conformité s'est poursuivie avec d'importants travaux sur les déchèteries de L'Étrat et Saint-Jean-Bonnefonds.

Des aménagements ont également eu lieu sur La déchèterie de La Ricamarie afin d'optimiser le fonctionnement de ce site et la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon afin de mettre en place une vidéo protection du site.

Enfin, les six déchèteries mobiles prévues ont eu lieu.

1.4.3 Prévention et réduction des déchets

En 2022, l'accent a été mis sur les thématiques suivantes :

- La poursuite du dispositif de subvention accordée aux ménages qui s'équipent en matériel permettant la prévention des biodéchets (composteurs, lombricomposteurs ou poulaillers) et la poursuite de l'accompagnement des projets de sites de compostage partagés.
- En parallèle du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, il a été proposé de remplacer les subventions pour l'acquisition de composteurs individuels par un dispositif de distribution de composteurs (gratuits). Cette distribution a été accompagnée d'une formation au compostage. Le deuxième semestre 2022 a donc servi à calibrer le service pour permettre de distribuer 50 000 composteurs sur les deux prochaines années.
- Le déploiement d'un programme d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, auprès de la restauration collective gérée par les communes, faisant suite à la première campagne de diagnostic.
- Après l'obtention par la Métropole du premier palier du Label « Economie Circulaire » de l'ADEME, faisant suite à l'étude d'opportunité « Cité circulaire » menée en 2019 avec le Laboratoire des Usages et Pratiques Innovantes (LUPI), la réflexion pour la mise en œuvre d'un projet d'écosystème du réemploi, la « Cité Circulaire », pilotée par SÉM, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a été engagée en 2022.

1.4.4 Tri, valorisation, traitement des déchets

L'année 2022 a été marquée par :

- La préparation au passage à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques au 1^{er} janvier 2023 (information des habitants et adhésivage des bacs, adaptation du centre de tri dans l'attente du nouveau centre de tri).
- La construction du futur centre de tri, en capacité de gérer les nouveaux emballages liés à cette extension des consignes de tri, dans le cadre du contrat de concession entre les 6 EPCI membres du groupement d'autorité concédante et TriValLoire.
- L'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires à Firminy et le quartier de La Métare à Saint-Etienne.
- La préparation du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires (consultations pour la sensibilisation, la fourniture des équipements, le traitement des déchets).

INDICATEURS TECHNIQUES



2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2.1.1 Organisation territoriale et mode d'exploitation du service

La Métropole assure la collecte des déchets ménagers des 405 479 habitants des 53 communes. La collecte est organisée suivant quatre secteurs géographiques : Saint-Étienne, Couronne Stéphanoise, Ondaine et Gier.

La répartition régie / privé pour la collecte des déchets ménagers est la suivante :

- Régie pour 20 communes (64 % de la population de SÉM).
- Confiée à une entreprise privée pour 33 communes (36 % de la population).

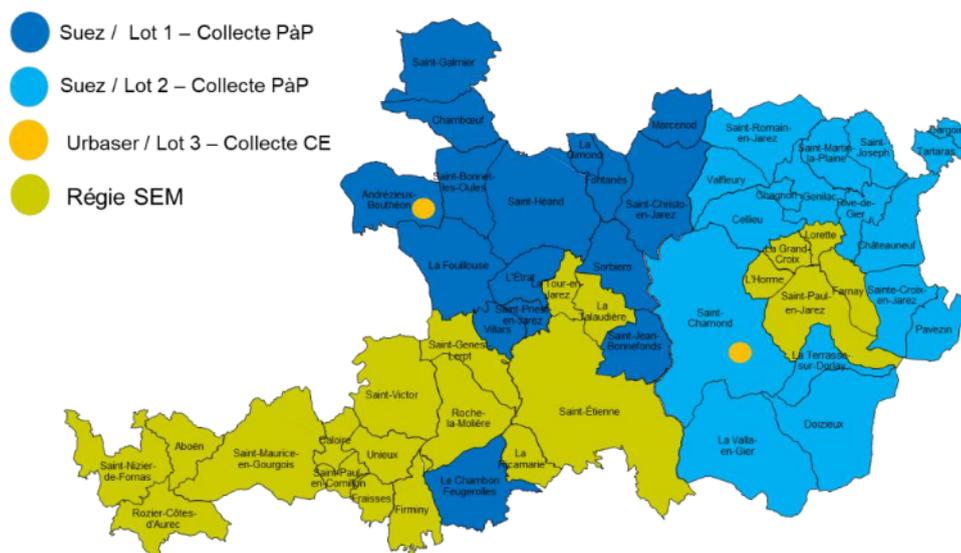
2.1.2 Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en porte-à-porte

Les différents types de collecte sont :

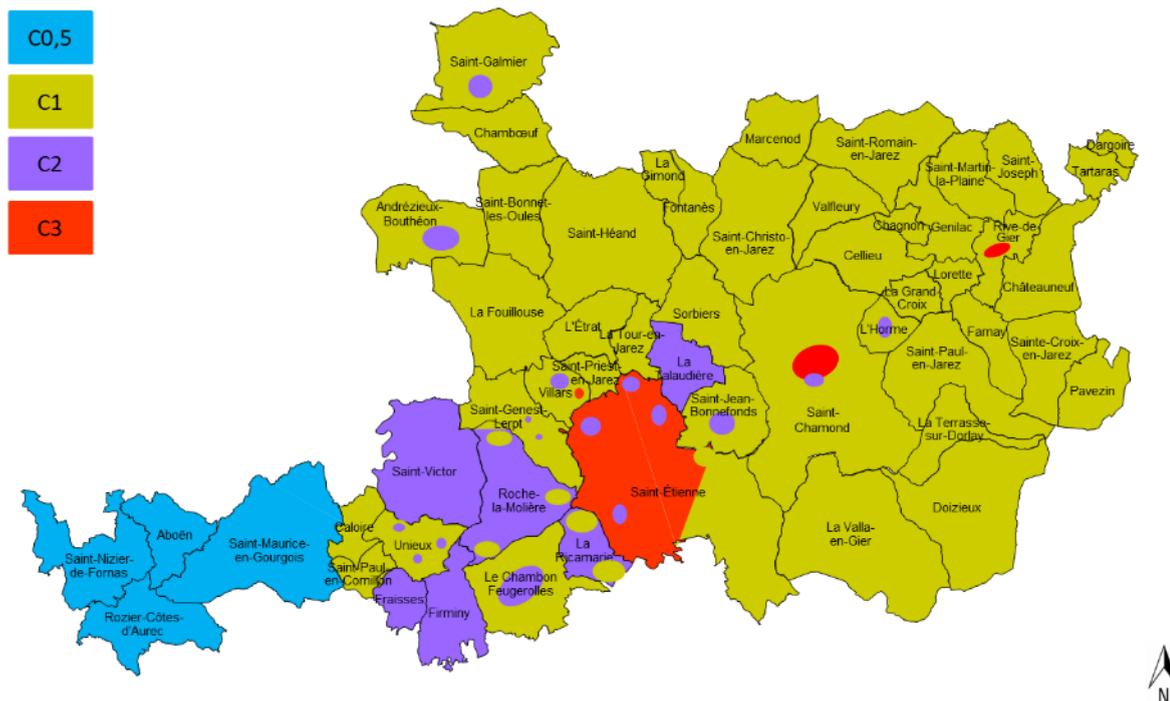
- La collecte des ordures ménagères (OM), réalisée majoritairement en porte-à-porte (avec quelques points fixes de bacs collectifs, notamment pour des zones peu denses) et en apport volontaire (colonnes enterrées) pour deux secteurs : quartiers Saint-Julien à Saint-Chamond et La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon.
- La collecte des papiers et emballages hors verre (CS), réalisée majoritairement en porte-à-porte (avec quelques points fixes de bacs collectifs, notamment pour des zones peu denses) et en apport volontaire (colonnes enterrées) pour deux secteurs : quartiers Saint-Julien à Saint-Chamond et La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon.
- La collecte du verre, réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de SÉM. En complément, certains restaurateurs et grands collectifs de la ville de Saint-Étienne bénéficient d'une collecte en porte-à-porte du verre.
- Des collectes particulières pour des usagers non ménagers :
 - Des cartons des commerçants sur les communes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Étienne et Firminy,
 - Des papiers de bureau des administrations sur la ville de Saint-Étienne,
 - La collecte des déchets verts municipaux issus des services espaces verts,
 - La collecte des déchets non spécifiques dans les centres techniques municipaux (tout-venant, bois, cartons, ferraille).

La fréquence de collecte est variable et dépend notamment de la densité de population et de la typologie d'habitat.

Carte 2 : Répartition régie/privé collecte en porte-à-porte



Carte 3 : Fréquence des ordures ménagères



Pour s'adapter à la diminution de la quantité des déchets produits pendant la période estivale (juillet/août), la fréquence de collecte des ordures ménagères sur la ville de Saint-Étienne est adaptée : passage 2 fois par semaine au lieu de 3.

Carte 4 : Fréquence de la collecte des papiers et emballages hors verre

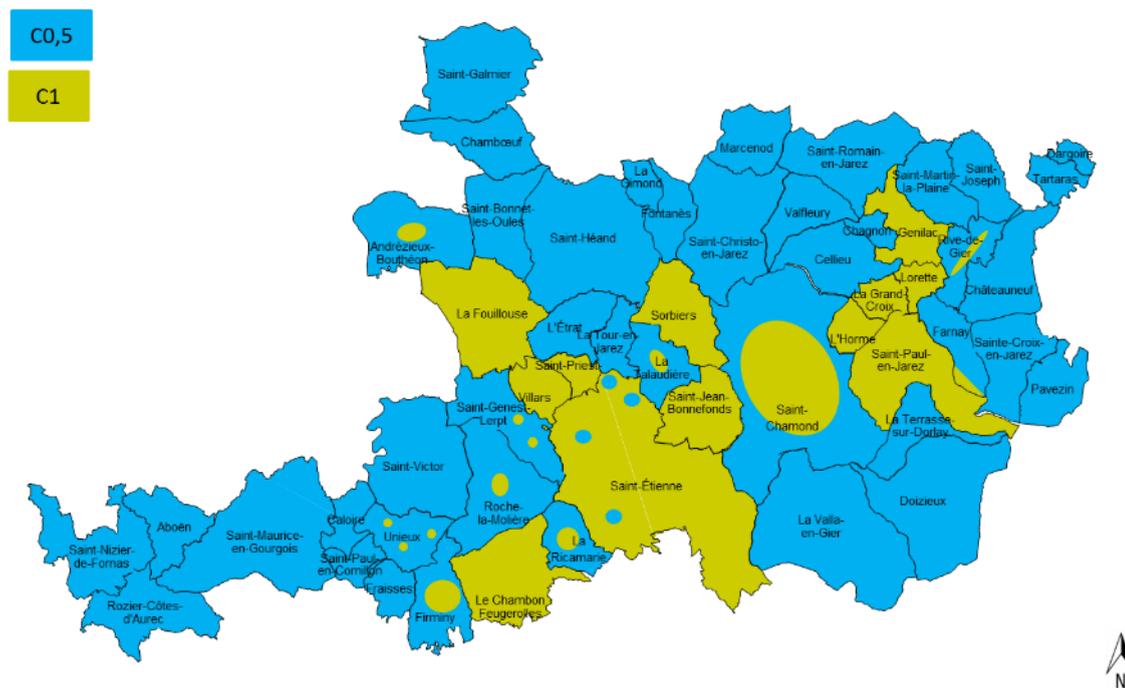


Tableau 2: Population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (recensement INSEE 2019)

Nom de la Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2022 (INSEE recensement 2019)	Nom de la Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2022 (INSEE recensement 2019)
Aboën	452	Saint-Bonnet-les-Oules	1 669
Andrézieux-Bouthéon	9 963	Saint-Chamond	34 841
Caloïre	306	Saint-Christo-en-Jarez	1 903
Cellieu	1 704	Sainte-Croix-en-Jarez	477
Chagnon	496	Saint-Etienne	173 821
Chamboeuf	1 791	Saint-Galmier	5 826
Chambon-Feugerolles (Le)	11 948	Saint-Genest-Lerpt	6 123
Châteauneuf	1 630	Saint-Héand	3 637
Dargoire	532	Saint-Jean-Bonnefonds	6 615
Doizieux	835	Saint-Joseph	1 928
Etrat (L')	2 643	Saint-Martin-la-Plaine	3 815
Farnay	1 379	Saint-Maurice-en-Gourgois	1 817
Firminy	16 901	Saint-Nizier-de-Fornas	663
Fontanès	681	Saint-Paul-en-Cornillon	1 357
Fouillouse (La)	4 666	Saint-Paul-en-Jarez	4 817
Fraisses	3 733	Saint-Priest-en-Jarez	6 106
Genilac	3 894	Saint-Romain-en Jarez	1 218
Gimond (La)	278	Sorbiers	7 874
Grand' Croix (La)	5 172	Talaudière (La)	6 977
Horme (L')	4 746	Tartaras	902
Lorette	4 716	Terrasse sur Dorlay (La)	776
Marcenod	695	Tour-en-Jarez (La)	1 471
Pavezin	376	Unieux	8 418
Ricamarie (La)	7 872	Valfleury	707
Rive-de-Gier	14 978	Valla-en-Gier (La)	1 075
Roche-La-Molière	9 884	Villars	7 942
Rozier-Côtes-d'Aurec	433	TOTAL	405 479

2.1.3 Centres techniques et matériel roulant

➤ Pour le secteur de la régie

Tableau 3 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres techniques de la régie

Secteur	Gier	Ondaine	Saint-Étienne	Couronne
Localisation	CTC Saint-Chamond	CTC Unieux	CTM Saint-Étienne	CTM La Talaudière, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt
Équipements y compris BOM relais	4 BOM 2 fourgons	12 BOM 1 BOM GNV 1 camion plateau 1 fourgon 1 fourgon + nettoyeur HP (Pour PAV)	22 BOM 4 BOM GNV 2 fourgons	5 BOM
Nombre d'agents	16	34	85	18

La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie avec 48 camions-bennes (BOM), propriété de SÉM. Le service dispose aussi d'un camion plateau affecté sur le secteur Ondaine pour le déplacement des colonnes PAV (points d'apports volontaires) ainsi que de 5 fourgons pour la maintenance, la livraison des bacs et le nettoyage des PAV.

➤ Pour les prestataires de collecte

Collecte en porte-à-porte

Tableau 4: Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte

Prestataire	SUEZ RV Centre Est Lot 1	SUEZ RV Centre Est Lot 2
Localisation centre technique	Saint-Etienne	Saint-Chamond
Équipements	6 BOM 19 tonnes 5 BOM 26 tonnes GNV 2 benettes 3,5 tonnes	5 BOM 19 tonnes voies étroites 2 BOM 19 tonnes GNV 2 benettes 3,5 tonnes
Nombre d'agents de collecte	24 agents	19 agents

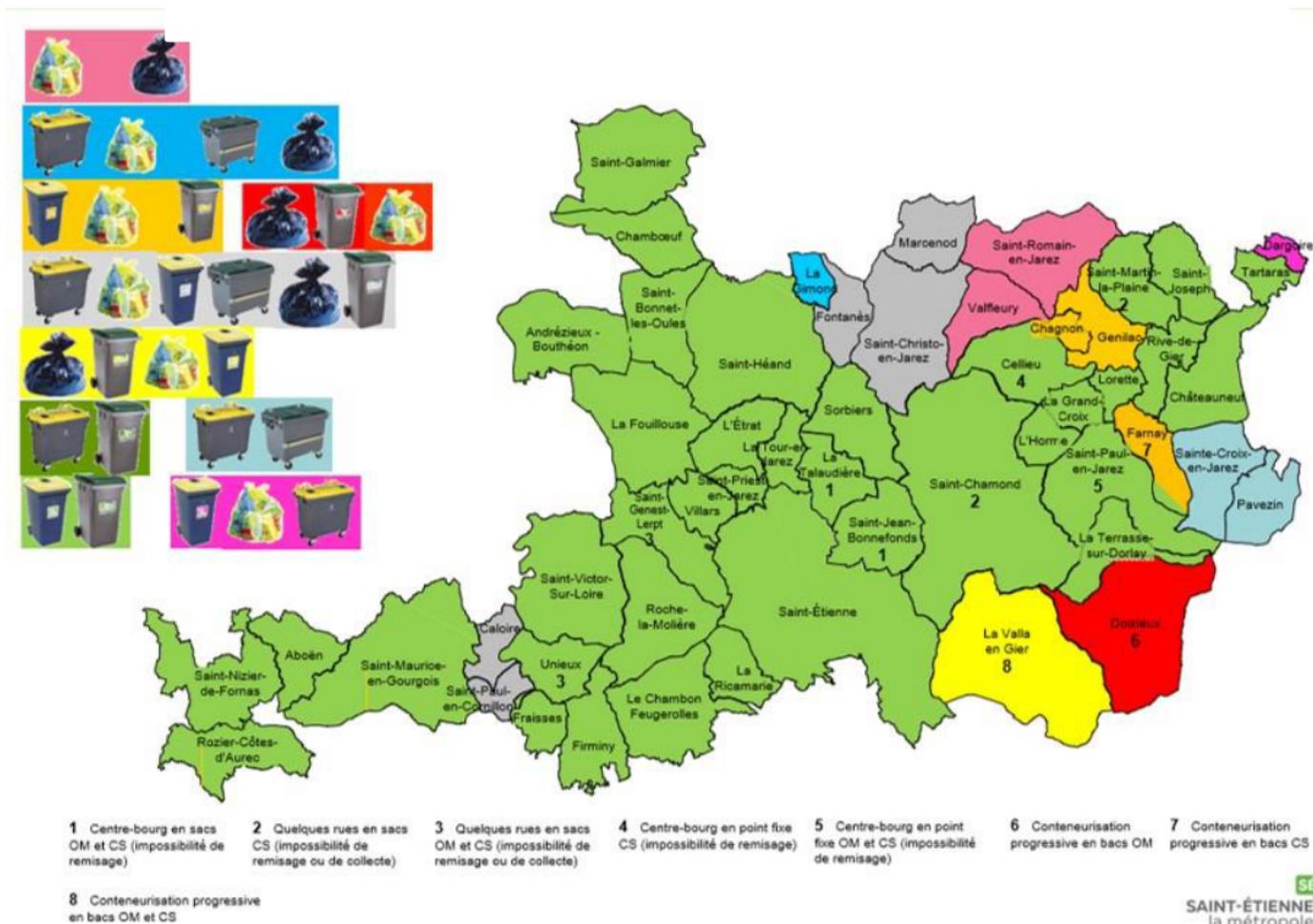
Collecte en Points d'Apport Volontaire

Tableau 5: Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte en colonnes enterrées

Prestataire	URBASER	
Équipements	1 camion Grue 32 tonnes (+ 1 de secours)	
Nombre de colonnes enterrées et colonnes aériennes	3 OM et 3 CS (St-Chamond)	33 OM et 33 CS (Andrézieux-Bouthéon) 8 colonnes aériennes carton station de tri (Saint-Etienne)

2.1.4 Dotation / Contenants de collecte (bacs/sacs)

Carte 5 Type de dotation / contenant de collecte pour les ordures ménagères et le sélectif (Papiers + emballages sauf verre)



➤ Pour les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs ou en sacs. En 2022 :

→ Le parc est évalué à environ 115 000 bacs,

→ 307 600 sacs noirs ont été distribués.

➤ Pour le tri sélectif

Type et nombre de contenants pour la collecte en porte-à-porte des emballages recyclables, papiers et verre

Type d'équipement / contenant	Flux	Nombre 2021	Nombre 2022	Evolution 2021 / 2022 en %
Bacs jaunes	Papiers + emballages recyclables sauf verre	97 083	101 908	+ 4,7 %
Sacs jaunes	Papiers + emballages recyclables sauf verre	816 950	549 200	- 32,8 %
Bacs bleus	Papiers Administratifs	509	0	- 100 %
Bacs verts	Verre	2 200	2 194	- 0 %

La mise en place de bacs jaunes individuels en remplacement des sacs jaunes sur les communes de La Terrasse-sur-Dorlay, Châteauneuf et Saint-Joseph explique l'augmentation du nombre de bacs jaunes et la forte diminution des sacs jaunes.

Les bacs bleus pour les papiers administratifs ont tous été retirés fin 2022. Ces papiers pouvant désormais être déposés en mélange avec les emballages recyclables dans les bacs jaunes.

Opération de maintenance et de livraison de bacs roulants

Les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées essentiellement en régie. Il n'a pas été fait appel au titulaire de marché de fournitures pour ces opérations en 2022.

Synthèse des opérations de maintenance et livraison des bacs roulants

	Ordures ménagères	Sélectif	Total
Livraison bacs neufs	1 269	3 157	4 426
Remplacement de bacs non réparables ou volés	4 316	1 536	5 852
Remplacement de bacs (adaptation du volume)	938	1 185	2 123
Total	6 523	5 878	11 668

81 % des interventions de livraison et de maintenance sur l'ensemble des bacs (ordures ménagères et tri) sont réalisées dans un délai inférieur à 10 jours.

Ces interventions comprennent toutes les demandes individuelles adressées par les utilisateurs des bacs qui sollicitent une réparation ou un bac de taille différente, mais également des « chantiers spécifiques » au cours desquels une remise à plat complète du parc de bacs roulants est effectuée. Ce sont principalement des dotations en bacs individuels de plusieurs rues et lotissements dans différentes communes de SÉM.

Des opérations de mise en place de bacs jaunes en remplacement des sacs jaunes se sont déroulées en 2022 sur les communes de La Terrasse-sur-Dorlay, Châteauneuf et Saint-Joseph.

En collaboration avec les mairies, cela a permis d'améliorer les conditions de travail des équipes de collecte (résorption de certains points noirs de collecte) et de faciliter la gestion des déchets par les usagers.

En 2022, 53 demandes de prêt de bacs pour des manifestations ont abouti à la mise en place de 263 bacs ordures ménagères et 293 bacs pour le tri sélectif.

La distribution de sacs en porte-à-porte est assurée via un marché public par l'association Ondaine Agro.

2.1.5 Colonnes pour apport volontaire (verre, papiers, biodéchets, textiles)

Tableau 6 : Type et nombre de points d'apport volontaire (Emballages, papiers, verre, textiles)

Type d'équipement / contenant	Flux	Nombre 2021	Nombre 2022	Evolution 2021-2022
Colonne apport volontaire Papiers	Papiers	37	26	-59%
Colonne apport volontaire verre (Hors conteneurs enterrés et en nombre d'emplacements)	Verre	1 140	1 147	+0,6%
Colonne déchets alimentaires (expérimentation)	Déchets alimentaires	0	8	+100%
Points d'apport volontaire Textiles (colonnes, dépôts associatifs, collectes)	Textiles, chaussures et linges de maison	233	231	-0,01%

➤ Evolution du parc

Le nombre de colonnes papiers a fortement diminué. En effet, à la suite du renouvellement du marché de collecte et de la réorganisation des collectes d'apport volontaire pour intégrer les futurs flux de cartons et des stations de tri (verre, emballages/papiers et cartons), les colonnes papiers hors déchèteries ont été supprimées. Le papier est collecté dans les contenants jaunes en double flux avec les emballages. Cette double collecte à la fois en apport volontaire et en porte-à-porte n'était plus justifiée. La collecte en apport volontaire du papier dans les déchèteries permet d'évacuer les gros volumes. C'est pourquoi elle est maintenue.

Le nombre d'emplacements de colonnes verre a légèrement augmenté pour répondre aux besoins des usagers.

Un nouveau flux est apparu : celui des déchets alimentaires. Il s'agit d'une expérimentation sur une partie de la commune de Firminy de collecte en porte-à-porte.

Le nombre de colonnes textiles est stable.

➤ Géolocalisation des colonnes

Les habitants peuvent accéder à la géolocalisation des colonnes verre, papier, bornes de déchets alimentaires ou textiles les plus proches de chez eux [sur le site internet de SÉM](#).

La base de données est mise à jour en temps réel. Pour chaque colonne verre, papier, déchets alimentaires, ou textile, il est possible de disposer de l'adresse précise et des consignes de tri. SÉM rappelle ce dispositif sur l'ensemble des documents de communication.

2.1.5.1 Le verre

➤ Colonne à verre aériennes

Un nouveau marché a été signé avec la société ASTECH en 2021. Les modèles fournis sont désormais en métal et leur design permet une meilleure intégration paysagère.

Certaines colonnes sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite avec un opercule plus bas.

Actuellement, le parc est renouvelé lorsqu'une colonne en place n'est plus fonctionnelle et ne peut pas être réparée.



➤ Entretien du parc de colonnes pour apport volontaire

L'ensemble du parc de colonnes verre et papier, réparti sur les 53 communes, nécessite un suivi et des interventions régulières, assuré en régie avec un agent à temps complet, un fourgon de maintenance équipé d'un nettoyeur haute pression autonome et un camion plateau avec grue.

Des interventions régulières pour :

- Le remplacement de colonnes hors d'usage, en fin de vie ou suite à des actions de vandalisme, des accidents.
- Des déplacements de colonnes afin d'améliorer le service (pouvant faire suite à des demandes/réclamations) ou lors de travaux de voirie.
- Assurer la maintenance du matériel.
- Assurer le nettoyage des colonnes.

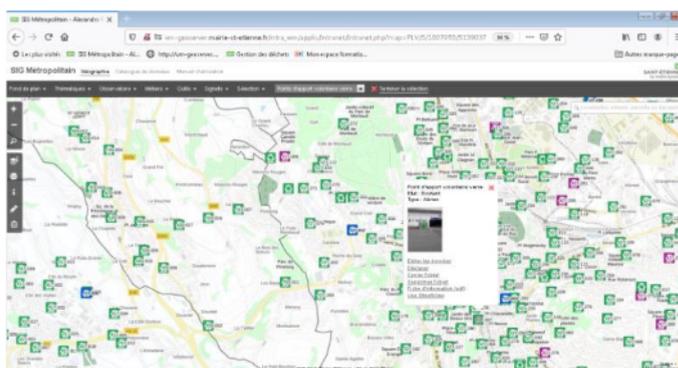
Le nombre d'interventions sur les flux papiers et verre :

- Déplacements : 39
- Détagages : 154
- Lavages : 38
- Remplacements : 63
- Réparations : 2
- Suppressions : 12 (souvent provisoires suite à des travaux ou à la demande des communes)

➤ Cartographie des données du parc de colonnes via le SIG (système d'information géographique)

Cette base de données créée en 2019 sur SIG, permet de géolocaliser toutes les colonnes et d'assurer un suivi des interventions sur le parc de colonnes (ajout de nouveau point, entretien, remplacement, photo...).

Cette base a évolué en 2022 avec l'intégration automatique des références notamment, l'ajout des nouveaux et futurs flux etc.



➤ Actions de sensibilisation

→ **SÉM est partenaire de la Ligue contre le Cancer** depuis de nombreuses années. C'est dans ce contexte que chaque année 3 € par tonne de verre trié sur le territoire sont versés au Comité Loire de la Ligue. En 2022, la Ligue contre le Cancer a perçu **25 322 €** (correspondant aux 8 600 tonnes collectées en 2022). Les sommes versées servent à poursuivre les recherches contre le cancer et à accompagner les personnes malades.

→ **Communication en porte-à-porte**. Lors de la pose d'une nouvelle colonne, une communication auprès des riverains est faite par les agents de l'Equipe Tri Prévention. Le document utilisé a été mis à jour avec la nouvelle charte graphique et rappelle le partenariat avec la Ligue contre le Cancer.



2.1.5.2 Les TLC : Textiles, Linges de maison et chaussures usagés

Au 31 décembre 2022, 273 points de collecte sont référencés par l'éco-organisme ECO-TLC sur le territoire de SÉM.

➤ 233 points déclarés par SÉM :

231 colonnes Le Relais42/Chrysalide sur le domaine public dans le cadre d'une délégation de service public.
2 dépôts associatifs (Saint-Vincent-de-Paul et Aide aux lépreux).

➤ 40 autres points déclarés par différents organismes privés ou associations sont référencés sur notre territoire par ECO-TLC.

L'objectif d'une desserte minimale de 1 point pour 1 500 habitants fixé par l'Eco-Organisme est satisfait avec 1 point de collecte pour 1 443 habitants.

1 540 tonnes ont été collectées au total en 2022, **soit 3,80 kg/hab./an détournés de l'enfouissement**, en comptabilisant les dépôts associatifs (La Croix Rouge, Emmaüs, Secours Catholique...) et autres collecteurs privés ponctuels (Philtex, SUEZ, H&M...). Soit une augmentation de + 1,47 % par rapport à 2021. L'évolution au niveau national est de 7 %. Même si l'évolution des tonnages de SÉM n'est pas aussi importante que l'évolution des tonnages au niveau national, il est à noter que la quantité de textiles collectée par habitant sur SÉM (3,80 kg/hab.) est légèrement plus élevée que la quantité par habitant collectée au niveau national (3,76 kg/hab.).

Les tonnages collectés par le **délégitaire Le Relais/Chrysalide** ont connu une hausse de + 3,12 % **avec 1 265 tonnes**.

La totalité de ces textiles est acheminée vers le centre de tri du Relais 42 à Pélussin (42). Les capacités de tri actuelles permettent de valoriser presque 100 % du tonnage collecté :

- 54,5% % en réemploi (48 % à l'export et 6,5 % en boutiques sur le territoire),
- 35,5 % en recyclage (23,5 % pour produire l'isolant Métisse® et 12 % transformé en chiffons d'essuyage),
- 10 % en valorisation énergétique ou élimination (dont plus de 9 % en valorisation énergétique).

Par ailleurs la délégation de service public demande au groupement Le Relais/Chrysalide des engagements :

→ **En termes d'insertion**, la collecte du textile sur le territoire de SÉM emploie 16,32 ETP (Equivalent Temps Plein) (5,72 ETP pour la collecte faite par Le Relais 42, 7,81 ETP pour les opérations de tri au centre de Pélussin et enfin 5,56 ETP pour Chrysalide), en légère augmentation en 2021.

→ De **soutien aux structures associatives** : les associations pouvant avoir trop de linge font reprendre leur surplus par Le Relais 42, c'est le cas pour Saint-Vincent de Paul ou encore le Secours Populaire.

→ Lors du vidage des colonnes, une attention est apportée à leur état général et à leur entretien afin de lutter contre le vandalisme et les tags.



2.1.6 Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement

Cette filière à responsabilité élargie du producteur (REP), créée en 2011 et gérée sur le plan opérationnel par l'éco-organisme DASTRI (ré-agrèée jusqu'au 31 décembre 2022), permet aux patients de déposer gratuitement leurs DASRI dans plus de 15 000 points de collecte en France pour un taux de collecte de 93 %. Notre territoire est bien couvert avec 124 pharmacies volontaires, soit en moyenne 1 pour environ 3 351 habitants. La collecte de DASRI s'est élevée à 12 299 kg en 2022.

Des détails sur la filière, et une géolocalisation des points de collecte sont disponibles sur le site internet <http://www.dastri.fr/>.

SÉM n'exerce pas de compétence de collecte pour ces déchets mais assure une information auprès des usagers via son site internet et le N° Infosdéchets.

2.1.7 L'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires

Une première expérimentation de collecte et traitement de déchets alimentaires a été conduite auprès de 2000 ménages du centre-ville de Firminy et du quartier de la Métare à Saint-Etienne.

Deux modes de collectes ont été testés : collecte en porte-à-porte et collecte en borne d'apport volontaire.

La sensibilisation des ménages a eu lieu en février 2023 avec distribution de bio-seaux ajourés, sacs kraft ou amidon et des consignes de tri. Les premières collectes ont débuté en mars accompagnées des prestations de lavage de bac. Les déchets alimentaires collectés ont ensuite suivi un traitement en filière de compostage.

Sur les 6 premiers mois de l'expérimentation, 22 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées. Le mode de collecte qui s'est montré le plus efficace est le point d'apport volontaire avec un taux de captation d'environ 14 kg/hab/an sur la totalité des habitants des zones concernées et une meilleure qualité de tri.

2.1.8 Collecte de déchets non ménagers

2.1.8.1 Dans le cadre de la collecte des ordures ménagères (redevance spéciale)

En 2006, SÉM a instauré la redevance spéciale (RS) pour le financement de la gestion de certains déchets non ménagers. Sont assujettis à la redevance les **usagers qui produisent plus de 3 060 litres par semaine de déchets résiduels (hors recyclables)** sur la base du nombre effectif de bacs mis à disposition du redevable, multiplié par le nombre de collectes réalisées par semaine (que ces bacs soient ou non présentés au service collecte). Les objectifs du dispositif :

- Fiscal : ne pas discriminer les bénéficiaires du service public et mieux équilibrer le financement du service entre les différents producteurs.
- Environnemental : impliquer les producteurs de déchets non ménagers et les inciter à développer les efforts de prévention et de tri des déchets qu'ils produisent.

Sont essentiellement concernés les producteurs de déchets non ménagers fortement utilisateurs du service tels que les établissements de santé, établissements scolaires, les activités commerciales tertiaires ou économiques (hôtels, restaurants, commerces...). Cela représente **171 redevables en 2022**. Les redevables sont identifiés sur le terrain par la mise à disposition de bacs à ordures ménagères au couvercle vert clair.

Le dispositif de redevance spéciale au titre de l'année 2022 a évolué avec :

- Le tarif cible pour les ordures ménagères porté à 0,0300 €/l afin de tenir compte de l'évolution du coût du service,

- La reconduction de la déduction incitative à la valorisation organique des biodéchets du redevable et à la réduction des quantités de matières fermentescibles enfouies,
- Une adaptation du dispositif manifestations ponctuelles pour répondre aux besoins des services des communes ou de SÉM, organisateurs de manifestations. Sur demande, un prêt de bacs est réalisé de façon pérenne aux services demandeurs. La collecte et le traitement des déchets fait alors l'objet d'une facturation au même tarif de 0,0300 €/l.

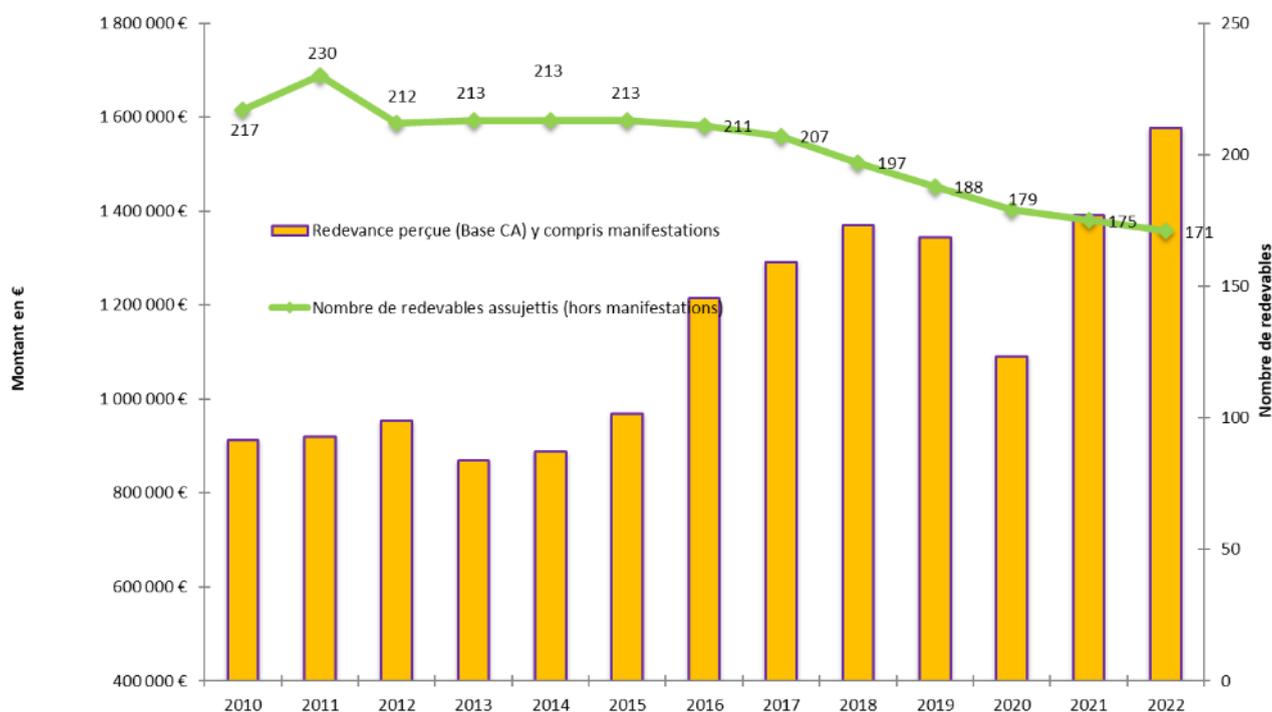
Cas des manifestations ponctuelles : Le dispositif de redevance spéciale prévoit la perception d'une redevance pour les manifestations ponctuelles. Les organisateurs de manifestations se voient proposer un devis correspondant au coût du prêt de bacs roulants durant l'évènement, de la collecte des déchets produits et du traitement de ces déchets. Les bacs de déchets recyclables (emballages ou verre) ne donnent pas lieu à redevance, ce qui permet d'inciter fortement les organisateurs de manifestations à intégrer le tri des déchets dans leur organisation interne. Le dispositif prévoit une incitation à une gestion durable des déchets en cas de recours à la plateforme éco-évènement de SÉM pour les outils permettant de réduire ou de valoriser les déchets produits comme les éco-gobelets, poubelle bi ou tri flux ou d'accueil du stand de l'équipe tri prévention pour la sensibilisation du public.

Ainsi en 2022, 60 manifestations ont formulé une demande initiale de prêt de bacs, au final :

- 7 n'ont finalement pas demandé la mise à disposition de bacs,
- 10 sont sous le seuil de 100 €,
- 12 ont bénéficié d'une mise à disposition (gratuite) de bacs sélectifs uniquement,
- 31 ont bénéficié de la mise à disposition de bacs (tri et ordures ménagères).

Au global, en 2022 la recette perçue dans le cadre de la redevance spéciale (redevables et manifestations ponctuelles) représente 1 577 621 €.

Graphique 1 : Evolution du montant de la Redevance Spéciale et du nombre de redevables depuis 2010



Entre 2012 et 2015, on note une stabilisation du nombre global de redevables. Depuis 2016, le nombre de redevables diminue de manière régulière mais le montant perçu augmente. La hausse du tarif de redevance spéciale est l'une des principales explications. Cela incite des producteurs à mettre en place le tri et ainsi baisser leur production d'ordures ménagères, si possible en-dessous du seuil d'assujettissement à la redevance spéciale. Par ailleurs, d'autres producteurs choisissent de ne plus recourir au service public pour trouver des solutions plus adaptées à leurs besoins en prestations de

service. Des exonérations partielles ont été appliquées en 2020 et 2021 en lien avec des fermetures d'établissement liées à la crise sanitaire. L'année 2022 n'est plus impactée par les exonérations partielles.

2.1.8.2 Cartons des commerçants et papiers de bureau

La collecte des papiers de bureaux est assurée sur la commune de Saint-Étienne par les équipes de SÉM. En 2022, 73 tonnes de papiers ont été collectés (-27 % par rapport à 2021).

Au regard de la baisse constante des quantités collectées depuis plusieurs années, ce service a été supprimé en octobre 2022. A partir de cette date, les papiers de bureaux sont collectés via le parc de bacs jaunes en porte-à-porte.

La collecte des cartons est assurée sur les secteurs commerçants de :

- Saint-Chamond et Rive-de-Gier (collecte assurée par un prestataire) : 248 tonnes collectées en 2022,
- Saint-Étienne et Firminy (collecte assurée par la régie) : 509 tonnes collectées en 2022.

2.1.8.3 Apports des communes (déchets de nettoyage de rue et déchets d'espaces verts)

Les déchets non dangereux non inertes, produits par les services techniques des communes de moins de 4 000 habitants dans le cadre de leur compétence d'entretien des espaces publics, peuvent être apportés en déchèterie, sous réserve du respect du règlement intérieur des déchèteries (en particulier, les véhicules de type plateau sont interdits d'accès).

Par ailleurs, certains déchets des CTM (Centres Techniques Municipaux) des communes de la Métropole sont pris en charge par SÉM via la mise à disposition de bennes dédiées.

➤ Déchets d'espaces verts

3 687 tonnes en 2022, dont 1 154 tonnes pour les services techniques de la ville de Saint-Etienne et 2 533 tonnes pour les autres communes. Les tonnages globaux de déchets verts collectés via le marché SERMACO sont en baisse de 17 % par rapport à 2021.

Les opérations de récupération des « sapins de Noël » mises en place par la ville de Saint-Etienne ont permis de récupérer plus de 12 tonnes de sapins valorisés localement dans le cadre du marché déchets verts.

Le marché confié à SERMACO assure une filière totalement ligérienne pour les déchets verts : broyage intermédiaire visant à optimiser les transports depuis la plateforme de SERMACO à La Ricamarie vers des sites de valorisation par compostage, en filière agricole.

➤ Autres déchets recyclables et résiduels : mise à disposition de bennes

Le marché de gestion des déchets des CTM (hors déchets verts), attribué à la société ONYX ARA-VEOLIA, a pour objectif d'améliorer le tri et de réduire les apports au centre d'enfouissement des déchets ultimes de Roche-la-Molière. Il permet également des prestations spécifiques telles que :

- La collecte séparée des pots de fleurs plastiques ;
- Le don de compost aux communes (27 tonnes livrées en 2022).

En 2022, 3 622 tonnes de déchets issus des CTM ont été collectées. Près de 494 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation, se répartissant ainsi :

- 303 tonnes de bois (+ 30 %),
- 74,2 tonnes de carton (multiplié par 2 depuis 2021 du fait de la prise en compte des apports cartons collectés au CTM de Saint-Etienne)
- 8,76 tonnes de ferraille (-59 %)
- 106,64 tonnes de DEEE collectées par Envie Loire aux CTM de Saint-Étienne et Saint-Chamond (+ 8.8 %).
- 0,62 tonnes de pots de fleurs (+7 %) prestation supplémentaire gratuite mais difficile à mettre en œuvre du fait des problèmes de stockage des pots par les CTM.

➤ **Autres déchets résiduels : apports directs des communes**

Les services de la [ville de Saint-Etienne](#), de par les volumes importants de déchets générés, dépotent les déchets de voirie et encombrants au [quai de transfert des Brunandières](#) pour les véhicules inférieurs à 3,5 t ou qui ne disposent pas de benne ampliroll. En 2021, [les apports ont baissé de près de 27 %](#) (-1 184 t sur l'année). Cette baisse s'explique par la mise en place de l'interdiction de dépoter pour les camions ampliroll de grande capacité depuis le mois de juillet 21 afin de favoriser le tri.

Selon la provenance et la nature des déchets, les camions ampliroll de la ville de Saint-Etienne sont autorisés à vider directement à [l'installation de stockage des déchets non dangereux \(ISDND\)](#). Certains véhicules contenant des déchets non valorisables qui vadaient jusqu'alors au quai des Brunandières, ont été orientés sur cet exutoire final.

Au global, les tonnages enfouis pour le compte de la ville de Saint-Etienne [ont baissé de l'ordre de 10 % par rapport à 2021 avec 5 313 tonnes apportées](#).

[Certaines communes](#) proches de l'ISDND (Roche-la-Molière, Fraisses et Unieux) ont l'autorisation d'accès direct pour leurs déchets de voirie, dans une logique d'économie de coût de transport. En 2022, [389 t. ont été apportées, soit près de 27 % de moins que l'année précédente](#).

[Entre 2021 et 2022, grâce aux efforts de tri et d'organisation de la majorité des communes et à un accompagnement de la part de SÉM, toutes entrées confondues \(bennes, Brunandières et ISDND\), les tonnages tout-venant ont baissé de 9,3 % et le taux de valorisation matière a quant à lui augmenté de près 22 % \(dont prise en compte année globale des cartons collectés au CTM de Coubertin de la ville de Saint- Etienne\)](#).

L'accompagnement des communes est essentiel pour faire évoluer les usages. Au-delà du marché de mise à disposition de bennes, les communes sont orientées en déchèterie pour valoriser les DEEE, les déchets d'ameublement ou les grands cartons issus des dépôts sauvages collectés lors du nettoyage des rues. Ce service permet de réduire les tonnages de déchets ultimes et d'orienter en valorisation matière l'ensemble de ces déchets.

Les communes peuvent aussi demander à bénéficier gratuitement de compost issu du traitement des déchets verts, puisque cette prestation gratuite est incluse au marché.

➤ **Collecte et tri des marchés forains**

Plusieurs acteurs interviennent dans le cadre de la gestion de déchets sur les marchés forains. Le forain est producteur de déchets, la commune assure la gestion du marché en relation avec les forains et la propreté des espaces. SÉM a mené différents plans d'actions depuis de nombreuses années qui ont permis d'arrêter les collectes et la prise en charge de ces déchets et finalement de généraliser les « [Marchés zéro déchet](#) » où les forains remportent la totalité des déchets générés par leur activité.

En 2022, plus aucune collecte spécifique n'a lieu sur les marchés forains. Toutefois une veille continue d'avoir lieu lors des rendez-vous avec les communes afin que celles-ci ne collectent pas les déchets des commerçants forains dans les bennes de déchets ultimes mises à leur disposition par SÉM.

2.2 LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI

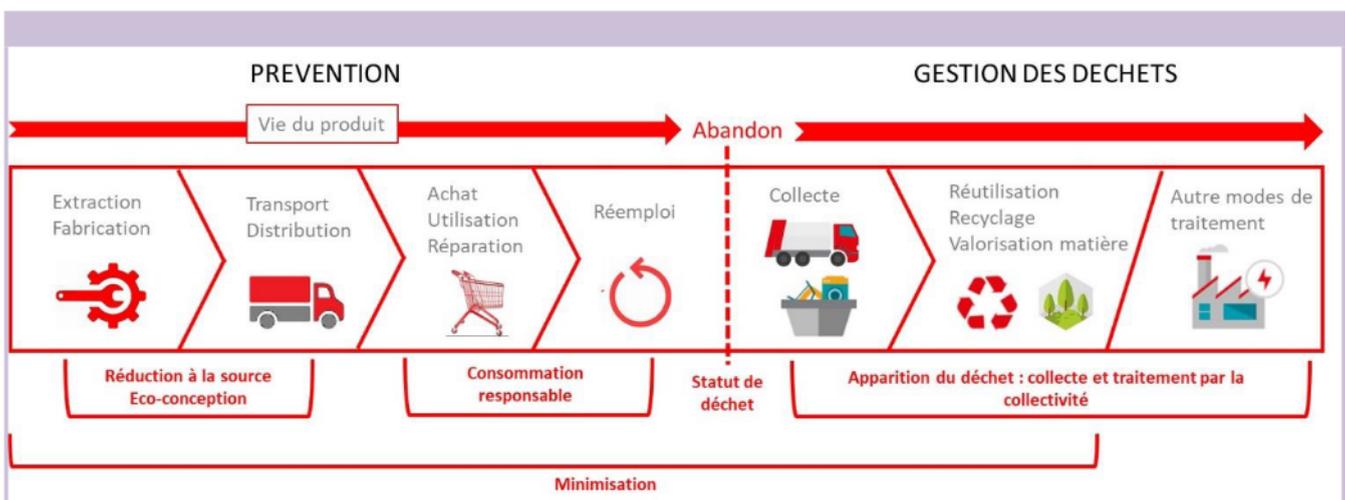
2.2.1 Prévention et réduction des déchets produits

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe un ensemble de mesures et d'actions visant à réduire la quantité produite de déchets et leur nocivité.

2.2.2 Définition et cadre réglementaire

La prévention des déchets se définit par le fait de réduire la quantité produite de déchets et leur nocivité. Elle peut être divisée en deux volets : la réduction à la source – qui va de la fabrication des produits à leur transport – et la prévention en aval (achat responsable, réemploi, réparation). La prévention s'inscrit donc sur tout le cycle de vie du produit, jusqu'à ce qu'il devienne un déchet.

Schéma 1- Prévention et gestion des déchets



Le Code de l'environnement fixe des objectifs, repris par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, notamment :

- Un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- L'obligation pour les collectivités de proposer à leurs usagers une solution de tri en amont des biodéchets avant le 31 décembre 2023 (compostage de proximité et/ou collecte séparée des biodéchets)

C'est en cohérence avec ces objectifs que SÉM a décliné ses propres ambitions dans son PLPDMA.

2.2.3 PLPDMA de SÉM

SÉM a élaboré son PLPDMA pour une durée de 6 ans (2020-2025). Il a été adopté par les élus métropolitains le 3 décembre 2020.

Ce programme est suivi par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), qui a pour objectif la coordination des parties prenantes et la formulation d'avis et de propositions à destination de SÉM.

Constitution de la CCES :

- Les élus SÉM, comprenant les principales délégations intéressées ou à mobiliser sur la thématique (collège 1),

- Les représentants de l'Etat, des Organismes Publics et collectivités planificatrices en lien avec la thématique (collège 2),
- Les chambres consulaires et institutions du territoire (collège 3),
- Associations et partenaires à échelle métropolitaine (collège 4).

➤ Etat des lieux de référence

En 2017, chaque habitant du territoire produisait en moyenne 537 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) par an, soit 216 000t/an, répartis comme suit :

- 244 kg/hab. d'ordures ménagères, soit 98 000t/an,
- 65 kg/hab. de recyclables en collecte sélective, soit 25 000t/an,
- 173 kg/hab. de déchets collectés en déchèterie, soit 69 000t/an,
- 50 kg/hab. de déchets des services municipaux.

• Programme d'actions

Le PLPDMA de Saint-Etienne Métropole est constitué de **21 fiches actions** réparties selon 5 axes, regroupant les acteurs concernés, et qui portent notamment sur :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le développement du compostage partagé,
- Le développement du réemploi,
- La prévention des déchets d'emballages,
- La prévention des déchets verts.

Afin de faciliter la mise en œuvre et la lisibilité auprès des différents publics, le choix a été fait de déployer ces actions par vagues en répartissant les thématiques sur les 5 prochaines années. Le PLPDMA prévoit ainsi une mise en œuvre progressive des actions afin d'obtenir une montée en puissance au cours du programme et de prioriser les actions à fort enjeu en début de programme. En effet, certaines nécessiteront plusieurs années pour produire leurs effets et il est donc nécessaire de les mettre en œuvre au plus tôt.

• Objectifs

Les objectifs de réduction délibérés le 16 janvier 2020 tiennent compte de l'ensemble des actions de prévention (et celles favorisant le tri), et doivent permettre de réduire de 20 000 t. (sur 130 000 t. enfouies en 2017) la quantité de déchets enfouis à horizon 2025 : pour moitié via la réduction des tonnages collectés, et pour l'autre moitié via l'amélioration du tri.

Lors du bureau métropolitain du 20 janvier 2022, un nouvel objectif de réduction de l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés a été fixé, pour le territoire de SÉM, à hauteur de 100 000 tonnes, à l'horizon 2030. Cet objectif se traduirait par un enfouissement de 26 000 tonnes maximum en 2030 à comparer avec 126 000 tonnes en 2020. Trois leviers doivent être mis en œuvre pour y parvenir : **la prévention, avec la réduction des déchets collectés (- 28 000 tonnes)**, le tri à la source, avec le développement de collectes séparées (- 22 000 tonnes) et enfin la valorisation des déchets résiduels, non triés à la source (- 52 000 tonnes).

L'article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a introduit une obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets. Ces solutions de tri à la source peuvent être :

- Soit des dispositifs de compostage de proximité (compostage partagé, compostage individuel), avec un usage sur place du compost produit ;
- Soit des dispositifs de collecte séparée pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un retour au sol.

En raison de la part importante de déchets alimentaires (30%) encore présents aujourd'hui dans les OMR (ordures ménagères résiduelles), **SÉM se fixe un objectif ambitieux : réduire de 15 000 tonnes par an**, à l'horizon 2030, la quantité de déchets alimentaires actuellement collectés en mélange dans les OMR par rapport à 2020 (5 000 tonnes grâce à la réduction du gaspillage alimentaire et aux dispositifs de compostage de proximité et 10 000 tonnes grâce à la collecte séparée des déchets alimentaires).

Cette réduction importante des volumes enfouis contribuera significativement à la maîtrise des dépenses en matière de gestion des déchets, et à la réduction de l'impact environnemental de l'enfouissement des déchets (émissions de gaz à effet de serre).

2.2.4 Les principales actions de prévention menées en 2022 sur le territoire

Sont reprises dans ce rapport, le bilan des 3 actions principales mises en œuvre en 2022 dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le rapport complet des actions mise en œuvre et se rapportant aux 5 axes de travail est mis en ligne sur le site internet de Saint-Etienne-Métropole.

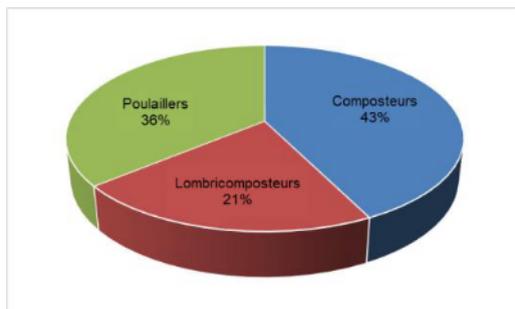
2.2.4.1 Axe 1 : Action d'évitement de la production de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)

• Dispositif de subvention pour inciter les ménages à s'équiper en composteurs domestiques

Depuis 2019, SÉM soutient l'acquisition de composteurs, de lombricomposteurs et de poulaillers pour les particuliers résidant sur son territoire (subvention de 30 € pour un composteur et 50 € pour un lombricomposteur ou un poulailler).

En 2022, 189 subventions ont été attribuées. Après 4 années de fonctionnement du dispositif de subventions individuelles, le bilan est positif : **1867 subventions ont été attribuées entre juillet 2019 et décembre 2022**, pour un montant total de 76653 €, se répartissant comme suit :

Graphique 3 : Répartition des typologies d'équipements



A titre indicatif, le dispositif de subvention a déjà permis d'équiper **3 %¹** des foyers vivant en habitation individuelle sur le territoire, correspondant à un potentiel d'évitement de **133 tonnes²** par an.

• Accompagnement pour la mise en place, le suivi et l'animation du déploiement de site de compostage partagé

Depuis 2020, SÉM organise cet accompagnement dans le cadre d'un Appel à Projet. Il concerne principalement l'habitat collectif, public ou privé, situé sur le territoire de SÉM. Les projets de compostage partagé (compostage en pied d'immeuble, copropriété) éligibles doivent concerner 10 à 150 logements et nécessitent un engagement du bailleur, du syndic ou d'une association porteuse du projet.

L'acquisition des composteurs et du matériel (aérateurs de compost et bio-seaux) et leur mise en place est à la charge du bailleur, syndic ou association pour les installations **sur domaine privé**. SÉM soutient financièrement (subvention) la dépense associée.

¹ Données insee 2019 : 46 312 maisons individuelles sous résidences principales

² (33 kg/an/hab x 1867 foyers x 2,16 hab/foyer) /1000 = 133 tonnes/an

Sur le domaine public, SÉM prend en charge l'achat des composteurs et du matériel. Le matériel est mis à disposition via un conventionnement.

L'accompagnement proposé aux lauréats de l'appel à projets est gratuit. Il porte sur les aspects techniques et méthodologiques du compostage partagé, par des maîtres composteurs qualifiés :

- Réalisation d'un diagnostic initial ;
- Aide au cadrage du dispositif global et son évaluation, conseil sur le matériel de compostage, dimensionnement et aménagement associés
- Formation sur place des référents de site au compostage et remise d'un « guide du compostage » ;
- Sensibilisation des locataires à la pratique du compostage et aux consignes à respecter,
- Mise en œuvre d'une communication avec les consignes sur site adaptées (panneau, fiche),
- Suivi de mise en route du site avec visites régulières sur les 12 à 18 premiers mois,
- Intégration des référents dans le réseau métropolitain des référents et animation de ce réseau.

• Bilan du dispositif 2019-2022

43 sites sont actuellement actifs sur le territoire de Saint-Etienne-Métropole. 32 sites de compostage partagé ont été installés avant 2019 sur l'ensemble du territoire de SÉM, certains liés à des premiers projets accompagnés par Saint-Etienne-Métropole et d'autres sous initiatives diverses.

L'épidémie de COVID qui a marqué 2020 n'a pas permis l'émergence de nouveaux sites.



En lien avec l'appel à projet lancé par Saint-Etienne-Métropole :

5 sites ont été installés en 2021, passant ainsi de 32 à 37 sites sur le territoire. L'année aura toutefois été marquée par une hausse du nombre de demandes avec 19 candidatures enregistrées.

6 nouveaux sites ont été installés en 2022 portant ainsi le compte à 43 sites de compostage actifs sur le territoire de SÉM.

Tableau 7 : Projets initiés et aboutis entre 2020 et 2022

Ville	Site	Situation	Structure	Date d'installation
Saint Etienne	LES ARTS (Henry Gonnard)	Pied d'immeuble	Copropriété	Mai 2021
Saint Etienne	Place de la Rivière	Quartier	Association Au fil de la Rivière	Juin 2021
Saint Etienne	COGECOOP	Pied d'immeuble	Copropriété	Septembre 2021
Saint Etienne	LE MUSEE	Pied d'immeuble	Copropriété	Octobre 2021
Saint Etienne	Centre Social Beaulieu	Quartier	Centre social	Novembre 2021
Saint Etienne	ASL	Pied d'immeuble	Copropriété	Mars 2022
Saint Etienne	Square Préher	Quartier	Association Le Potager Préher	Mars 2022
Saint Etienne	Vivaraize 2	Quartier	Centre social Vivaraize	Mars 2022
Saint Etienne	MJC Les Tilleuls	Quartier	MJC	Mars 2022
Saint Etienne	MAISON DES ELEVES DE L'ECOLE DES MINES	Pied d'immeuble	Association Maison des Elèves	Mai 2022
Saint Chamond	Habitat Métropole- Izieu Village	Pied d'immeuble	Bailleur	Juin 2022

A noter en parallèle, le soutien financier de la Métropole à l'acquisition des composteurs pour la mise en place de sites de compostage gérés par l'amicale Laïque de Tardy sur Saint-Etienne et le Centre social Loiso à Sorbiers.

La répartition par territoire et par famille des 43 sites suivis est proposé dans les graphiques suivants :

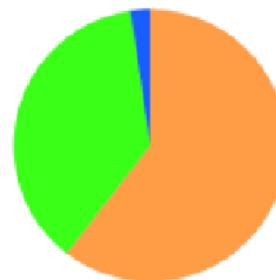
Graphique 4 : Répartition des sites de compostages collectifs en 2022

Répartition par territoire



● Couronne : 8 [19%]
● Gier : 8 [19%]
● Ondaine : 2 [5%]
● Saint-Etienne : 25 [58%]

Répartition par famille de site



● Pied d'immeuble : 26 [60%]
● Quartier : 16 [37%]
● Établissement : 1 [2%]
● Plateforme : 0 [0%]

60 % des sites sont présents sur le territoire de Saint-Etienne. Cette situation s'explique par un tissu associatif développé sur la ville centre et sans doute une mixité rural /urbain plus clivante sur le sujet dans les autres communes du territoire. Les sites en pied d'immeuble représentent près de 60% des sites installés et actifs depuis 2010 et les sites de quartier environ 40%.

Les 11 sites installés dans le programme mené par Saint-Etienne Métropole depuis 2019 et suivis permettent à environ 170 foyers de composter, soit 391³ personnes et de détourner environ 11 tonnes de biodéchets par an. Par extrapolation, le détournement pour l'ensemble des 43 sites peut être estimé à 43 tonnes pour le territoire.

L'année 2022 n'a pas été très riche en animation au sein du réseau de référents de site. De manière générale, on constate que les sites ne sont pas inaugurés après installation, et que les référents n'invitent pas ou peu le grand public à venir découvrir leur site de compostage.

- Les référents de Beaulieu ont organisé un événement au Centre Social où se trouve le site de compostage pour le promouvoir auprès des habitants du quartier en mai 2022. Cet événement leur a permis de recruter une référente supplémentaire et de faire connaissance avec les habitants. Dans l'ensemble, ils ont tiré un bilan très positif de cet événement.
- Le site du square Préher et le Centre Social de la Vivaraize ont également organisé un événement sur le quartier où les composteurs ont été mis à l'honneur.

Ces événements restent marginaux dans l'année, et les référents ont du mal à se saisir des occasions de promouvoir le compostage de proximité, comme à l'occasion de la semaine nationale du compostage Tous au Compost. Plusieurs raisons à cela :

- Un manque de temps, car les référents restent des bénévoles.
- Un manque de motivation, avec une mauvaise compréhension ou adhésion aux enjeux qui se placent derrière le développement du tri des biodéchets.

³ ADEME: 2,3 personnes par foyer

- Un manque de savoir-faire, avec sans doute une difficulté à organiser par eux-mêmes des événements et de trouver leur propre recette pour ce faire.

Le réseau des référents (102 référents formés) s'est étoffé depuis le début du marché en 2020 : l'accompagnement proposé facilite la continuité dans la prise en charge bénévole des sites de compostage et a permis d'homogénéiser leur gestion et suivi par les habitants.

Les objectifs de déploiement initiaux attendus par l'appel à projet n'ont pas été atteints : le démarrage du programme a été difficile en lien avec des périodes de confinement successives, une communication peu visible auprès des structures et une mobilisation faible des habitants à prendre en charge de tels projets peuvent en expliquer.

Aussi, Saint-Etienne-Métropole a étendu son accompagnement par l'intégration d'autres initiatives et en attente de soutiens ponctuels (soutiens financiers, supports de communication, enquêtes, référencement), et cela sans ingérence. Les groupes constitués semblent se pérenniser et rester stables dans le temps.

Les orientations d'accompagnement de nouveaux sites de compostage collectifs ont été réfléchies pour renforcer la dynamique des sites existants (renforcement de l'animation et choix d'implantation des bornes de collecte) et prioriser les sites associés des projets favorisant le lien social et donnant plus de sens à l'action de compostage.

• Evolution du dispositif de compostage de proximité en 2023

En lien avec le déploiement de la collecte des déchets alimentaires, et suite à la délibération du 30 juin 2022, le soutien de SÉM à la mise en place de solutions de compostage individuel et partagé évoluera de la manière suivante :

- **Compostage partagé sur espace public**, pour des centres bourgs et des secteurs avec quelques logements en habitat collectif. Ce dispositif sera poursuivi pour les communes volontaires, la répartition des rôles étant la suivante :
 - SÉM : achat et entretien du matériel, financement de la formation initiale (pour les référents de site) et professionnalisante (pour les guides composteurs), animation du réseau des référents et guides ;
 - Commune : animation du site (sensibilisation des usagers et remise du bio-seau, y compris suivi des apporteurs et gestion des nouveaux arrivants), gestion du site (contrôle des apports par les usagers, gestion du broyat, opérations de transfert vers le bac de maturation, utilisation du compost produit). Un financement SÉM pourra être proposé dans le cadre des futures conventions de gestion entre la Métropole et les communes ;
- **Compostage partagé sur espace privé**, pour les copropriétés, bailleurs ou syndicats volontaires, avec aide à l'achat du matériel par SÉM via le maintien du dispositif de subvention existant, et financement de la formation initiale par SÉM.

2.2.4.2 Axe 2 : Evitement au niveau des gros producteurs de déchets (établissements de soin, administrations)

• Accompagnement de la restauration collective publique à lutter contre le gaspillage alimentaire

SÉM a financé, entre décembre 2019 et février 2020, une opération test visant à réaliser des diagnostics sur le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration scolaire de 8 écoles, en prévision d'une campagne 2020-2021 plus conséquente. L'objectif de ce test était de faire apparaître des pratiques existantes, dessiner un état des lieux afin de réaliser un inventaire des recommandations et permettre la mise en place d'actions dans un deuxième temps.

Fort de cette première expérimentation, le conseil métropolitain de SÉM a approuvé une délibération le 17 septembre 2020, actant le déploiement d'un dispositif d'accompagnement à destination des communes, pour leurs cantines scolaires et les autres restaurants collectifs gérés par ces dernières. Cet accompagnement technique des communes est intégralement pris en charge par la Métropole et assuré par l'entreprise EQOSPHERES.

Cet accompagnement s’est concrétisé début 2021, sous le format d’un appel à projet, avec dépôt d’un dossier de candidature auprès de la Métropole. Le projet regroupe 16 communes, et 32 sites de restauration collective (dont 6 en gestion concédées : cantine scolaire avec préparation sur place ou livraison et restaurant en EHPAD).

Pour les communes lauréates, l’accompagnement s’est déroulé en quatre phases :



- Deux phases de diagnostics quantitatifs et qualitatifs du gaspillage alimentaire, des biodéchets, contenants et emballages. Analyses des causes du gaspillage et sensibilisation des équipes, autonomisation progressive de la démarche pour une reproductibilité
- La co-construction et la mise en œuvre de plans d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective publique : écoles, établissements de santé, restaurants administratifs.

Des éléments de communication ont été transmis en préalable afin de préparer la première phase de pesée.

Les premiers résultats rendent compte de grandes disparités :

- Le gaspillage alimentaire en EHPAD/Résidences autonomes oscille entre 88 et 167 g/repas et par personne.
- Le gaspillage alimentaire au niveau des cantines scolaires oscille entre 71 et 268 g/repas et par personne.

Cette première phase de diagnostic a permis de constater que des marges de manœuvres étaient possibles. En effet, pour l’ensemble des 32 établissements accompagnés, c’est :

- 95 tonnes de gaspillage/an - Moyenne 2,9 tonnes/établissement/an (80 kg/semaine)
- 237 500 repas perdus (base 400 g/repas) - Moyenne 7 200 repas/établissement/an
- 830 000€ dépensés à perte (base 3,5 €/repas produit) – Moyenne 25 000€/établissement/an

L’objectif de la loi (AGEC) est de réduire ce gaspillage de 50 %. Les diagnostics de fin d’accompagnement en janvier permettront de mesurer l’impact des plans d’action.

Des actions correctives ont été initiées pour chacun d’eux avec pour objectif de réduire au moins 50 % le gaspillage alimentaire, soit 47 tonnes de déchets alimentaires évitées par an, l’équivalent de ... 120 000 repas.

"Professionnalisation" de ce qui est fait actuellement	Harmonisation des pratiques entre les sites d'une commune	Mode de service	Préparation des menus végétariens	Production des repas
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des pesées quotidiennes plus efficace • Formation des agents pour intégrer les nouvelles méthodes de services (quantités à servir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail inter-sites • Définir l’organisation la plus adaptée à la mise en place du tri des biodéchets sur les sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Visuel partagé pour définir les quantités à servir (assiette témoin, louches) • Pérenniser l’action "part du moineau" comme action d’éducation et dialogue avec l’enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de l’ensemble du personnel de production aux menus végétariens (conception et préparation) • Sensibilisation des enfants aux menus végétariens 	<ul style="list-style-type: none"> • Différenciation du type de convives en cuisine centrale (écoles, résidences) • Ajuster les grammages de production

Ces nouvelles pratiques vont permettre à ces établissements de simplifier la gestion de leurs déchets alimentaires : moins de volumes, plus de tri.

La suite de l’accompagnement est en cours de réflexion en lien avec le dispositif PAT (Projet alimentaire territorial) :

- Appui diagnostic et plan d’action
- Poursuite de l’animation du réseau des référents.

2.2.4.3 Axe 3 : Actions de promotion de l'économie circulaire et réemploi

• Sensibilisation en déchèterie au réemploi

Sur la déchèterie de Saint-Galmier, un caisson du réemploi est mis à disposition des usagers depuis plusieurs années et les usagers peuvent y déposer leurs objets encore en état. En novembre 2021, un nouveau conteneur plus grand est venu remplacer l'ancien conteneur. Ainsi, ce sont près de **41 tonnes de déchets évités en 2022** (+ 16 tonnes par rapport à 2021), les objets récupérés bénéficiant d'une seconde vie en partenariat avec Le Bon Plan.



Déchèterie de Saint-Galmier : Nouveau conteneur réemploi

Le même conteneur a été installé en juillet 2021 sur la déchèterie de Saint-Etienne Chauvetière avec un partenariat avec l'association Chrysalide. Cela a permis d'éviter **15 tonnes de déchets à traiter en 2022**.

• Journée de sensibilisation de l'Atelier Chantier d'Insertion Montaud le 7 mai 2022

L'Atelier Chantier d'Insertion Montaud a signé une convention en 2021 avec SÉM pour une durée de 2 ans dans le cadre de l'organisation de temps de sensibilisation à l'économie circulaire au sein des déchèteries de la Métropole.

Une journée a été organisée au sein de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds le samedi 7 mai.

Quelques meubles, objets divers ont pu être récupérés pour être ensuite démontés afin d'isoler les différents matériaux. Ces matériaux sont venus compléter leur matériauthèque et le reste a été nettoyé et relooké pour être mis en vente.

• Collecte des vélos en déchèterie

La CLAVette Stéphanoise est un groupement d'associations qui récupère les vélos pour les remettre en état et sensibiliser les usagers à leur réemploi. À la suite du bilan positif des opérations spécifiques menées depuis 2015 sur certaines déchèteries, SÉM et la CLAVette Stéphanoise ont signé une convention de partenariat.

Depuis 2018, les vélos sont collectés dans des caissons sécurisés mis en place sur les déchèteries de Roche-la-Molière, Saint-Etienne Le Soleil et Saint-Etienne La Chauvetière. En 2022, 500 vélos ont été collectés, dont 400 ont été réparés et 100 démantelés pour en faire des pièces détachées.

• Labellisation « Economie Circulaire et création d'une zone d'activité dédiée à l'économie circulaire et solidaire

La réflexion pour la mise en œuvre d'un projet d'écosystème du réemploi, la « Cité Circulaire », pilotée par SÉM, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a été engagée, sur la base des principes suivants :

- Un grand ensemble attractif et qui donne l'exemple,
- Sa gouvernance avec la Métropole en tiers de confiance qui organise la vie de la Cité et donne de la visibilité,
- Des constituants physiques dans lesquels on pourrait :
 - Faire appel à la puissance créative notamment des jeunes designers,
 - Apporter une réponse aux besoins des petits artisans ou petites collectivités,
 - Accélérer la prise de conscience.
- Un déploiement hors les murs pour aller à la rencontre du public,
- Et enfin une expérience numérique pour permettre l'accès au plus grand nombre et donner une dimension augmentée au projet.

Une première journée d'information s'est déroulée le 13 janvier 2022 au cours de laquelle il a été démontré que l'économie circulaire s'insufflé dans tous les services et que la complexité et l'intérêt du dossier nécessitent la coopération entre tous.

Deux ateliers de rencontre et d'échange avec les acteurs locaux ont été organisés le 22 juin et le 28 septembre 2022 afin de les informer de la réflexion de SÉM sur la stratégie d'économie circulaire, sur le projet « Cité Circulaire », connaître leur activité dans les différents domaines de la chaîne du réemploi et leur intérêt pour le projet.

Lundi 14 novembre 2022 s'est tenue la première rencontre avec les acteurs locaux autour du projet de la matériauthèque.

2.2.5 La sensibilisation

2.2.5.1 Les actions de l'équipe tri-prévention

Les 9 agents de l'équipe tri prévention (ETP) interviennent sur les 53 communes du territoire, auprès d'un large public : habitants, gardiens d'immeubles et autres relais de quartier (associations, centres sociaux ...), mais aussi des communes, des équipes de collecte ou des structures privées de tout type. Leur mission est de sensibiliser pour faire changer les comportements et d'effectuer des contrôles, des diagnostics, de mettre en place des actions correctives...

➤ Actions récurrentes en porte-à-porte, procédure de suivi des anomalies collecte, d'ajustement des dotations en bacs

L'intervention en porte-à-porte avec un contact direct à l'utilisateur et la remise de documents est un moyen efficace pour informer ou sensibiliser les adultes. En moyenne, pour 50 % des adresses visitées les agents établissent un contact permettant un échange direct avec l'utilisateur. Pour les autres adresses, des documents sont déposés dans la boîte aux lettres.

Tableau 8 : Récapitulatif des types et nombre d'interventions récurrentes réalisées par l'équipe tri prévention

Type d'intervention	Nombre d'interventions 2021 (ou foyers vus pour les opérations de sensibilisation/information)	Nombre d'interventions 2022 (ou foyers vus pour les opérations de sensibilisation/information)
Sensibilisation en porte-à-porte	1200	1100
Sensibilisation en porte-à-porte nouveaux PAV verre	650	250
Information changement de jour de collecte en porte-à-porte	1920 (Saint-Etienne)	1920 (Saint-Etienne)
Information conteneurisation (passage de sacs à bacs)	Rive de Gier (2500) Cellieu (1900) 4 autres communes (1900)	Cellieu (1900) La Terrasse sur Dorlay (322) Châteuneuf (742)
Intervention suite à une demande dotation bac	176	175
Intervention suite à une anomalie de collecte*	610126 (Ondaine) 165 (Couronne) 105 (Gier) 585 (Saint-Etienne)	100 (Ondaine) 165 (Couronne) 190 (Gier) 460 (Saint-Etienne)
Intervention suite demande Infosdéchets ou bailleurs	45	70
Intervention pour sensibilisation commerçants et ajustement collecte de papiers ou cartons	870 (cartons) 96 (papiers)	85 (cartons) 198 (papiers)
Diagnostics locaux poubelles	25	15

(*) : Un dispositif de suivi d'anomalies est en place avec une complémentarité entre les agents de collecte qui relèvent les non conformités (OM, tri et verre) ou les bacs cassés, le N° InfosDéchets et l'ETP qui prend le relais pour organiser les interventions en porte-à-porte.

➤ Actions en déchèterie :

L'équipe est également présente lors de l'opération compost qui dure 3 semaines (1 opération en 2022) pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets verts et du compost. Soit 530 personnes vues.

Elle accompagne toujours les gardiens de déchèterie pour expliquer aux usagers l'interdiction des camions plateaux (pour les particuliers) et l'interdiction d'accès aux professionnels (plusieurs semaines dans l'année).

➤ Le tri dans les services de SÉM – le tri dans les grands équipements :

Le tri dans les services est maintenant bien ancré (papiers de bureaux, emballages, cartons, cartouches, piles...), y compris sur les unités décentralisées. Les agents tri prévention assurent un suivi en maintenant un lien avec les sociétés de nettoyage (contrôle qualité) et en rappelant les consignes régulièrement (intranet, nouveaux arrivants...). Un accompagnement est également réalisé lors des transferts de personnels (optimisation des locaux) : mise en place du tri dans les nouveaux bureaux (bannettes papier, point tri dans les tisaneries, affiches des consignes de tri).

Suivi des lombricomposteurs dans les services de Grüner soit 6 services concernés pour diminuer les ordures ménagères et valoriser les déchets organiques sur le lieu de travail.

➤ Animations « de terrain » ciblées :

L'ETP assure des réunions d'information et animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, soit de manière ponctuelle, soit en prenant part à des projets d'actions plus globales sur l'environnement, la propreté, l'habitat collectif.



➤ Les outils d'animation :

Les outils d'animation : on peut citer les 10 panneaux d'exposition sur les thématiques préventions et tri, la « pro tente» 3mx3m et la banque d'accueil (stand plus visible en intérieur comme en plein air) et les jeux pour enfants (les matières et le devenir des déchets, divers Quiz, basket tri, jeu de l'oie, loto tri ...).

➤ Les réunions d'information auprès de publics ciblés :

On comptabilise 34 réunions d'informations au total en 2022, auprès de 7 structures.

➤ Animations tout public ou adultes :

Des animations ont été menées dans divers lieux : centres sociaux, milieu associatif, structures privées, importantes manifestations... touchant 2 369 adultes au total en 2022 contre 1 845 en 2021.



Cible enfants :



Grâce à des outils ludiques, des enfants de 5 à 15 ans ont été sensibilisés, principalement dans les centres de loisirs, manifestations de plein air, fêtes de quartier...

1 258 enfants ont participé aux activités (contre 1 335 en 2021). On peut notamment citer :

Nom de l'établissement	Ville	Nbre de personnes Adultes	Nbre de personnes Enfants
Enise	Saint-Etienne	33	
Journée vélo Parc de Méons école primaire	Saint-Etienne	10	78
Couleur Nature	Andrézieux Bouthéon	172	70
Mad Jacques Trek Pilat	Sainte Croix en Jarez	92	
Fest'U Jean Monnet	Saint-Etienne	68	
Vélocio Parc François Mitterand	Saint-Etienne	192	61
Fête de quartier Croix Berthaud	Saint-Chamond	26	30
Fête de quartier Manufacture Cité du design	Saint-Etienne	12	26

Fête de quartier centre social Soleil levant	Firminy	13	74
Poubelle la vie Tarentaize	Saint-Etienne	56	35
Fête de quartier Centre social La Passerelle	Saint Paul en Jarez	10	45
Sportiv Eté	Firminy	20	83
Le Clos Bayard	Saint Priest en Jarez	38	77
Le Tour de France	Saint-Etienne	265	130
Fête de quartier Au fil de la Rivière	Saint-Etienne	6	17
Forum des associations	Saint-Etienne	147	42
Nom de l'établissement	Ville	Nbre de personnes Adultes	Nbre de personnes Enfants
Foire Parc Expos	Saint-Etienne	408	70
Nouveaux arrivants	Saint-Etienne	46	3
Semaine du Développement Durable Ville de Rive de Gier	Rive de Gier	37	3
Semaine du Développement Durable Ville de Saint Chamond	Saint-Chamond	29	15
Semaine du Développement Durable Ville de Saint Chamond	Saint-Chamond	35	2
Sainté Trail	Saint-Etienne	6	0
Tatou juste	Saint-Etienne	195	30
Lycée Albert Camus	Firminy	5	25
Lycée Hotelier Le Renouveau	Saint Genest lerpt	35	
HAD Santé à domicile	Saint Priest en Jarez	27	0
Réunion Publique Lions Club	Saint Priest en Jarez	45	
Nettoyage de quartier Clean Walk Université Jean Monnet	Saint-Etienne	80	
IEM Les Combes	Le Chambon Feugerolles	6	13
Ramassage de quartier Conseil citoyen de la ville	Saint-Chamond	28	
Nettoyage de quartier ASSE Stade Etivalière	Saint-Etienne	1	18
Nettoyage de quartier	Saint-Chamond	30	
Protection judiciaire de la jeunesse TIG	Saint-Etienne	24	
Centre Acti Môme	Le Chambon Feugerolles	5	37
Lycée Adrien TESTUD	Le Chambon Feugerolles	15	225
Semaine du Développement Durable	Saint-Chamond	15	16
Semaine du Développement Durable	Saint-Chamond	3	33
Ecole d'art et du design Cité du design	Saint-Etienne	82	
Centre de formation ADYFOR	Saint-Jean-Bonnefonds	22	0
La Croix Rouge La Cotonne	Saint-Etienne	30	
Structures	Interventions		
39	65	2369	1258

► Extension des consignes de tri : test des outils de communication

L'extension des consignes de tri des emballages recyclables sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 auprès de l'ensemble de la population de Saint-Etienne-Métropole. Un plan de communication ambitieux, nécessaire à la réussite du projet et à l'augmentation des performances de la collecte sélective, accompagnera ce déploiement afin d'inciter les habitants à adopter ces nouvelles consignes de tri. Une expérimentation a été menée afin de tester les nouveaux supports de communication auprès de 2 immeubles à Firminy regroupant 450 habitants. L'équipe tri prévention a boîté des courriers d'information ainsi que les nouveaux mémos tri en septembre 2022. Elle a aussi mis à jour la signalétique sur les bacs jaunes et affiches locaux poubelles. Elle a ensuite mené, en porte-à-porte, une enquête de perception des usagers vis-à-vis des nouveaux supports. Cette expérimentation a permis de faire évoluer les outils de communication.

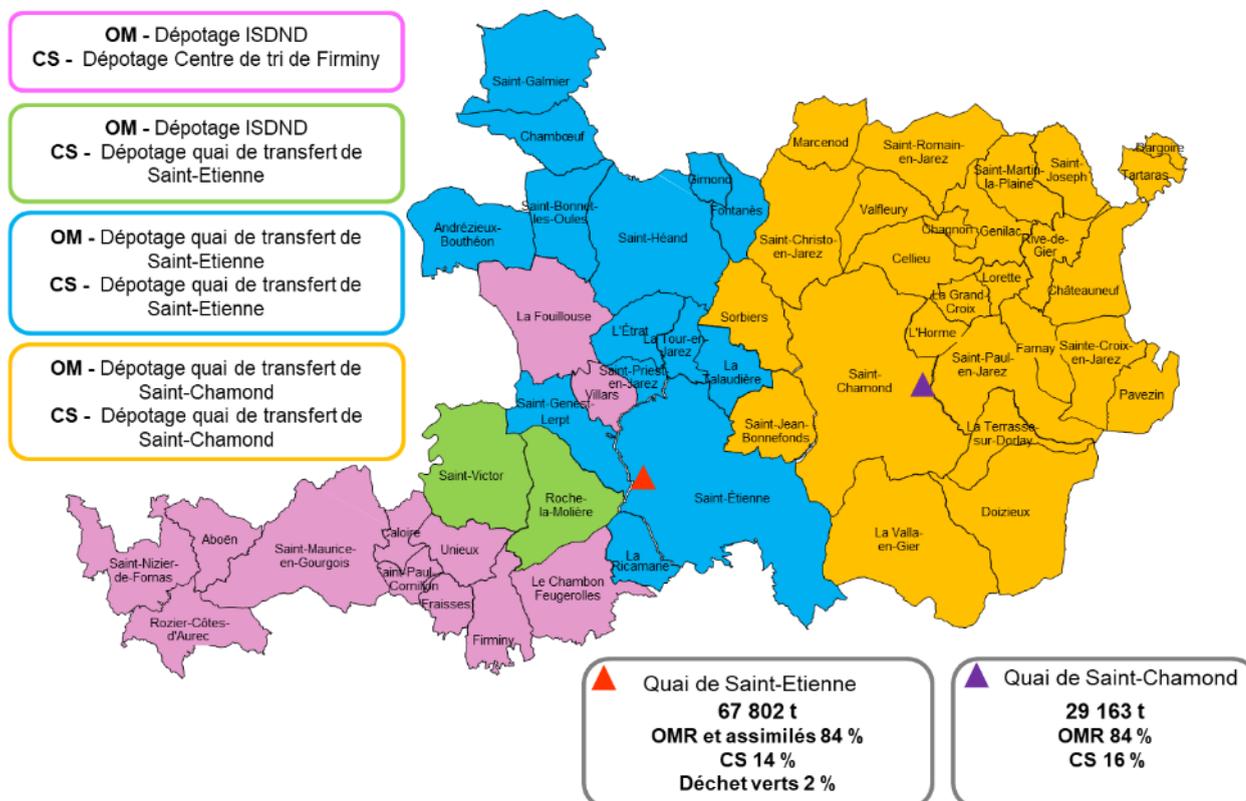
2.3 LE TRANSFERT DES DECHETS

Afin d'optimiser l'organisation de la collecte des déchets (OMR ; papiers et emballages recyclables) et de limiter l'impact économique et environnemental de l'éloignement des exutoires de traitement, SÉM assure le regroupement de ces déchets, sur les quais de Saint-Etienne et de Saint-Chamond, puis leur transfert vers les sites de traitement.

Ces quais de transfert sont la propriété de SÉM, leur gestion ainsi que le transfert des déchets sont assurés dans le cadre d'un marché de prestations de services confié à la société SUEZ RV Centre Est, depuis le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

La carte ci-dessous présente la zone de chalandise des quais de transfert.

Carte 6 : Organisation du transfert des OMR et emballages/papiers



Le quai de transfert de Saint-Etienne est également utilisé par les services techniques de la ville de Saint-Etienne pour assurer le vidage de certains de leurs déchets (déchets de nettoyage des rues, encombrants et déchets verts). L'association

Chrysalide est également autorisée à vider les encombrants issus de leur activité de déménagement ou de vidage des logements.

La massification des déchets est réalisée dans des semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) qui sont ensuite acheminées vers les sites de traitement en fonction de la nature des déchets :

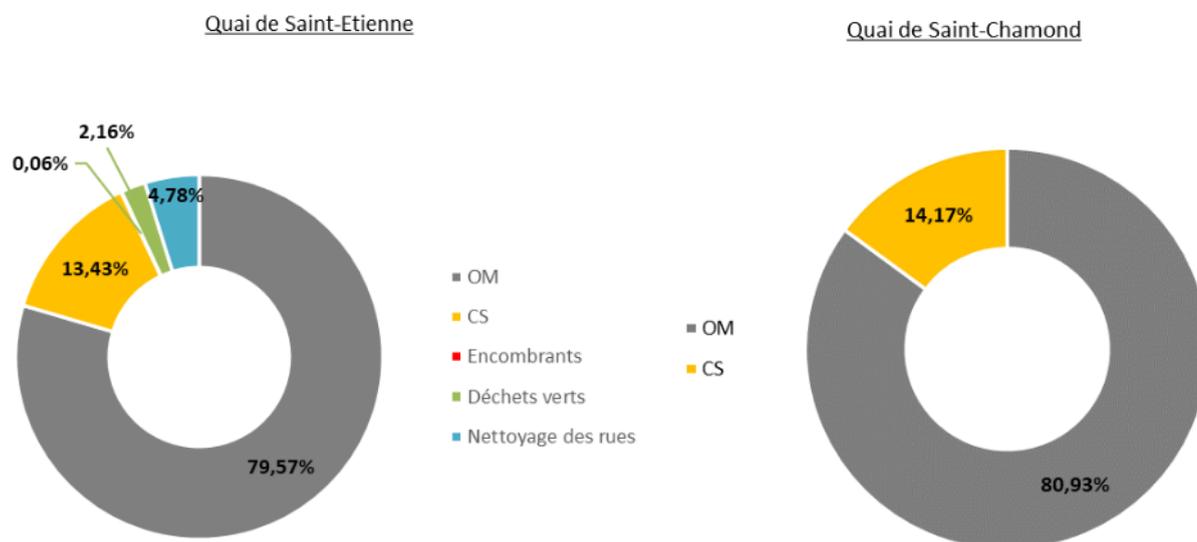
- Les emballages ménagers recyclables et papiers graphiques sont transférés au centre de tri de Firminy.
- Les ordures ménagères résiduelles, déchets de nettoyage des rues et encombrants sont transférés à l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Roche-la-Molière.

Les déchets verts sont collectés en benne de type ampliroll de 30 m³ et pris en charge au titre des déchets verts produits par les communes de SÉM (cf. paragraphe 2.1.8.3).

SÉM est propriétaire de 16 semi-remorques à fond mouvant alternatif mises à disposition du titulaire en charge de l'exploitation des quais de transfert. SÉM renouvelle chaque année une semi-remorque du parc.

➤ Bilan des tonnages

En 2022, 96 964 tonnes de déchets ont été acceptés sur les quais de transfert (soit une baisse de 5 % par rapport à 2021), selon la répartition suivante :



➤ Evènements marquants concernant la gestion des quais de transfert :

Quai de Saint-Chamond :

- Réfection de l'aire de lavage : gestion des eaux usées et reprise des enrobés



- Mise en place de garde-corps de sécurité mobiles au niveau des quais dédiés aux bennes ouvertes



2.4 LES DECHETERIES

2.4.1 Le réseau – Le mode d’exploitation

Les ménages résidant sur le territoire de SÉM bénéficient de **13 déchèteries fixes** sur l’ensemble du territoire de SÉM. Ces équipements sont très fréquentés et utiles pour permettre un tri à la source par l’habitant des déchets apportés. Ceci favorise la valorisation et le recyclage au sein de différentes filières et participe fortement à la maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers.



Déchèterie de Lorette

2.4.2 Le fonctionnement et les conditions d'accès

La déchèterie, ouverte 7 jours sur 7, apporte une réponse adaptée en permettant :

- Une valorisation des matériaux (recyclage matière, énergétique et production de compost),
- Un traitement spécifique des déchets dangereux/toxiques comportant un risque pour l'environnement,
- Une prise en charge des déchets de grande taille (le tout-venant mais également le mobilier valorisable ou encore l'électroménager) évitant les dépôts sauvages.
- Le réemploi de matériaux comme les vélos ou autres mobiliers sur certaines déchèteries, équipés de conteneurs ou de zones dédiées pour les stocker.

Des conventions d'accès existent entre SÉM et des collectivités limitrophes. Elles permettent aux usagers de certaines communes extérieures à la métropole d'accéder aux déchèteries dans une logique de proximité du service et moyennant une participation financière de leur collectivité de rattachement. De la même façon, certains administrés de SÉM peuvent accéder à des déchèteries hors métropole mais géographiquement plus proches de chez eux.

Toutes les conventions ont été renouvelées en 2020.

- Avec Loire Forez Agglomération pour l'accès des usagers de La Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert, des usagers de CRAINTILLEUX, Saint-Cyprien, Veauchette, Bonson et Saint-Just-Saint-Rambert à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon et des usagers d'Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas et Saint-Maurice-en-Gourgois à la déchèterie d'Estivareilles.
- Avec la communauté d'agglomération Vienne Condrieu permettant aux habitants de Longes, Saint-Romain-en-Gier, Echaldas et Trèves d'accéder à la déchèterie de Tartaras.
- Avec la communauté de communes de Forez-Est, permettant aux usagers de Veauche d'accéder à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon, aux usagers d'Aveizieux d'accéder à la déchèterie de Saint-Héand et aux usagers d'Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche d'accéder à la déchèterie de Saint-Galmier.

2.4.3 Bilan quantitatif et qualitatif des apports

Après une forte augmentation des tonnages entre 2020 et 2021 (effet post-Covid), l'année 2022 a enregistré une forte baisse du nombre de passages et des tonnages, dont celui des déchets verts, des gravats et, dans une moindre mesure, du tout-venant.

➤ Evolution de la fréquentation

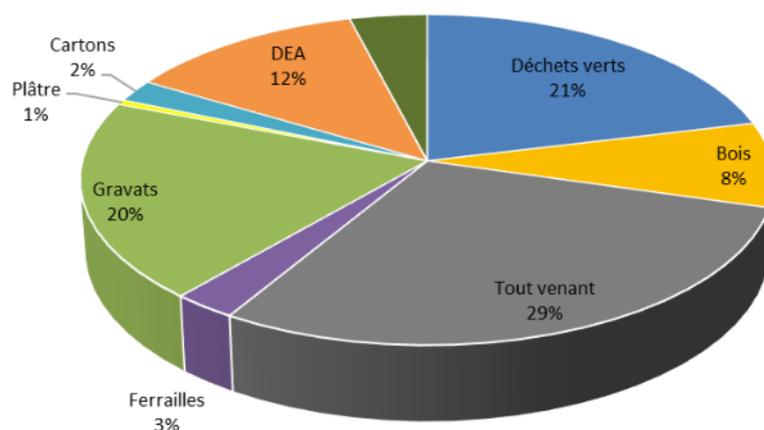
En 2022, selon les comptages des agents d'accueil, la fréquentation a été de 786 770 passages sur l'ensemble des 13 déchèteries, en baisse de 9% par rapport à 2021 (862 200 passages).

► Evolution des tonnages

Tableau 9 : Bilan des tonnages 2022 des déchets apportés en déchèterie

En tonnes	Déchets Verts	Gravats	Tout venant	Ferrailles	Cartons	Bois	Plâtre	DEA	Tonnages 2022	Tonnages 2021
Andrézieux-Bouthéon	1 593	1 320	992	126	106	356		576	5 068	5 902
L'Étrat	1 004	654	896	99	88	260		492	3 493	4 079
Firminy	1 504	1 429	2 234	236	163	599		848	7 013	7 803
La Ricamarie	664	616	1 356	117	68	341	41	589	3 793	4 450
Lorette	1 557	1 676	2 067	200	128	608	110	806	7 152	8 585
Roche-la-Molière	1 166	1 110	979	115	92	314		507	4 283	4 852
Saint-Chamond	1 540	1 415	2 757	161	156	729		1 028	7 787	8 577
Saint-Étienne La Chauvetière	585	1 127	2 656	199	160	674	114	1 215	6 730	7 636
Saint-Étienne Le Soleil	894	1 096	2 595	188	180	647	47	1 177	6 824	7 490
Saint-Galmier	1 275	729	549	94	90	238	33	316	3 324	4 103
Saint-Héand	730	495	527	76	53	203		256	2 340	2 614
Saint-Jean-Bonnefonds	1 578	1 133	1 666	123	144	515		511	5 670	6 430
Tartaras	1 055	1 177	1 554	174	121	448		563	5 092	5 138
Total 2022	15 144	13 978	20 827	1 908	1 550	5 932	345	8 884	68 569	77 659
Total 2021	18 368	16 460	22 511	2 250	1 691	6 932	344	9 103	77 659	
Evolution 2022 / 2021	-17,6%	-15,1%	-7,5%	-15,2%	-8,3%	-14,4%	0,2%	-2,4%	-11,7%	

Graphique 5 : Répartition par filière de traitement des déchets apportés en déchèterie en 2022



Les 13 déchèteries ont permis de collecter 71 444 tonnes de déchets (représentant 176 kg par habitant) :

- 68 569 tonnes, soit 169 kg/hab./an de déchets verts, gravats, tout venant (non valorisable), ferrailles, cartons, bois, déchets d'éléments d'ameublement, plâtre.
- 2 162 tonnes, soit 5.3 kg/hab./an de D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dont ampoules et néons),
- 713 tonnes, soit 1,8 kg/hab./an de déchets diffus spécifiques et déchets dangereux (huiles, piles et accumulateurs, batteries, cartouches d'encre, pneumatiques et amiante).

Depuis 2019, le tout-venant collecté dans les 3 déchèteries du Gier (Lorette, Saint-Chamond et Tartaras) est trié par le prestataire RDS dans son centre de tri à L'Homme pour extraire les fractions valorisables (matière ou énergie).

➤ Déchets spécifiques

Sont classés ici, d'une part certains déchets dangereux produits par les ménages : solvants, peintures, phytosanitaires, acides, bases aérosols..., plaques/tubes d'amiante, piles, batteries, huile moteur, huile végétale, cartouches d'encre, pneumatiques et d'autre part les D3E (déchets d'équipements électriques électroniques y compris lampes et néons).

DEEE : 5,3 kg/hab./an

Il s'agit du gros électro-ménager (réfrigérateurs, machines à laver, ...), des écrans (télévisions, ordinateurs portables, tablettes...) et tous les petits appareils électriques et électroniques (aspirateurs, tondeuses électriques, robots ménagers, téléphones, réveils, montres, télécommandes...).

DDM : 1,8 kg/hab./an (y compris les pneus)

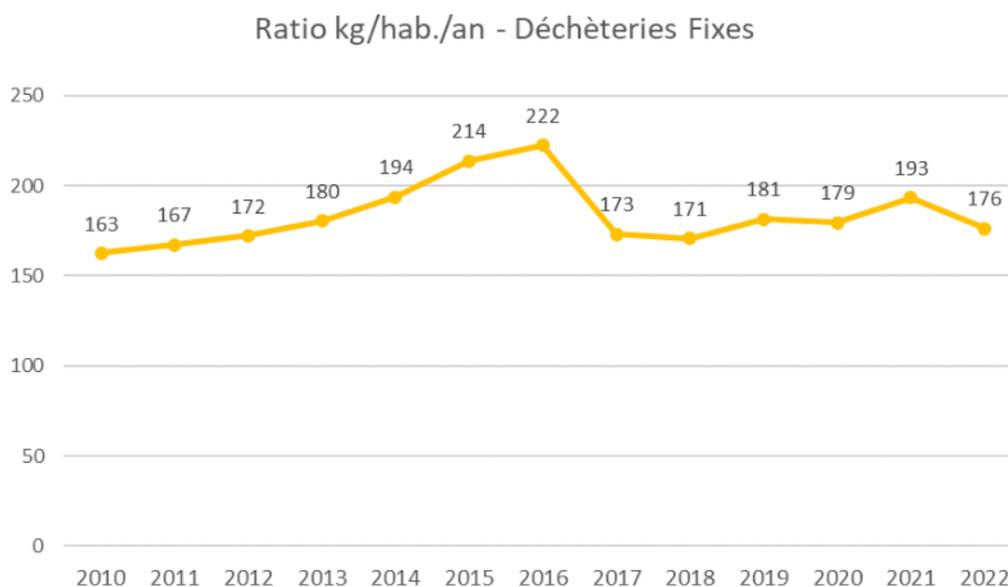
Tableau 10 : Apports « déchets spécifiques » par déchèterie – année 2022

En tonnes	DECHETS DANGEREUX DES MENAGES									Pneus	DEEE	TOTAL
	DDS	ECODDS	Amiante	Huiles de vidange	Huiles de friture en L	Piles et accumulateurs	Batteries	Cartouches d'encre	Sous total			
Andrézieux-Bouthéon	5,657	21,197		7,428	0,530	1,232	5,035	0,131	41,210	16,360	144,260	201,83
L'Etrat	4,481	17,335		4,689	0,275	0,956	3,330	0,030	31,096		124,683	155,78
Firminy	2,346	19,785		14,004	0,072	1,344	1,470	0,082	39,103		203,430	242,53
La Ricamarie	3,217	14,654	23,320	8,197	0,370	0,577	3,310	0,069	53,714	18,700	126,628	199,04
Lorette	6,870	24,645	37,800	12,733	0,970	0,923	3,965	0,179	88,085	43,840	180,393	312,32
Roche-la-Molière	4,543	17,313		5,873	0,322	0,895	3,900	0,110	32,956		126,057	159,01
Saint-Chamond	7,359	26,197		11,064	0,335	1,812	3,325	0,191	50,283		266,036	316,32
Saint-Etienne - Chauvetière	5,758	24,418		11,249	0,300	1,117	4,525	0,043	47,410		261,333	308,74
Saint-Etienne - Soleil	6,074	27,111	17,860	8,197	0,383	1,494	5,320	0,306	66,745	25,120	271,819	363,68
Saint-Galmier	6,957	18,370	5,760	3,420	0,530	0,879	3,775	0,049	39,740	8,940	86,353	135,03
Saint-Héand	1,976	9,671		3,682	0,150	1,235	2,020	0,115	18,849		58,310	77,16
Saint-Jean-Bonnefonds	5,067	26,064		8,855	1,025	1,657	2,400	0,201	45,269		141,747	187,02
Tartaras	7,060	21,251		9,371	0,585	1,827	5,940	0,132	46,166		171,302	217,47
Total 2022	67,365	268,011	84,740	108,762	5,847	15,948	48,315	1,638	600,626	112,960	2162,351	2 875,94
Rappel 2021	73,736	259,381	102,507	89,550	6,945	15,696	50,830	2,082	600,727	63,580	2 346,485	3 010,792

➤ Evolution des apports en déchèterie depuis 2010

La baisse de 2017 et 2018 faisait suite à l'interdiction des professionnels sur les déchèteries à partir de janvier 2017. Depuis 2019, les déchèteries collectent une quantité régulière de déchets, entre 171 et 181 kg par habitant (sauf en 2021).

Graphique 6 : Apports en déchèterie en kg/hab./an



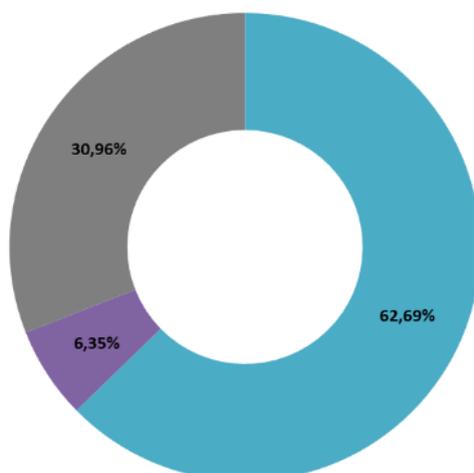
➤ Taux de valorisation

Le taux de valorisation a baissé en 2022 en raison d'une baisse moins importante du tout-venant : **69,4 % des déchets apportés en déchèteries ont été valorisés contre 75,6 % en 2021**, soit 49 325 tonnes dont :

- 44 789 tonnes de valorisation matière soit 62,7 %
- 4 536 tonnes de valorisation énergétique soit 6,3 %.

Graphique 7 : Taux de valorisation des déchets issus des 13 déchèteries en 2021

■ Taux Valo matière ■ Taux Valo énergie ■ Taux Non valorisée



► Filières de traitement et de valorisation

Tableau 11 : Filières de traitement et de valorisation pour les déchets acceptés en déchèterie

MATERIAUX	PROCEDE ET DEVENIR	REPRENEUR	ADRESSE	Utilisé par	
Déchets verts	Plate-forme de compostage	Agriculteurs	Loire	SERMACO	
		Composteurs	Loire	SERMACO	
		ELIA AND CO	Magneux Le Gabion 42210 Saint-Laurent-La-Conche	RDS	
Tout-venant	ISDND	SUEZ Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 Roche-la-Molière	SERMACO/ RDS SUEZ	
Gravats	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	TERRIL DES EGASSONS	ZI La Combe Lieu-dit « Le puits de Saint-Pierre » 42150 La Ricamarie	SERMACO	
		SOPRODEM	197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 Chabanierie	RDS	
Métaux	Stockage et activité de récupération de métaux ferreux et non ferreux	ARNAUD DEMOLITION	ZI Molina La Chazotte 370 rue Albert Camus 42350 La Talaudière	Filières imposées par SAINT-ÉTIENNE METROPOLE	
		SUEZ RV Loire Métaux	Rue de l'Ondaine 42500 Le Chambon-Feugerolles		
		SUEZ (ex BAYLE)	Rue Adèle Bourdon 42420 Lorette		
		RDS	8 avenue de la Libération 42152 L'Horme		Rue André Richard 42160 Andrézieux-Bouthéon
		SERMACO	Rue René Varennes 42150 La Ricamarie		
Cartons	Centre de tri	SERMACO	ZI Bayon -Impasse René Varennes 42150 La Ricamarie	SERMACO	
	Centre de tri	RDS	8 avenue de la Libération 42152 L'Horme	RDS	
	Valorisation (Filière contrat CITEO)	EYMIN LEYDIER	573 route des Ortis 26240 Laveyron	SÉM	
Bois	Broyage / transfert Valorisation	EGGER	ZI de Blanchifontaine 88700 Rambervilliers	SERMACO	
		SAIB	Via Caorsana 5/A Caorso PC (Italie)	RDS	
	Chaufferie / valorisation matière	DS SMITH	Avenue Maurice Franck 73110 Valgelon-La Rochette	RDS	
Film plastique	Tri et recyclage matière	XL	8 rue des Roseaux 42600 Montbrison	RDS	
Déchets d'éléments d'ameublement	Traitement / valorisation	ECOMOBILIER	Collecte assurée par RDS et SERMACO Tri au centre de tri SERMACO La Ricamarie	SÉM	
Amiante	ISDND Alvéole spécifique	SUEZ RV Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 Roche-la-Molière	SUEZ	
Plâtre	Centre de tri	RDS	17 allée Lavoisier 42350 La Talaudière	SÉM	
	Centre de tri	SERMACO	ZI Bayon Impasse René Varennes 42150 La Ricamarie	SÉM	
	Recyclage	NANTET	Les Combes 73260 La Léchère	RDS/ SERMACO	
MATERIAUX	PROCEDE ET DEVENIR	REPRENEUR	ADRESSE	Utilisé par	
Déchets dangereux	Tri - recyclage et valorisation énergétique	SECHÉ	ZI Portuaire 519 rue Denis Papin 38150 Salaise-sur-Sanne	SERMACO / RDS	

Déchets dangereux	Tri - recyclage et valorisation énergétique	ECODDS	117, avenue Victor Hugo 92100 Boulogne-Billancourt	SÉM
Huiles de vidange	Régénération	FAURE	373, route de la Noyérée III 38200 Luzinay	SERMACO / RDS
Batteries	Recyclage et valorisation énergétique et matière	GDE	9 rue de l'Eparre 42000 Saint-Etienne	SERMACO / RDS
Huile végétale	Biocarburant	QUATRA	Mosten 17 9160 Lokeren (Belgique)	RDS/SERMACO
Cartouches d'encre	Recyclage	Easyrecycleprint	Zi Du Bayon – rue Dorian 42150 La Ricamarie	SÉM
Piles et accumulateurs	Traitement / valorisation	COREPILE	Réseau Praxy	SÉM
DEEE (appareils électriques + lampes)	Traitement / valorisation	ECOSYSTEM	Collecte assurée par Envie 2 E Loire (Saint-Priest-en-Jarez) et par TRIALP pour les D3E.	SÉM
Papiers	Valorisation (contrat reprise direct SÉM)	NORSKE SKOG	Route de Jean-Charles Pellerin 88190 GOLBEY	SÉM
Verre	Valorisation (reprise filière CITEO)	VERALLIA	Place de la Verrerie 42610 Saint-Romain-le-Puy	SÉM

2.4.4 Travaux et équipements 2022

Dans la continuité des travaux réalisés depuis 2020, les déchèteries de L'Etrat, la Ricamarie et Saint-Jean Bonnefonds ont été mises en conformité en 2022, pour prévenir les risques de chute de hauteur, et satisfaire à la réglementation relative à la protection de l'environnement.

➤ Déchèterie de L'Etrat

Début 2022, SÉM a assuré le suivi des travaux suivants :

- La rehausse des murets de quai et la mise en place de bavettes métalliques,
- La création de dalles béton pour les conteneurs textiles, papiers et pour les rotations de bennes,
- La mise en place d'une vanne guillotine permettant la rétention des eaux d'extinction d'incendie.

La déchèterie est restée fermée du 29 février au 25 mars 2022. Pendant la fermeture, les autres déchèteries de SÉM ont continué d'accueillir les usagers. Ces travaux de mise aux normes de sécurité représentent un budget d'environ 72 000€ TTC.



➤ Déchèterie de La Ricamarie

En avril 2022, SÉM a assuré le suivi des travaux suivants :

- La rehausse du quai gravats et la mise en place de bavettes métalliques,
- La mise en place d'une rétention sous le conteneur à huiles minérales et d'un abri protégeant des intempéries.

Pendant les travaux la déchèterie est restée ouverte. Coût de l'opération : 24 000 € TTC



Déchèterie de la Ricamarie : benne gravats avant travaux



benne gravats suite aux travaux

➤ Déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds

Au dernier trimestre 2022, SÉM a assuré le suivi des travaux suivants :

- La rehausse des murets de quai et la mise en place de bavettes métalliques,
- La mise en place d'une rétention sous le conteneur à huiles minérales et d'un abri protégeant des intempéries,
- La reprise des enrobés vers l'accueil
- La mise en place de butées arrière en bas de quai servant de protection des murs de quai.

La déchèterie est restée fermée du 9 au 30 novembre 2022.

Ces travaux de mise aux normes de sécurité représentent un budget d'environ 95 000 € TTC.



➤ Déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon

SÉM a souhaité mettre en place de la vidéosurveillance sur la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon suite à des problèmes de vols et vandalisme réguliers. Le déploiement de la vidéosurveillance a pu être effective après arrachage d'une haie, mise en place d'un mât anti-vandale, création d'une liaison électrique par terrassement et pose du matériel de vidéosurveillance.

Coût de l'opération : 14 000 € TTC

➤ Autres travaux :

- Habillage des conteneurs réemploi des déchèteries de Saint-Galmier et Saint-Etienne La Chauvetière.
- Achat de projecteurs solaires pour équiper les conteneurs pour les appareils électriques et électroniques.



2.4.5 Déchèteries mobiles

Depuis 2013, un service de **déchèteries mobiles** est proposé pour prendre en charge les déchets produits par les habitants de certaines communes les plus éloignées du réseau des déchèteries fixes (voir communes en couleur sur la carte ci-dessous).

Carte 7 Zones couvertes par le service de déchèteries mobiles



Ce marché, renouvelé le 1^{er} janvier 2019, a été attribué à SUEZ RV Centre Est pour une durée de 4 ans.

Les ambitions de SÉM sont multiples :

- Mettre à disposition plusieurs bennes en mélange pour collecter et trier les déchets, afin d'éviter les dépôts sauvages et de ne pas enfouir des déchets valorisables et/ou dangereux pour l'environnement,
- Offrir une prestation comparable à celle des déchèteries fixes,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable en mutualisant à l'échelle de plusieurs communes ce service pour optimiser :

- La logistique et les coûts au regard du niveau de fréquentation,
- L'offre de service grâce à la planification de plusieurs dates par secteur et à une communication adaptée.



En 2022, 6 communes ont accueilli le service de déchèterie mobile.

Le dispositif, ouvert au public le samedi, de 09h30 à 17h00 non-stop, s'est adapté aux spécificités du terrain : mise en place d'une plateforme ou de bennes au sol, selon la configuration des sites.

En 2022, la fréquentation a diminué : 620 passages en 2022, soit une baisse de 10 % par rapport à 2021.

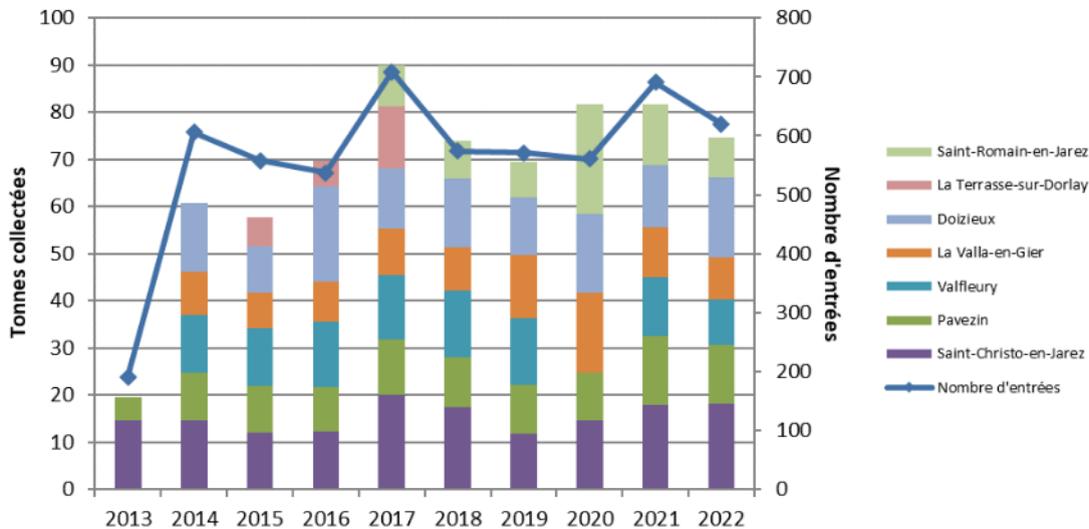
Le tonnage de déchets collecté est en baisse : 75 tonnes en 2022, en baisse par rapport à 2021 (82 tonnes).



Tableau 12 : Bilan tonnages déchèteries mobiles

Matières	Tonnages	Variations 2021-2022
Bois	19t	+ 19 %
Déchets Verts	4t	- 50 %
Ferrailles	6t	- 29 %
Cartons	1t	- 11 %
Gravats	13t	- 32 %
D3E	7t	+ 9 %
Tout-venant	23t	+ 9 %
DDS (déchets dangereux)	1,9t	+ 28%

Graphique 8 : Evolution des tonnages collectés et nombre d'entrées des déchèteries mobiles par année

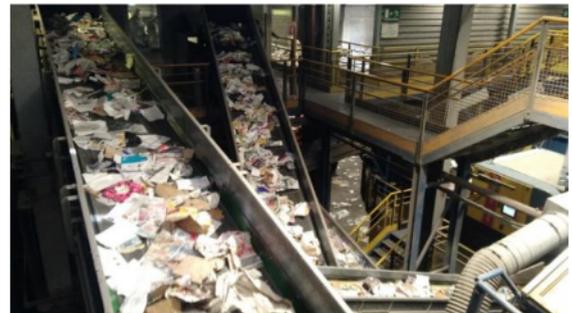


2.5 LE TRAITEMENT DES DECHETS

2.5.1 Le centre de tri

Après avoir été collectés, les papiers et emballages (hors verre) sont transportés jusqu'au centre de tri SUEZ RV Centre Est à Firminy, où les déchets sont séparés et conditionnés par nature de matériau, puis expédiés vers les filières de recyclage.

En 2022, le centre de tri de Firminy a accueilli 42 000 tonnes de déchets issus de collectes sélectives, dont 16 948 tonnes provenant de SÉM (soit 40,4 % de la quantité totale de déchets).



Centre de Tri emballages/papiers SUEZ Firminy

2.5.1.1 Mode d'exploitation et caractéristiques fondamentales

Le tri des déchets ménagers recyclables et papiers graphiques est réalisé dans le cadre d'un marché de prestations de service confié à SUEZ RV Centre Est. Ce dernier se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 : tri des déchets issus du quai de transfert de Saint-Chamond,
- Lot n°2 : tri des déchets issus du quai de transfert des Brunandières (du fait de la localisation du centre de tri sur le secteur de l'Ondaine, des apports directs en camion benne sont également réalisés),
- Lot n°3 : tri des déchets issus des points d'apport volontaire papiers.

Présentation des principales caractéristiques de la prestation :

- La rémunération du prestataire est basée sur la quantité de tonnes entrantes.
- La durée du contrat est de 2 ans et 6 mois ferme, avec 6 périodes de reconduction éventuelle de 3 mois.
- Le lot n°1 et lot n°2 correspondent au tri d'un flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) collecté majoritairement en porte-à-porte. Le lot n°3 concerne le tri du flux des papiers issus des colonnes en points d'apport volontaire.

- Tri des déchets en 9 matériaux sortants (voir § suivant)
- Réalisation de caractérisations des déchets entrants (pour définir la répartition des déchets triés entre collectivités clientes du centre de tri)
- Réalisation de caractérisations des refus de tri et du gros de magasin (pour évaluer les pertes de recyclables).
- Système de bonus/malus directement lié à la qualité du tri et basé sur le taux d'efficacité (ou taux d'extraction) matériau par matériau (calculé grâce aux tonnages expédiés dans les filières, aux tonnages stockés ainsi qu'aux tonnages de déchets encore présents dans les refus et déterminés en fonction des caractérisations).

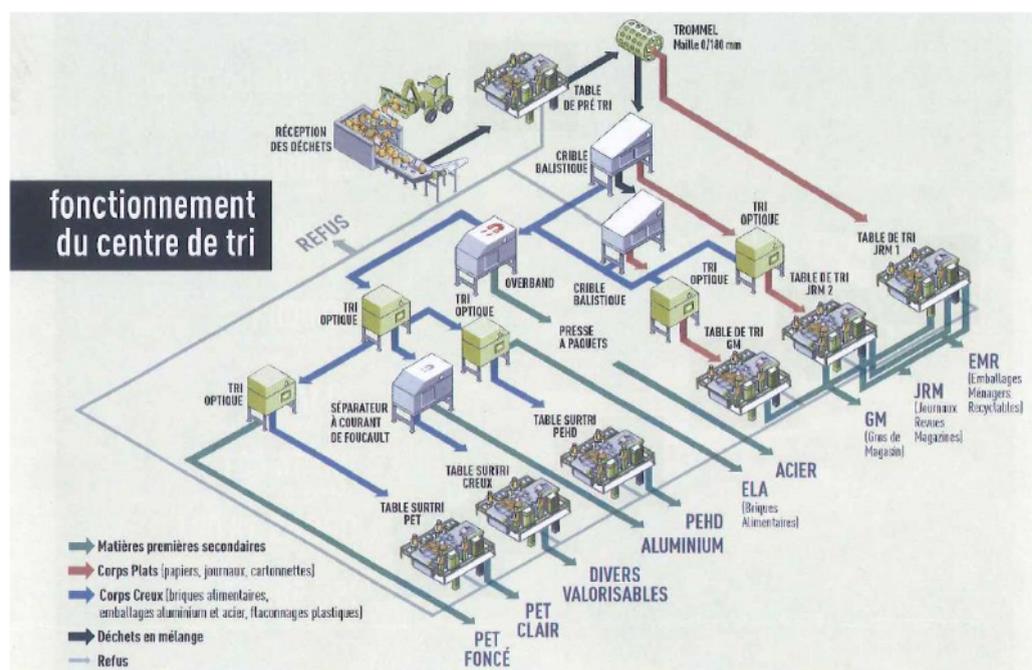


Contenu d'une balle de PET Clair

Description du centre de tri

Le centre est actuellement autorisé pour **60 000 tonnes/an** de capacité de tri pour les déchets recyclables en provenance des ménages. Il fonctionne du lundi au samedi matin, en trois équipes dont une de nuit, avec 85 personnes dont 63 trieurs.

Schéma 2 : Descriptif simplifié du procédé du centre de tri de Firminy



La séparation des déchets est effectuée en plusieurs étapes afin d'obtenir une qualité de matériaux triés répondant aux prescriptions techniques minimales fixées par CITEO ou les filières de recyclage et intégrées dans les engagements contractuels :

- Le tri granulométrique selon la taille des déchets (trommel),
- Le tri balistique, selon la forme des déchets : plats ou creux (séparateur balistique),
- Le tri magnétique pour extraire les aciers (Overband) et les aluminiums (courant de Foucault),
- Le tri optique qui permet de séparer les déchets en fonction de leur composition,
- Le tri manuel : une cabine de pré-tri pour trier les plus gros éléments en début de process et deux cabines de sur-tri pour affiner le tri en fin de process.

Les déchets sont triés selon les flux suivants :

- Les **plastiques** (PET foncé, PET clair, PEHD/PP),
- Les **Papiers Cartons Complexés** (PCC ou briques alimentaires),
- Les **Papiers Cartons Non Complexés** (PCNC ou cartons de sorte 5.02, cartons bruns et cartonnettes d'emballage),
- **L'aluminium**,
- **L'acier**,
- Les **Journaux Revues Magazines** (JRM ou papiers de sorte 1.11),
- Le **Gros de magasin** (GM, sorte 1.02, papier et carton mêlé de petite taille et/ou de mauvaise qualité en termes de recyclabilité),

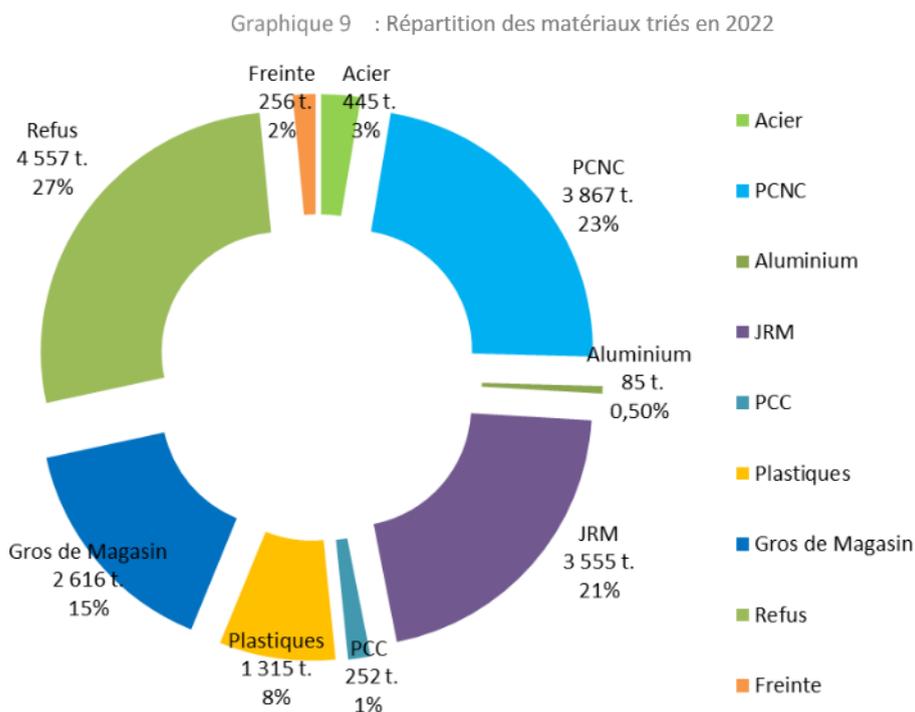
Une partie des films plastiques (sacs de pré-collecte et grands films) est également extraite manuellement en cabine de pré-tri.

2.5.1.2 Nature, quantité et qualité des apports

16 948 tonnes de déchets ont été triés pour le compte de SÉM soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2021 (sur la base des pesées réalisées à l'entrée du centre de tri, hors cartons des commerçants de Firminy) :

- 96,5 % des apports issus du flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) des collectes de bacs et sacs jaunes et de colonnes multimatériaux en apport volontaire
- 3,5 % des apports issus du flux de papiers en apport volontaire.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des déchets en sortie de process de tri en 2022.



La freinte correspond à la perte de tonnage entre le flux réceptionné à l'entrée et le flux expédié (en raison d'une perte de poids lié à l'humidité, de perte de matière lié au process, etc.)

2.5.1.3 Evènements remarquables en 2022 sur le site de Firminy

- Evolution du site en vue du passage à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques en 2023 :

- **Nouveau centre de tri de Firminy**

SÉM, Loire-Forez Agglomération, les communautés de communes de Forez-Est, des Monts du Lyonnais, du Pilat Rhodanien et le SYMPTTOM (qui s'est substitué au SICTOM Velay Pilat lorsque celui-ci lui a délégué sa compétence traitement) ont constitué un groupement d'autorités concédantes (GAC) en vue de confier à un opérateur, par voie de concession de service public, un contrat global portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques adapté à l'extension des consignes de tri des emballages.

Au terme de la procédure de mise en concurrence des entreprises, ce contrat, d'une durée prévisionnelle de 12 ans, a été attribué en septembre 2021 au groupement SUEZ RV Centre Est/ SUEZ Investissement Local. Il prévoit la modernisation et l'extension de l'actuel centre de tri de Firminy. D'une capacité technique de 45 000 t/an (en deux postes), le nouveau centre de tri sera mis en service à l'automne 2023. Les travaux ont débuté en juin 2022.



La pose officielle de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 11 octobre 2022.

- **Adaptation du process pour l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023.**

Le centre de tri actuel maintient son activité pendant presque toute la durée des travaux. Afin d'être en capacité d'accueillir et de trier les déchets recyclables collectés dès le passage en extension des consignes de tri, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2023, le centre de tri a réalisé des aménagements et prévu un renfort des équipes de tri à partir de cette date. Un système aéraulique spécifique a notamment été installé courant 2022.

Dans l'objectif d'anticiper le déploiement de robots permettant de réaliser une partie du tri sur le process du nouveau centre de tri, Suez a mis en service un robot pilote sur le process actuel. Au regard des bons résultats obtenus, Suez a confirmé l'installation de ce type de robots sur le process du futur centre de tri.

2.5.2 Le tri du verre

Après avoir été collecté, le verre est déposé au centre de prétraitement verrier de SIBELCO à Andrézieux-Bouthéon. Sur ce site, les emballages en verre sont triés et transformés en calcin, matière première qui servira à fabriquer de nouvelles bouteilles en verre à la verrerie de Saint-Romain-le-Puy.

En 2022, 8 600 tonnes de verre ont été triées sur ce site pour le compte de SÉM, soit une progression de près de 2 % par rapport à 2021.



Stockage du calcin

2.5.3 Eco-organismes et filières de recyclage

Les emballages et papiers font l'objet d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP), qui se traduit par 2 contrats distincts auprès de la société CITEO :

- Le contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème F, relatif aux emballages ménagers. L'objectif national est de recycler 75 % des emballages mis en marché, à coût maîtrisé et en simplifiant le geste de tri.
- Le contrat collectivité relatif aux papiers graphiques. L'objectif national est de recycler 65 % de papiers mis en marché.

Les soutiens financiers reçus par SÉM en 2022 représentent environ 2,366 M€ pour le contrat emballages et 321 k€ pour le contrat papiers.

Le contrat CITEO relatif aux emballages ménagers permet de disposer de soutiens financiers mais aussi **d'une garantie de reprise des matériaux triés** : tous les déchets d'emballages triés conformes au cahier des charges des filières sont recyclés.

En dehors des contrats de reprise garantie, d'autres contrats sont directement conclus entre SÉM et les repreneurs. C'est le cas notamment des papiers graphiques de sorte 1.11 et du gros de magasin de sorte 1.02.

Le tableau ci-dessous récapitule les expéditions, en 2022, de matériaux triés auprès des filières de recyclage.

Tableau 13 : Filières de reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective pour 2022

Matériaux	Repreneurs / Types de reprise	Tonnages 2022 **
Acier	ARCELORMITTAL / Option Filière	451 t.
Aluminium	REGEAL AFFIMET / Option Filière	82 t.
Plastiques	VALORPLAST / Option Filière	1 297 t.
Papiers Cartons Non Complexés (5.02)	REVIPAC (chez SAICA PAPER) / Option filière	3 626 t.
Cartons de déchèterie (1.05) *	REVIPAC (chez SAICA PAPER) / Option filière	1 881 t.
Papiers Cartons Complexés (5.03)	REVIPAC/Option Filière	266 t.
Verre	VERALLIA/Option Filière	8 600 t.
<i>hors reprise garantie</i>		
JRM (papiers sorte 1 .11)	NORSKE SKOG	3 697 t.
Gros de magasin	SUEZ RV Centre Est	2 616 t.
Cartons commerçants	SUEZ RV Centre Est et VEOLIA	694 t.
Papiers bureautiques	VEOLIA	73 t.

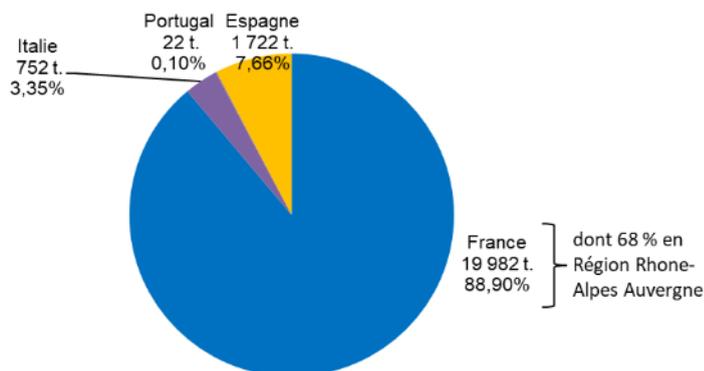
* Les cartons de déchèteries sont inclus dans le contrat de reprise garantie par CITEO (ceux-ci constituant pour la majorité des emballages)

** Pour les déchets triés au centre de tri de Firminy, les tonnages repris par les filières sont différents des tonnages triés en raison des effets de stock avant expédition.

Au total, la vente de l'ensemble des matériaux en 2022 représente une recette de 2 595 000 € pour SÉM. Ce montant est en hausse de 29 % par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement due aux montants de rachat des plastiques qui ont été multipliés par 2 entre 2021 et 2022, ainsi qu'une augmentation de la valeur des papiers graphiques. Les montants de reprise des cartons sont restés à un niveau élevé jusqu'en septembre 2022 pour connaître ensuite une forte baisse.

D'une manière générale, les recettes de vente des matériaux issus du tri de la collecte sélective n'ont jamais été aussi élevées sur ces 5 dernières années.

Il est à noter qu'au-delà du prix de reprise proposé par les repreneurs, SÉM apporte une attention particulière à la proximité des filières de recyclage. En 2021, 88 % des déchets ont été recyclés en France, les 12 % restant étant recyclés en Europe.



Graphique 10 : Répartition des destinations des filières de recyclage en 2022

2.5.4 Les centres de compostage

➤ Déchets verts – apports en déchèteries fixes et mobiles

Le traitement des déchets verts des **déchèteries fixes** est intégré aux prestations des marchés d'exploitation des déchèteries. Cela représente **15 144 tonnes**, soit un ratio de 37 kg/hab./an en 2022.

Les sites de traitement dépendent des prestataires de déchèteries. Les déchets verts sont orientés vers :

- Un centre de compostage à Saint Laurent La Conche (42) : 7 750 tonnes
- Des compostières (42) : 4 709 tonnes
- Des agriculteurs (42) : 2 613 tonnes
- Des agriculteurs (limitrophes du 42) : 72 tonnes

Près de 4 tonnes de déchets verts issues des déchèteries mobiles ont été traitées chez SUEZ RV BOIS (ex RBM).

➤ Déchets verts des centres techniques municipaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le marché des déchets verts produits par les centres techniques municipaux est confié à SERMACO.

Cette prestation comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement des déchets verts, le broyage intermédiaire sur le site du prestataire à La Ricamarie et le traitement. Ce dernier s'effectue majoritairement par compostage chez TERRALYS et RONAVAL, tous deux situés dans le département de la Loire, ou encore chez les agriculteurs ligériens qui utilisent du broyat comme amendement organique.

Pour la Ville de Saint-Étienne :

Les déchets verts produits par les services espaces verts de la ville de Saint-Étienne sont collectés au quai des Brunandières (1 154 tonnes de déchets en 2022). L'année 2022 a été particulièrement sèche, toutefois des orages importants en été ont généré des casses de branches ou des arbres arrachés qui ont été en partie évacués en déchets verts. En conséquence, les tonnages apportés par la Ville de Saint -Etienne ont baissé de 7%.

Déchets verts municipaux (hors Saint-Étienne) :

2 534 tonnes de déchets verts ont été collectées et traitées en 2022, soit une baisse de plus de 21% par rapport à l'année précédente, due à une forte sécheresse.

Fin 2022, 27 communes de SÉM disposent de ce service (dont 2 dans le cadre de prestations ponctuelles).

Au total, SERMACO a effectué 465 rotations de bennes (- 11% par rapport à 2021) entre les CTM et son site de broyage à la Ricamarie. Les habitudes de travail (broyeurs, mulching, gestion différenciée...) continuent d'évoluer pour réduire la production de ces déchets verts.

D'autres bennes ponctuelles sont mises à disposition des services de SÉM, comme le Nautiform ou les petites stations d'épuration (roseaux secs), pour un tonnage total annuel de près de 22 tonnes.

Au final 97% des déchets verts collectés (3 576.5 tonnes) ont fait l'objet d'une valorisation matière. 51% des tonnages valorisés ont alimenté les plateformes de compostage de Saint-Priest-la-Roche et de Saint-Just-Saint-Rambert (42), et 49% ont été livrés auprès des agriculteurs sous forme de broyat.

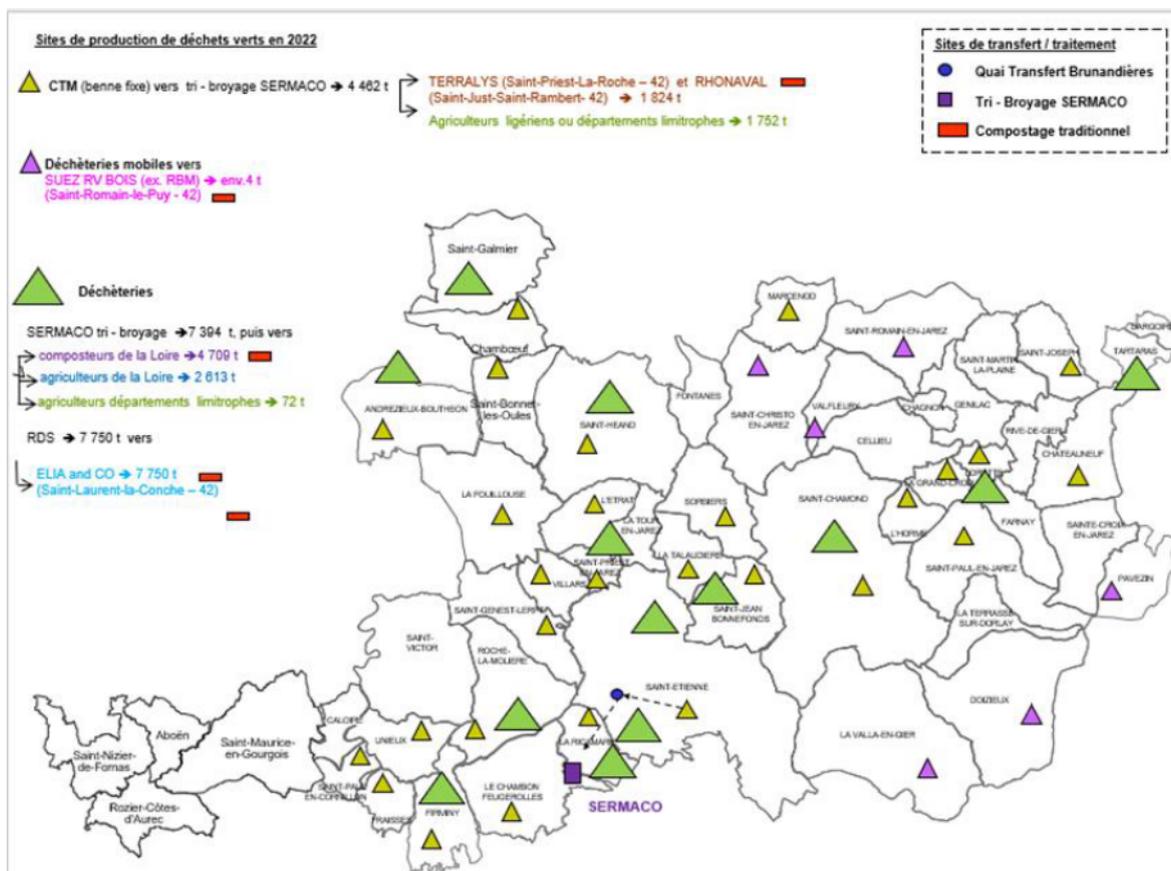
➤ Synthèse des tonnages :

Tableau 14 : Tonnages des déchets verts par origine en 2022

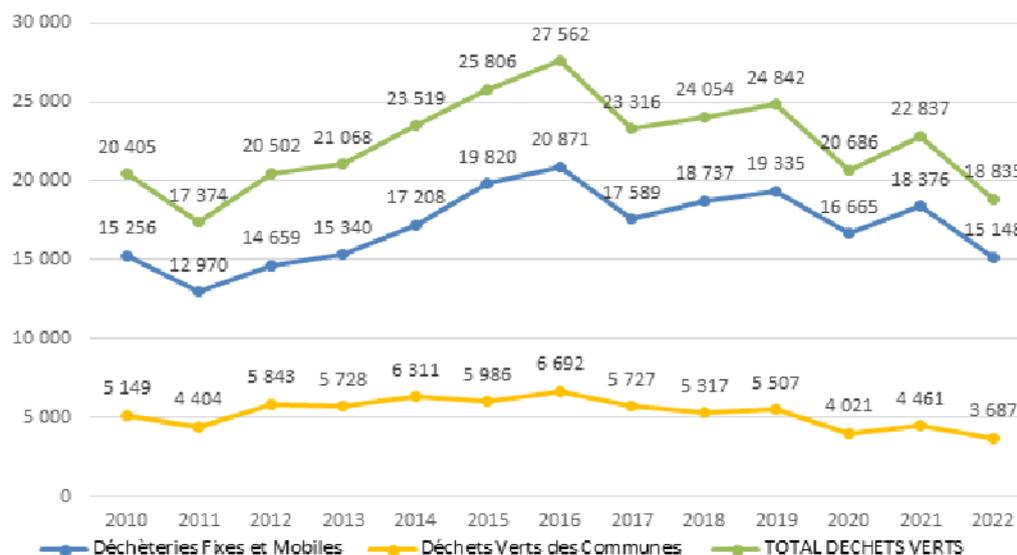
Origine des apports	Tonnage 2022	Répartition poids	Evolution 2021/2022	Gestion / destination
Espaces verts - Saint-Etienne	1 154	6.1 %	- 7 %	SERMACO
Espaces verts - autres communes	2 534	13.4 %	- 21 %	SERMACO
Déchèteries fixes et mobiles	15 148	80.4 %	- 18 %	Filières contrats Exploitation déchèteries
Total en tonnes	18 835			

► Synthèse des flux et destinations de déchets végétaux en 2022

Carte 9 : Synthèse des flux et destinations déchets verts – situation 2022



Graphique 12 : Evolution des tonnages de déchets verts entre 2010 et 2022



2.5.5 L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le traitement des déchets ultimes est réalisé par stockage sur l'ISDND de Borde Matin à Roche-la-Molière. SUEZ RV Borde Matin est propriétaire et gestionnaire du site. Les déchets traités sur ce site pour le compte de SÉM, dans le cadre d'un marché de prestations de services, sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets de nettoyage des voiries produits par les communes, les encombrants (tout-venant) des déchèteries et les encombrants collectés par certaines communes.

2.5.5.1 Marché de traitement

Le marché relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés ultimes sur l'ISDND de Borde Matin, a été conclu entre SÉM et SUEZ RV Centre Est, pour une durée de 8 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2026.



2.5.5.2 Arrêté d'exploitation du site de Borde Matin

L'arrêté d'exploitation du site autorise la société SUEZ Borde Matin à exploiter le site jusqu'en 2053. Les principaux éléments de cet arrêté sont présentés ci-dessous.

➤ Capacité de traitement

La capacité annuelle de traitement de déchets non dangereux de l'ISDND est la suivante, en lien avec les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux :

- De 2020 à 2024 : 357 000 tonnes,
- De 2025 à 2052 : 270 000 tonnes.

Le tonnage maximum en provenance des départements limitrophes est de 50 000 t./an, la zone de chalandise s'étend sur les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur le département de la Saône et Loire. En dehors de ces 50 000 tonnes, dans le cadre de la continuité de service et du principe de solidarité en cas de maintenance ou panne des installations de traitement des départements limitrophes, des délestages en provenance de ces installations sont également autorisés avec l'accord préalable du Préfet.

➤ Traitement des lixiviats

En 2022, 108 100 m³ ont été traités et rejetés en 2022 dont 1896 m³ en provenance d'autres installations.

➤ Autres activités de traitement

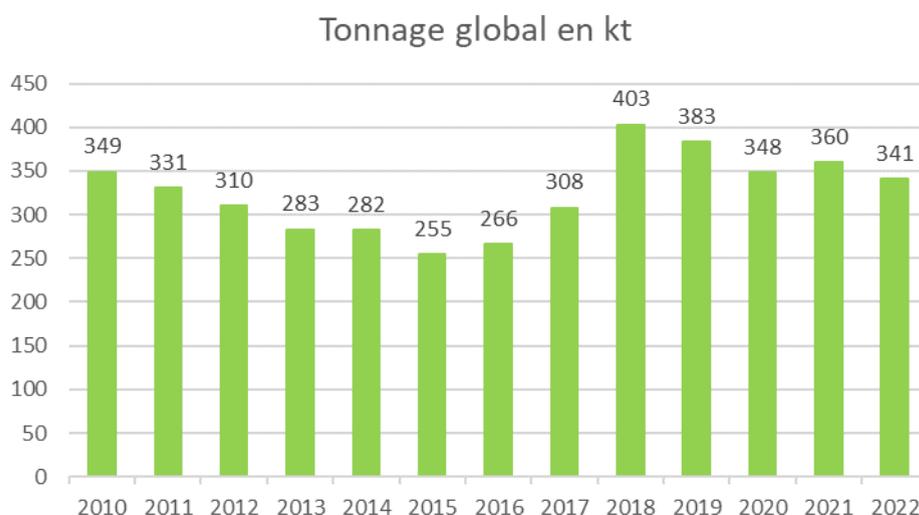
L'arrêté préfectoral autorise également l'exploitation d'autres types de casiers ou plateformes afin de traiter les autres déchets :

- Casier mono-déchets amianté,
- Casier mono-déchets plâtre,
- Casier déchets inertes,
- Unité de valorisation du Bois,
- Plateforme de compostage,
- Plateforme de traitement des terres polluées.

2.5.5.3 Bilan d'activité 2022 du site et évènements marquants

En 2022, les tonnages des déchets traités sur le site s'élevèrent à 340 821 tonnes, en baisse de 5,24 % par rapport à 2021.

Graphique 11 : Evolution des tonnages enfouis à l'ISDND (en kt)



La quantité des déchets traités sur site se répartissent de la manière suivante :

Tableau 15 : Répartition des tonnages enfouis à l'ISDND (en tonnes)

	TONNAGES
Ordures ménagères (OM)	168 244
Boues	173
Refus de Tri	154 300
Déchets Inertes	194
Amiante lié	3629
Autres	14 281
TOTAL	340 821

Le site est exploité par un remplissage successif de casiers (comblement en élévation de déchets compactés) afin de limiter la surface ouverte et limiter les nuisances (odeurs, envols, oiseaux). L'installation, outre les zones de stockage, comprend un poste de contrôle, un système de gestion des eaux avec une station d'épuration des lixiviats, une unité de valorisation du biogaz (équipements fonctionnant en cogénération, produisant une énergie électrique et thermique alimentant directement le réseau de chaleur urbain de Firminy).

Le taux de valorisation de biogaz sur le site en 2022 est de 97,3 %. La quantité de biogaz capté représente 17 651 186 Nm³, dont 17 215 456 Nm³ valorisés.

➤ Plusieurs évènements marquants en 2022 :

- L'année 2022 marque la fin de l'exploitation du site en casiers dits « Bioréacteurs ». Les casiers C1 à C3 ont reçu une couverture définitive. La réhausse du casier B6 en exploitation « classique » a été réceptionnée en juillet 2022 pour une mise en service en novembre.
- Dans le cadre des dispositions de la loi AGECS, des caméras de surveillance ont été installées sur le quai de vidage.
- 3 déclenchements radioactifs ont eu lieu sur le site, tous en provenance de la collecte des OMR de SÉM. L'un des déclenchements a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée pour isolement et identification. Ce déchet a ensuite été évacué et pris en charge par l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs).
- Concernant les nuisances olfactives, 7 plaintes de riverains ont été enregistrées en 2022.

Les comptes-rendus des commissions de suivi de site et présentations de l'exploitant sont disponibles sur le site de la préfecture de la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/commission-de-suivi-de-site-a4364.html>

Une commission de suivi du site a eu lieu le 22 novembre 2022.

2.5.5.4 Déchets de SÉM traités sur le site

Au total en 2022, 116 868 tonnes de déchets (base facturation) ont été enfouies sur le site de Borde Matin pour le compte de SÉM dans le cadre du marché de prestations de services relatif au traitement des déchets ultimes.

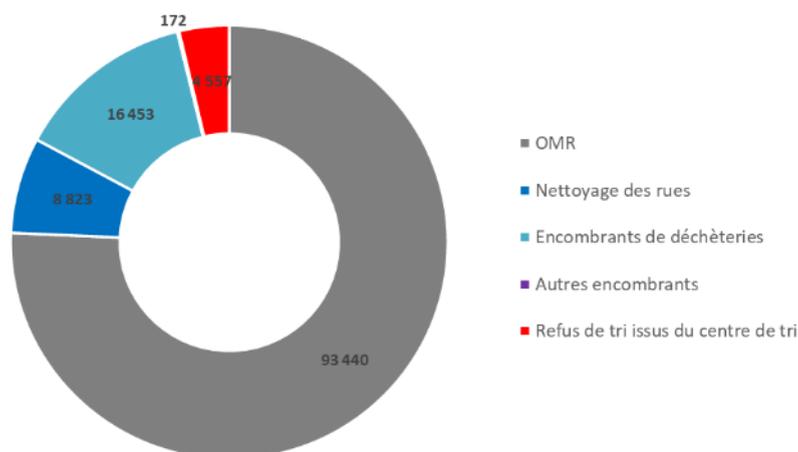
Le tableau ci-dessous reprend la répartition des déchets enfouis sur l'ISDND dans le cadre de ce contrat ainsi que dans une 2nd partie les autres déchets gérés par SÉM et également orientés en enfouissement.

Tableau 16 : Evolution des tonnages destinés à l'enfouissement (en tonnes)

	2021	2022	en t.	en %
Répartition des déchets enfouis (base marché de traitement des déchets ultimes) en tonnes				
Apport du quai de Saint-Etienne (OMR + nettoyage des rues + encombrants)	59 543	55 790	-3 753	-6,3 %
Apport OMR (quai de Saint-Chamond + apports directs)	42 302	40 847	-1 455	-3,4 %
Apport direct déchets de nettoyage des rues	5 033	5 602	569	11,3 %
Apport direct encombrants des déchèteries	15 520	14 457	-1 063	-6,8 %
Apport direct autres encombrants	451	172	-279	-61,8 %
TOTAL	122 848	116 868	-5 981	-4,9 %
Déchets enfouis dans le cadre d'autres marchés (Gestion des déchèteries, Evacuation des bennes CTM, Tri de la CS)				
Refus de tri des encombrants déchèteries	2 139	1 973	-166	-7,8 %
Refus de tri des bennes CTM (estimation)	133	25	-109	-81,6 %
Déchèteries mobiles	21	23	2	9%
Refus de tri issus du centre de tri	4 536	4 557	21	0,5%
TOTAL	129 677	123 445	-6 232	-4,81%
Par type de déchets *				
OMR	97 475	93 440	-4 037	-4,1%
Nettoyage des rues	9 535	8 823	-712	-7,5%
Encombrants de déchèteries	17 680	16 453	-1 227	-6,9%
Autres encombrants	451	172	-279	-61,8%
Refus de tri issus du centre de tri	4 536	4 557	21	0,5%
TOTAL	129 677	123 445	- 6 232	-4,8%

* Les FMA (les bennes à fond mouvant alternatif) en provenance du quai des Brunandières contiennent des OMR et des déchets de nettoyage de rue. La répartition des déchets enfouis a été calculée en fonction des données de l'entrée du quai de transfert puis appliquée aux tonnages réellement enfouis. Il existe en effet des écarts entre les pesées réalisées sur les quais des Brunandières et la quantité de déchets réellement enfouis (écarts liés à l'écoulement des déchets dans les FMA, aux différentes méthodologies de pesée sur les sites – double pesée ou pesée avec tare, ...)

Graphique 12 : Répartition des tonnages enfouis en 2022



2.5.5.5 Caractérisation des déchets enfouis

Le décret n°2021-119 instaure l'interdiction d'élimination en ISDND des chargements des bennes ou autres contenants lorsqu'ils sont constitués de déchets valorisables au-dessus de certains seuils. Ainsi, le producteur des déchets et à défaut le détenteur doit fournir un rapport annuel de caractérisation des déchets apportés dans l'installation. Ce décret devait être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022, cependant un délai de tolérance a été accordé sur l'année 2022 et prolongé jusqu'en septembre 2023. Il s'agit, pendant cette période, d'expérimenter des modèles justificatifs et des protocoles de caractérisation.

SÉM, dans le cadre d'un marché de prestations de service, a retenu la société INDIGGO pour la réalisation de ces caractérisations. Une campagne de caractérisation des bennes de déchèterie et de certaines bennes issues des CTM a été menée en novembre 2022. Les Ordures Ménagères Résiduelles seront concernées par ce décret à partir de 2025.

2.5.6 Performance de production des déchets issus de la collecte auprès des ménages (données issues des unités de traitement)

En kg/habitant/an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en %
TOTAL déchet Recyclables (hors Verre)	34,0	33,9	33,8	33,1	32,2	31,2	29,6	-5 %
Verre	17,7	18,9	19,6	20,0	20,6	20,9	21,2	1,7 %
TOTAL Recyclables (dont VERRE)	51,7	52,8	53,4	53,2	52,7	52,1	50,8	-2,3 %
Ordures ménagères (sens strict)	248	244	242	238	240	241	230	-4,3 %
Refus de tri	6,0	7	7	9	11	11	11	-0,2 %
Taux de valorisation (Déchets recyclables + verre) / (Ordures ménagères + refus de tri)	20,3%	21,0%	21,4%	21,5%	21,0%	20,6%	21,0%	1,9 %

➤ Observations :

Les performances de déchets recyclables (hors verre) connaissent une diminution constante depuis plusieurs années, notamment liée à la baisse importante des papiers. Cette baisse peut être imputée aux changements d'habitudes de consommation et à la diminution du gisement de papiers (presse, magazines...) mis sur le marché. Le refus de tri a progressé fortement ces dernières années et se stabilise sur un plateau élevé depuis 2020.

Le verre, dont les performances de recyclage étaient historiquement faibles sur le territoire de SÉM, poursuit sa progression, qui traduit une implication de plus en plus forte des habitants dans le tri des emballages en verre.

La production d'ordures ménagères connaît une forte diminution en 2022.

2.6 SYNOPTIQUE DE GESTION ET BILAN MATIERE GLOBAL DES DECHETS TRAITES

➤ Cumul des tonnages traités et valorisés

En cumulant en 2022 :

- Les déchets ménagers et assimilés issus des collectes en porte-à-porte (ordures ménagères, emballages et papiers, verre et cartons sur certains secteurs) et des collectes séparées en apport volontaire (verre, textiles, emballages et ordures ménagères sur certains secteurs)
- Les déchets issus des activités des services techniques municipaux,
- Les déchets ménagers et assimilés apportés en déchèteries fixes et mobiles.

SÉM a pris en charge au global 202 940 tonnes de déchets.

En 2022, ce sont **79 776 tonnes de déchets qui ont été valorisés** (valorisation matière, organique ou énergétique). Ces tonnages incluent la valorisation des gravats et pneus qui sont, dans les indicateurs techniques en fin de rapport, non pris en compte dans les taux de valorisation, conformément à la définition des objectifs de valorisation européens et français.

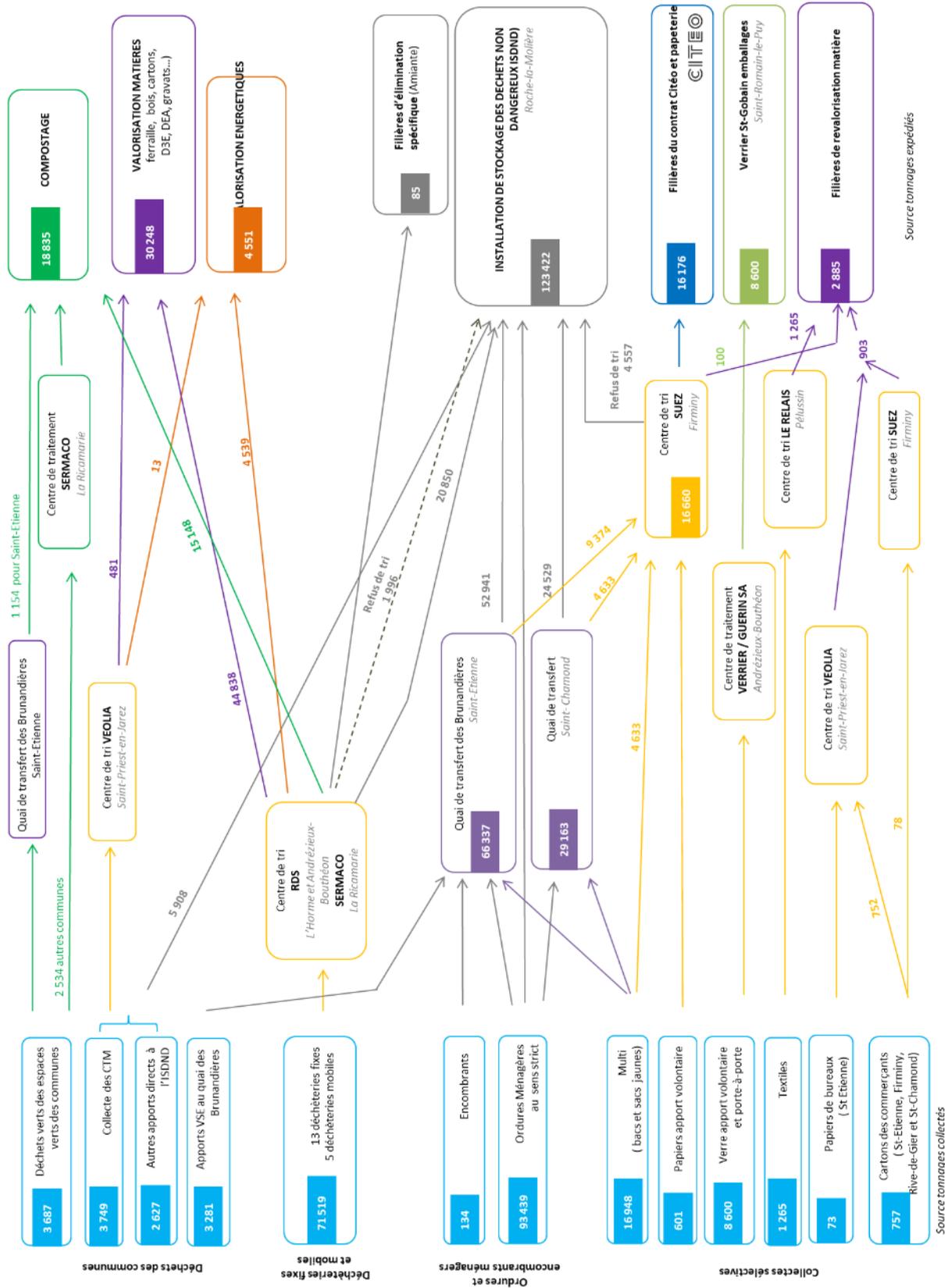
➤ Indicateurs taux de valorisation

Tableau 17 : Indicateurs taux de valorisation

	2022
Taux de valorisation matière et organique	37 %
Taux de valorisation énergétique	2,4 %
Taux de valorisation global	39,2 %
Taux de valorisation matière hors pneus et hors gravats (taux réglementaire)	32,3 %

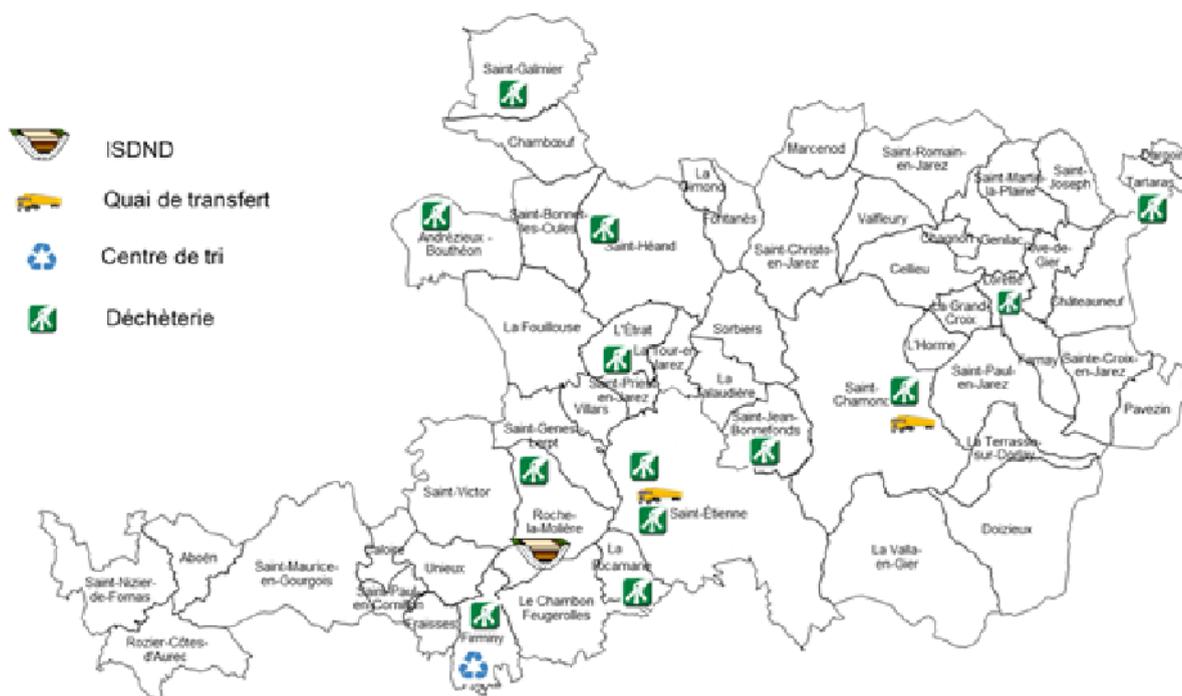
Schéma 3- Répartition des différents flux-année 2022

Répartition des différents flux en tonnes – année 2022 – 53 communes pour 405.479 habitants



2.6.1 Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement

Carte 8 : Localisation des différents équipements de transfert, tri, valorisation et traitement sur SÉM



2.7 LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR

Dans le cadre d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP), les fabricants, distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) et importateurs des produits relevant de la filière, doivent prendre en charge, de manière financière ou opérationnelle, la gestion des déchets issus de ces produits. La première filière nationale et réglementée de responsabilité élargie des producteurs a été mise en place pour les emballages ménagers en 1992. Des dispositifs similaires ont ensuite été instaurés pour d'autres produits, tels que les piles et accumulateurs, les papiers graphiques, les équipements électriques et électroniques (EEE), etc.

Pour assurer le financement de la filière, une éco-contribution est payée par le consommateur lors de l'achat d'un produit et est versée à un éco-organisme, agréé par l'Etat, qui prendra en charge le déchet issu de ce produit. L'éco-organisme doit satisfaire le cahier des charges de la filière, avec notamment des objectifs de taux de réemploi, valorisation.

Dans de très nombreux cas, les éco-organismes contractualisent avec les collectivités compétentes en matière de déchets et apportent un soutien financier (pour aider au financement de missions assurées par le service public) ou un soutien opérationnel (pour prendre en charge directement une partie des opérations de gestion des déchets soumis à la REP) ou les deux combinés.

Pour certaines filières, les distributeurs des produits sont soumis à la règle dite du « 1 pour 1 », dispositif de reprise obligatoire d'un produit usagé lors de l'achat d'un produit neuf.

Tableau 18 : les « filières REP » en vigueur

Filière	Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Modalités de collecte	Aspects financiers	
				Dépenses à charge de la collectivité	Dépenses à charge de l'éco-organisme
Emballages ménagers et papiers graphiques	CITEO	Contrats 2018-2022 pour les emballages ménagers et pour les papiers graphiques	Collecte des emballages ménagers (hors verre) et papiers dans les bacs jaunes Collecte du verre dans les colonnes à verre	Pré-collecte, collecte, tri et traitement	Soutiens financiers versés à la collectivité (soutien lié aux performances de recyclage, soutien de projets spécifiques...)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Convention signée avec Corepile	Collecte dans des conteneurs spécifiques (déchèteries, magasins...)	Collecte en déchèterie	Transport et traitement
Cartouches impression	ECOSYSTEM, ECOLOGIC et SCRELEC	Convention avec Easyrecycleprint	Collecte dans des bacs spécifiques (déchèteries, magasins...)	Collecte en déchèterie	Transport et traitement
Appareils électriques, électroniques et lampes	ECOSYSTEM	Convention 2015-2020 signée avec OCADEEE Puis convention 2021	Collecte en déchèterie Reprise en magasin (1 pour 1 ; reprise sans achat pour les petits appareils dans les magasins de vente de plus de 400 m ²)	Collecte en déchèterie	Transport et traitement
Textiles, linge et chaussures	RE-FASHION	Convention 2014-2019 avec Eco TLC DSP renouvelée mai 2015 avec Le Relais et Chrysalide	Colonnes sur domaine public Dons auprès d'associations	Aucune	Collecte dans les colonnes, transport, tri et traitement Soutien à la collectivité pour la communication
Pneus	ALIAPUR	x	Collecte en benne dans les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Galmier Reprise chez les garagistes (1 pour 1)	Collecte en déchèterie (5 déchèteries équipées)	Transport et traitement
Médicaments	CYCLAMED	x	Collecte en pharmacie	Aucune	Transport et traitement
Bouteilles de gaz	Pas d'éco-organisme	x	Obligation de reprise par les distributeurs de bouteilles de gaz depuis 2013.	Aucune	x
DASRI (déchets d'activités de soins)	DASTRI	x	Collecte en pharmacie	Aucune	x
DDS (déchets diffus spécifiques)	Eco-DDS	Convention envisagée pour un démarrage en 2020	Prise en charge en déchèterie (déchets ménagers spéciaux)	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour
Meubles	Eco-Mobilier	Contrat territorial pour le mobilier usagé 2019-2023	Benne dédiée sur 13 déchèteries	Collecte en déchèterie	Soutiens financiers à la collectivité Transport et traitement

2.8 AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES

2.8.1 Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation)

➤ Appels au N° Infos Déchets

Le numéro infosdéchets est la porte d'entrée de SÉM pour toutes les questions relatives à la gestion des déchets ménagers. Les appels sont saisis sur une base de données afin de pouvoir assurer le suivi et le contrôle des demandes et réclamations.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, on relève 8 759 appels, soit 35 appels par jour ouvré en moyenne, en légère diminution de 1 % par rapport à 2021.

➤ Synthèse des appels au Numéro Infosdéchets en 2022

6 092 appels (69 %) pour formuler une réclamation concernant la gestion des déchets ménagers :

- 24 appels par jour en moyenne,
- 73 % des appels en provenance des particuliers,
- 61 % pour des problématiques de collecte,
- 38 % pour des problématiques de dotation.

2 156 appels (25 %) pour demander un renseignement :

- 9 appels par jour en moyenne,
- 45 % des appels concernent les déchèteries : consignes de tri, modalités d'accueil et horaires d'ouverture,
- 11 % des appels pour connaître les jours de collecte.

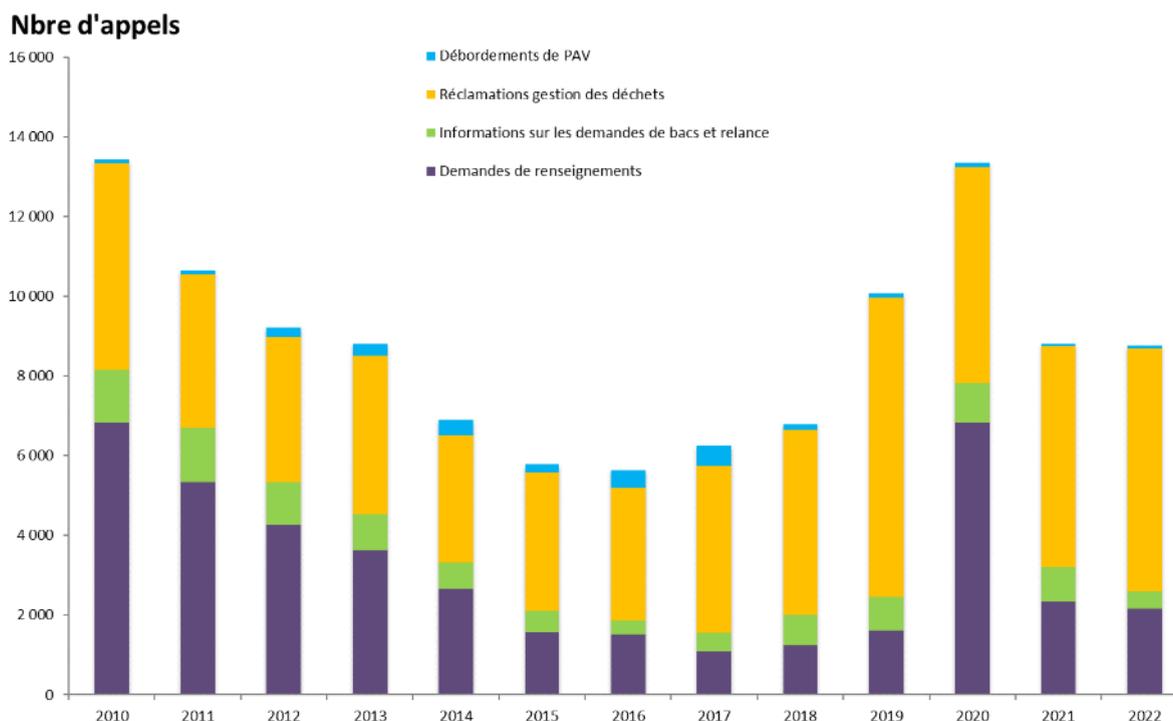
441 appels (5 %) relatifs à une demande de bac roulant :

- 2 appels par jour en moyenne,
- 79 % d'appels concernent une première demande.

70 appels (1 %) pour signaler un débordement de points d'apport volontaire :

- 33 % d'appels en provenance de particuliers,
- 81 % d'appels pour des débordements de colonnes à verre.

Graphique 13 Evolution annuelle du nombre et de la typologie des appels au N° Infosdéchets



2019 : nouveau marché de collecte et 2020 : impact confinement lié au Covid (dont fermeture des déchèteries)

2.8.2 Sécurité

2.8.2.1 Suivi du plan de résorption des points noirs de collecte

L'activité de collecte des déchets en porte-à-porte est une activité à risques multiples : manutention des bacs ou des sacs, utilisation de machines et exposition du personnel à l'environnement routier. En France, la profession déplore en moyenne chaque jour 2 accidents causant une invalidité permanente, dont chaque mois 10 graves et chaque année environ 10 mortels.

La collecte est soumise au code du travail (incluant notamment la formation du personnel à la réglementation du code de la route et à l'utilisation des machines) et depuis quelques années, elle s'appuie également sur la recommandation R437, qui identifie les risques principaux liés à l'activité de collecte et propose des mesures de prévention. La résorption des points noirs fait naturellement partie des mesures du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) de la collecte en régie. On entend par points noirs, les lieux (quartiers, voies, carrefours, impasses...) dans lesquels les équipes de collecte rencontrent des difficultés liées à la circulation de leur véhicule : marche arrière, gabarit de la chaussée, rupture de pente trop prononcée...

Outre l'objectif pour le personnel de la collecte (les agents de SÉM ou des prestataires privés qui interviennent pour son compte), il s'agit également de prévenir les risques pour les usagers.

SÉM a engagé en 2014 un plan de résorption des points noirs de collecte. Il fait l'objet d'une relative complexité liée au poids des habitudes ancrées, à la résistance au changement, au territoire étendu et au nombre important de communes concernées nécessitant la mobilisation d'un nombre important d'acteurs.

1 375 points noirs ont été identifiés depuis 2014 et sont classés en 11 catégories et trois niveaux de priorité. Ce nombre a été réactualisé au cours des années (intégration de nouvelles communes, etc....). Une attention particulière a été portée sur les marches-arrière, qui représentent environ 50 % des points noirs recensés.

Un travail de terrain a été progressivement engagé entre les secteurs de la collecte (encadrants pour la régie de collecte et prestataires) et les communes, afin d'apporter des solutions alternatives (mise en place de points de regroupement, de points fixes, aménagement d'espaces de retournement, adaptation des tournées, ...).

La communication aux usagers s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Des agents de SÉM sont allés à la rencontre des usagers pour expliquer les modifications avec la remise de tracts et de courriers.

Des travaux d'aménagement de plateformes de retournement, de points fixes, d'agrandissement de voies... ont été réalisés dans de nombreuses communes depuis 2016.

Ainsi, au 31 décembre 2022, 1 158 points noirs de collecte, soit 84 % d'entre eux, ont été résolus sur un périmètre de 53 communes et le travail sera poursuivi en 2023.

2.8.2.2 Mise en place des actions du Document Unique d'Évaluation des Risques

Les métiers de la collecte et du traitement des déchets sont des métiers à risques, la sécurité des agents est une préoccupation forte de SÉM tant pour le personnel en régie que pour les prestataires.

Plusieurs formations sont poursuivies sur le thème de la sécurité au travail :

- Formation « Adaptation au poste et consignes de sécurité », systématiquement dispensée au personnel nouvellement recruté (3 jours pour les collecteurs et 5 jours pour les collecteurs-chauffeurs).

- Formation des « Sauveteurs Secouriste du Travail » (SST) + recyclages
- Formation à l'utilisation des extincteurs
- Formation gestes et postures
- Recyclage « habilitation électrique » et recyclage « Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité » (CACES)
- Mise à jour FIMO.

27 accidents de travail ont été déclarés en 2022 entraînant au total 2 287 jours d'arrêt (dont 1 020 jours liés à des accidents survenus avant 2022 ou ayant fait l'objet d'une rechute en 2022). Le nombre d'accidents du travail déclarés a augmenté de 18 % par rapport à 2021. Le nombre de jours d'arrêts à la suite d'un accident a diminué de 134 jours par rapport à 2021.

En termes de sinistralité routière, 20 sinistres ont eu lieu en 2022 (-2 par rapport à 2021), dont 17 avec responsabilité engagée pour le conducteur du véhicule de collecte. La plupart du temps, ces incidents surviennent lors de manœuvres (demi-tour ou évitement de stationnement).

2.9 EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010

Le cadre réglementaire français de la prévention et de la gestion des déchets s'appuie sur la directive européenne 2008/98/CE, dite « directive-cadre déchets ». Cette dernière a fait l'objet d'une révision importante le 30 mai 2018.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Environnement, les objectifs de SÉM en matière de prévention et de gestion des déchets doivent être compatibles à la fois avec le PNPD (Plan National de Prévention des Déchets) et le volet déchets du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Ce dernier, plus récent que le PNPD, reprend les objectifs nationaux de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte de 2015 (LTECV), en les adaptant au contexte régional.

Enfin, la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) a mis en conformité les objectifs nationaux avec la directive 2008/98/CE, en fixant plusieurs nouveaux objectifs, notamment :

- La baisse de 15% des DMA en 2030, par rapport à 2020,
- La limitation de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 10% des déchets collectés en 2035.

Les principaux objectifs réglementaires actuels sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il est fait référence aux DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), ces objectifs s'appliquent uniquement aux déchets collectés par la Métropole. Lorsqu'il est fait référence aux DNDNI (Déchets Non Dangereux Non Inertes), ces objectifs s'appliquent à tous les producteurs de déchets du territoire : les ménages, les assimilés collectés par la Métropole, mais également les déchets des activités produits par les entreprises, non gérés par le service public de gestion des déchets.

Tableau 19 : objectifs réglementaires

Type d'objectif	Objectif UE/France Objectif régionaux - SRADET (lorsqu'ils diffèrent)
Prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des DMA de 15 % en 2030, par rapport à 2010 Réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025 (restauration collective et distribution) et d'ici 2030 pour les autres producteurs Réduction de 10 % des déchets non dangereux non inertes (DMA et déchets des activités) en 2031, par rapport à 2025
Objectif d'amélioration du tri des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique au 31 décembre 2022 Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets au 31 décembre 2023 65 % de valorisation matière pour les DNDNI (DMA et déchets d'activité) en 2025 Préparation des DMA en vue de leur réutilisation ou recyclage : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035 65 % de valorisation matière pour les DNDNI en 2025, puis 70 % en 2030
Réduction de l'enfouissement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'enfouissement des DNDNI (DMA et déchets d'activité) de 50% en 2025, par rapport à 2010 Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (sur flux issus CS ou opération de tri) Limitation de l'enfouissement des DMA à hauteur de 10 % des déchets collectés en 2035

• Objectifs propres au PLPDMA

Voir le paragraphe 2.2.3 sur le descriptif des objectifs.

Tableau 20 : objectifs SÉM liés au PLPDMA

	2017	Objectif 2025	Evolution 2017-2025
Tonnage DMA collecté (hors gravats et déchets dangereux)	180 525 t. soit 449 kg / hab. <i>dont 97 993 t. d'OMR</i>	169 000t soit 413 kg / hab. <i>dont 86 000 t. d'OMR</i>	-8% -12%
Tonnage DMA + déchets municipaux collectés (hors gravats et déchets dangereux)	200 191 t. soit 498 kg / hab.	184 000 t. soit 448kg / hab.	-10%
.... dont tonnage enfoui (DMA + déchets municipaux)	130 189 t. soit 323 kg /hab.	109 000 t. soit 265 kg /hab.	-16%

➤ Bilan 2022 de la prévention et de la gestion des déchets

Tonnage collecté DMA (déchets ménagers et assimilés)

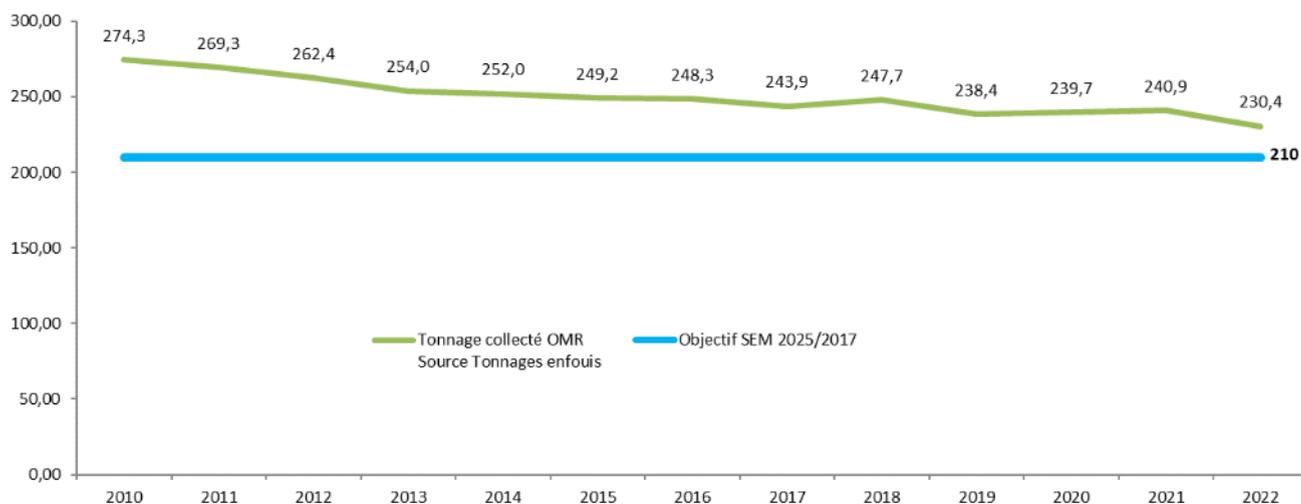
Somme des tonnages annuels d’ordures ménagères, des papiers/emballages, du verre, du textile à partir de 2013, des déchèteries fixes et mobiles, en kg/hab./an. HORS GRAVATS.

Graphique 14 tonnage collecté DMA (en kg/hab./an)



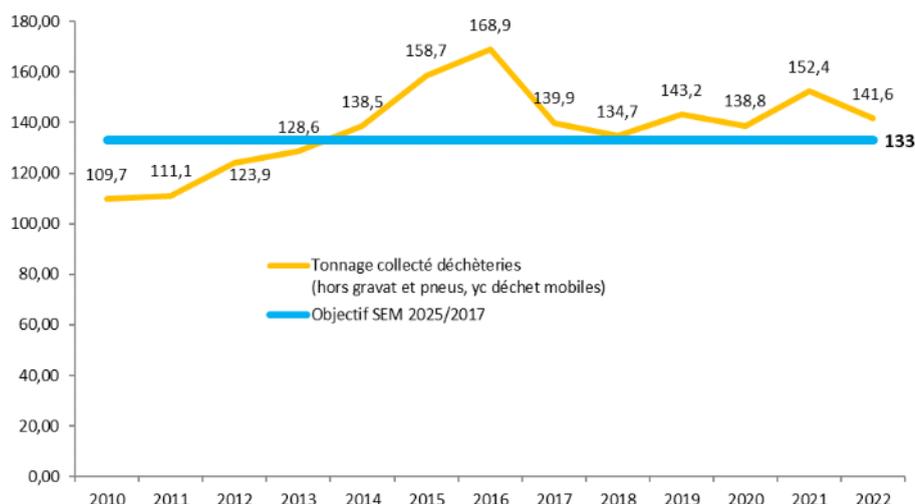
Pour atteindre l’objectif de SÉM en 2025, la quantité de déchets collectés doit encore diminuer de 27 kg/hab/an par rapport à 2022. Pour se conformer à l’objectif UE, la baisse devra atteindre 62 kg/hab/an en 2030 par rapport à 2022.

Graphique 15 : tonnage traité OMR (Ordures ménagères résiduelles – données entrée ISDND)



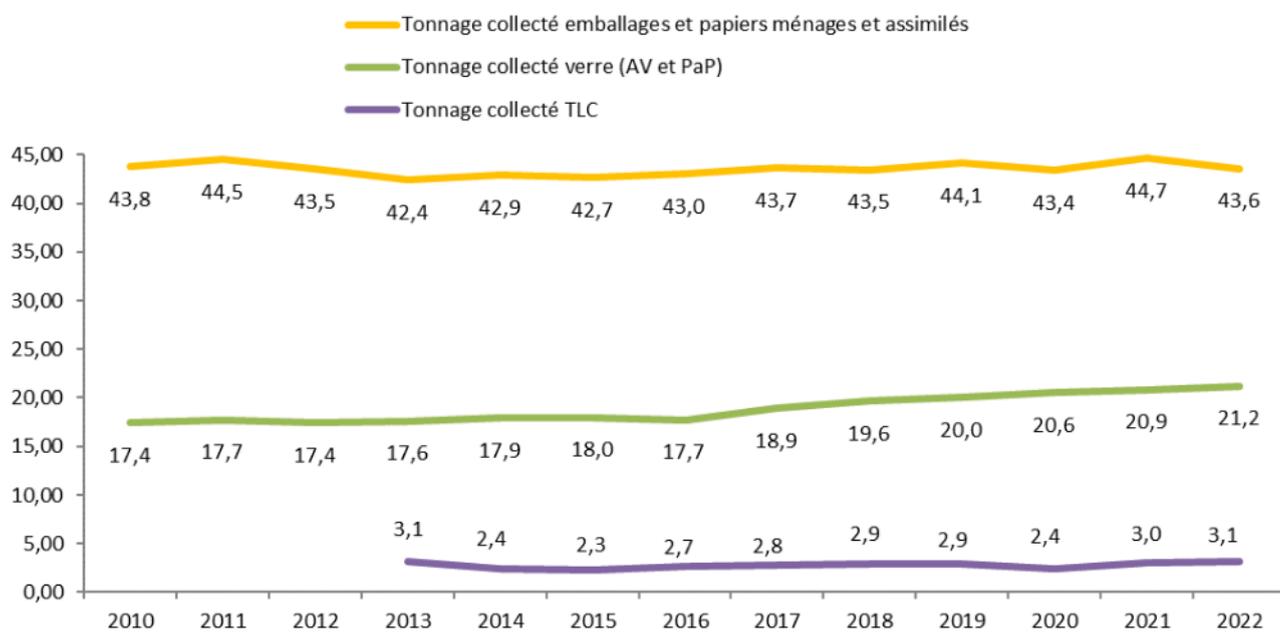
Les efforts sur le tri et la prévention ont permis au fil du temps de réduire significativement la production d’OMR. Pour atteindre l’objectif de SÉM en 2025, il convient de diminuer encore la quantité d’OMR de 20 kg/hab/an par rapport à 2022.

Graphique 16 : tonnages collectés en déchèterie

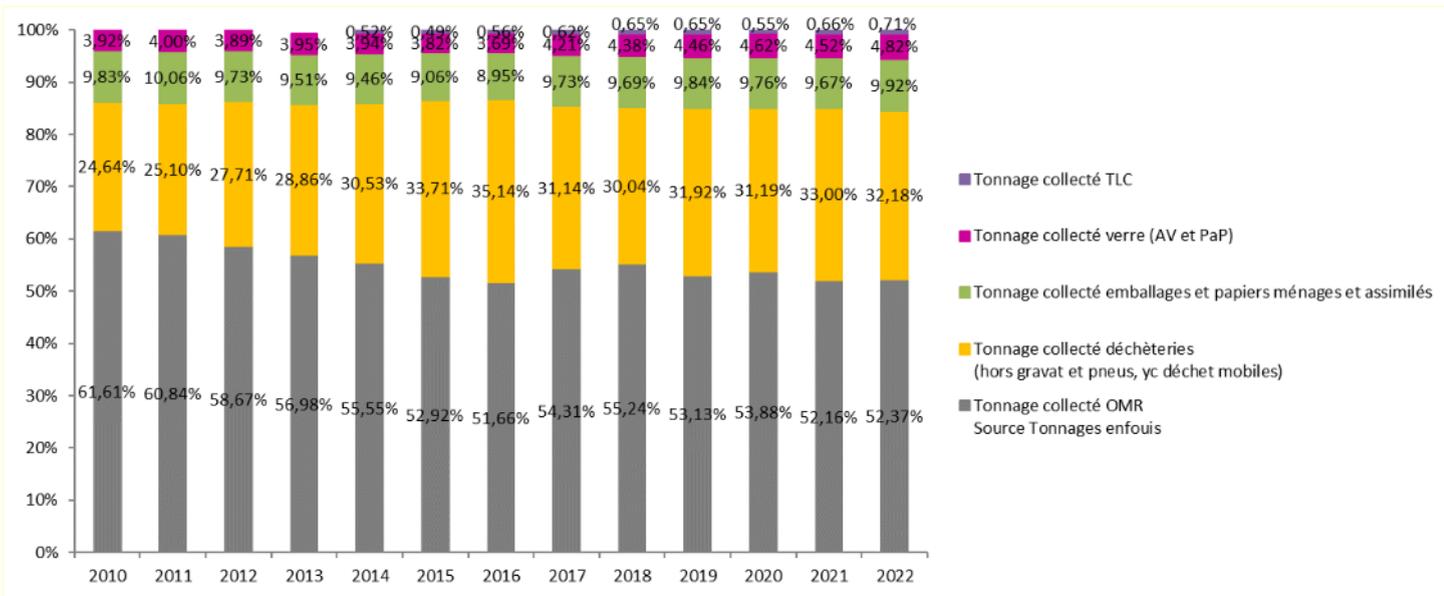


Pour atteindre l'objectif de SÉM en 2025, la quantité de déchets collectés doit encore diminuer de 8 kg/hab/an par rapport à 2022. Le tonnage annuel peut fluctuer de manière importante, en lien avec la quantité d'apport de déchets verts, très dépendante des conditions météorologiques (pluviométrie).

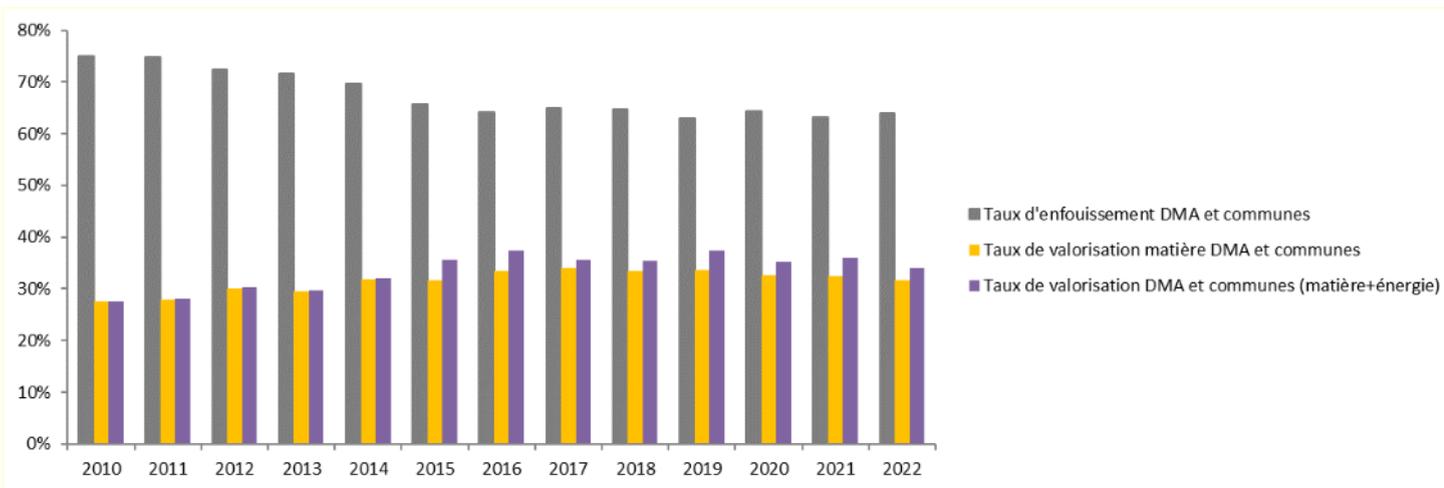
Graphique 17 : Tonnages collectés des collectes sélectives



Graphique 18 : Evolution de la répartition des tonnages (hors gravats)

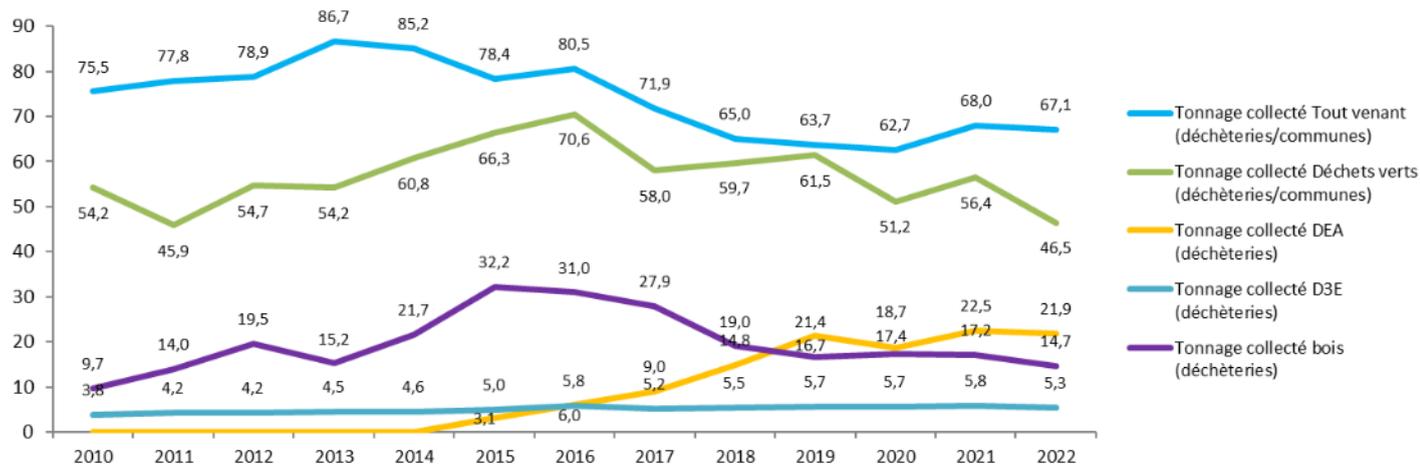


Graphique 19 : Taux de valorisation matière et énergétique global (hors gravats)



Le développement du tri a permis une réduction régulière entre 2010 et 2016 de la part des déchets enfouis, au profit des déchets recyclés et valorisés sous forme d'énergie. Ces taux n'intègrent pas la valorisation matière des gravats. Depuis 2016, les taux restent assez stables.

Graphique 20 : Tonnages collectés en déchèterie et par les communes (tout venant, déchets verts, DEA, D3E et bois, en kg/hab/an)



Graphique 21 Tonnages valorisés en filière issus des collectes séparées (TLC-Textiles, plastiques, cartons, verre, papiers, en kg/hab/an)



On observe une augmentation régulière des tonnages valorisés issus des collectes séparées. Seuls les tonnages de papiers sont en baisse : il s'agit d'une tendance nationale, liée à une baisse de la consommation de papiers.

Tableau Z1 Synthèse des indicateurs SÉM

Indicateurs		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif SEM 2025/2017	Objectif UE / France
Tonnage collecté déchets ménagers et assimilés (DMA), et déchets municipaux (avec gravats)	Population	376,305	378,756	374,835	388,518	386,940	389,153	390,550	401,845	402,882	404,048	404,323	404,607	405,479		
	Tonnes	207 968	208 720	205 424	213 075	216 606	224 224	229 212	216 039	213 675	214 686	210 604	218 376	202 940		
Tonnage collecté déchets ménagers et assimilés (DMA), et déchets municipaux (hors gravats)	kg/hab.	553	551	548	548	560	576	587	538	530	531	521	540	500		
	Tonnes	185 052	184 715	185 488	190 951	193 650	201 239	206 601	200 542	199 204	199 301	194 230	201 896	188 948	184 000	
Tonnage collecté déchets municipaux (déchets verts, marchés forains, benne s CTM, nettoyage rue...)	kg/hab.	491,8	487,7	494,9	491,5	500,5	517,1	529,0	499,1	494,4	493,3	480,4	499,0	466,0	448,5	
	Tonnes	17 518	17 035	17 821	17 781	18 121	17 994	18 875	20 096	18 536	18 024	14 336	15 020	10 526	15 000	
Tonnage collecté DMA (hors gravats)	kg/hab.	46,6	45,0	47,5	45,8	46,8	46,2	48,3	50,0	46,0	44,6	35,5	37,1	26,0	36,6	
	Tonnes	167 534	167 680	167 666	173 170	175 529	183 244	187 726	180 447	180 668	181 277	179 894	186 876	178 422	169 000	-15% en 2030/2010
Tonnage collecté OMR	kg/hab.	445,2	442,7	447,3	445,7	453,6	470,9	480,7	449,0	448,4	448,7	444,9	461,9	440,0	412,0	378,4
	Tonnes	103 216	102 014	98 375	98 679	97 503	96 975	96 988	97 993	99 807	96 314	96 927	97 475	93 439	86 000	
Taux de valorisation matière (DMA et DMV)	kg/hab.	274,3	269,3	262,4	254,0	252,0	249,2	248,3	243,9	247,7	238,4	239,7	240,9	230,4	209,6	
	%	28,47%	29,35%	31,03%	30,40%	32,74%	32,81%	34,10%	35,83%	35,15%	35,23%	35,15%	34,76%	33,50%	55 % en 2025 60 % en 2030	
Taux de valorisation (matière + énergie, DMA et DMV)	%	27,56%	28,11%	30,30%	29,66%	32,02%	35,64%	37,46%	35,56%	35,39%	37,34%	35,23%	35,94%	33,86%		
	Tonnes	138 591	138 226	134 267	136 841	134 773	132 442	132 384	130 190	129 129	125 654	125 170	127 405	121 424	109 000	DNDNI : -50% en 2025/2010
Tonnage enfouis (SDND (DMA et DMV)	kg/hab.	368,3	364,9	358,2	352,2	348,3	340,3	339,0	324,0	320,5	311,0	309,6	314,9	299,5	265,7	
	%	74,89%	74,83%	72,39%	71,66%	69,60%	65,81%	64,08%	64,92%	64,82%	63,05%	64,44%	63,10%	64,26%	10% max en 2035	
Taux d'enfouissement (DMA et DMV)																

INDICATEURS FINANCIERS



3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Montant annuel des prestations confiées à des entreprises

Les tableaux ci-dessous présentent uniquement les principales prestations confiées aux entreprises.

3.1.1 Collecte/ Transfert des déchets ménagers et assimilés

Tableau 22 : Récapitulatif des marchés de pré-collecte, collecte, transfert des déchets ménagers et assimilés

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant HT 2022
Fournitures de bacs roulants ordures ménagères et sélectif et de pièces détachées	SULO	01/05/2020	30/04/2024	348 215 €
Fourniture de sacs plastique	GROUPE BARBIER	16/12/2019	16/12/2023	50 568 €
Distribution de sacs plastique	ONDAINE AGRO	04/11/2021	04/11/2024	11 382 €
Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés				
LOT 1 - Collecte des ordures ménagères et des papiers et emballages hors verre secteur géographique OUEST	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2019	01/06/2025	2 423 733 €
LOT 2 - Collecte des ordures ménagères et des papiers et emballages hors verre secteur géographique EST	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2019	01/06/2025	1 956 798 €
Collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés				
LOT 3 - Collecte en colonnes enterrées Ordures ménagères - Sélective et cartons	URBASER ENVIRONNEMENT	03/06/2019	01/06/2025	92 136 €
Collecte des papiers	GUERIN LOGISTIQUE (avenant marché déchèteries)	01/05/2022	31/01/2024	31 695 €
Collecte du verre	GUERIN LOGISTIQUE SOLOVER	01/06/2022	01/06/2025	347 382 €
Gestion des quais de transfert de Saint-Etienne et de Saint-Chamond et transfert des ordures ménagères jusqu'au centre d'enfouissement (ISDND) de Roche-la-Molière et transfert de la collecte sélective jusqu'au centre de tri depuis le 2 mai 2020	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2018	31/12/2022	1 142 391 €
Mise à disposition et évacuation de bennes pour les déchets ménagers et assimilés	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2023	110 541 €

3.1.2 Valorisation/Traitement des déchets

Tableau 23 : Récapitulatif des marchés d'exploitation de déchèteries, de valorisation et de traitement

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant HT 2022
Tri des déchets issus de la collecte sélective	SUEZ RV CENTRE EST	01/05/2020	01/05/2024	2 693 754 €
Traitement des déchets ménagers et assimilés ultimes (ISDND)	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2018	31/12/2026	11 632 320 €
Exploitation de la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon	RDS	01/02/2019	31/01/2024	246 060 €
Exploitation de la déchèterie de L'Etrat	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	199 913 €
Exploitation de la déchèterie de Firminy	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	264 720 €
Exploitation de la déchèterie Lorette	RDS	01/02/2019	31/01/2024	525 152 €
Exploitation de la déchèterie de La Ricamarie	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	193 367 €
Exploitation de la déchèterie de Roche-la-Molière	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	207 779 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Chamond	RDS	01/02/2019	31/01/2024	589 648 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Galmier	RDS	01/01/2019	31/01/2024	197 911 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Héand	RDS	01/02/2019	31/01/2024	136 751 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	272 926 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Etienne - Le Soleil	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	273 700 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Etienne - La Chauvetière	SERMACO	01/02/2019	31/01/2024	249 408 €
Exploitation de la déchèterie Tartaras	RDS	01/02/2019	31/01/2024	397 173 €
Déchèterie mobile	SUEZ RV CENTRE EST	11/02/2019	31/12/2022	32 726 €
Transport et traitement des déchets verts issus des centres techniques municipaux	SERMACO	20/12/2021	31/01/2023	157 186 €

NB : les déchèteries de Lorette, Saint-Chamond et Tartaras comportent également des prestations de tri et traitement du tout-venant.

3.2 Montant annuel global des dépenses

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2022 et sont en € HT.

Tableau 24 : Dépenses de fonctionnement

OBJET	Réalisations au CA en €HT 2022
1.0. FRAIS DE STRUCTURE	4 378 547 €
1.1. LA COLLECTE DES DECHETS	15 433 894 €
Personnel collecte + personnel administratif	7 616 872 €
Vêtements de travail	87 880 €
Hygiène et sécurité du personnel en régie	24 965 €
Location de bennes	110 541 €
Achat pièces détachées bacs OM	21 263 €
Prestations de collecte confiées à l' entreprise y compris tri des marchés	4 632 249 €
Entretien des véhicules confié à l'entreprise	273 581 €
Entretien des véhicules confié aux communes	345 767 €
Carburant	674 494 €
Collecte du verre	347 382 €
Collecte apport volontaire papiers	31 695 €
Location centres techniques aux communes	122 500 €
Prestation de collecte des déchets assimilés confiées aux communes et convention de gestion	708 303 €
Divers gestion du service (Sydemer, entretien véhicules légers service, assurance BOM, annonces marchés, petite maintenance, système embarqué)	279 216 €
Transport et compostage des déchets verts	157 186 €
1.2. TRANSFERT DES DECHETS	1 142 391 €
Quai de transfert Saint-Chamond et de St Etienne/Brunandières	1 142 391 €
1.3. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS	11 632 320 €
Stockage des déchets (ISDND)	11 632 320 €
1.4. PREVENTION, TRI ET VALORISATION	3 163 820 €
Tri multimatériaux (papiers et emballages hors verre)	2 693 754 €
Achat et distribution sacs CS et OM	61 950 €
Subventions et cotisations	28 593 €
Communication, prévention et appels à projet Citéo	379 523 €
1.5. DECHETERIES	4 027 580 €
Exploitation des 13 déchèteries	3 754 508 €
Charges générales	16 522 €
Convention accès aux déchèteries	223 824 €
Déchèteries mobiles	32 726 €
Total dépenses de fonctionnement	39 778 552 €

Globalement, les dépenses liées à la gestion des déchets augmentent de +1,1 M€ soit + 2,7 %.

Les deux principaux éléments qui expliquent cette évolution sont :

- L'augmentation de la fiscalité : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui impacte chaque tonne enfouie.
- La révision de prix : forte inflation sur de nombreux marchés en lien avec la hausse des coûts de matières premières et du coût de l'énergie (notamment le marché d'enfouissement, les coûts de l'entretien et du carburant des véhicules, les marchés de prestation de collecte).

Tableau 25 : Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalizations au CA en €HT 2022
Grosses réparations véhicules de collecte	7 472 €
Achat de véhicules	1 063 313 €
Résorption point noir de collecte	3 350 €
Achat de bacs OM et CS	326 952 €
Bioseaux, bacs et PAV biodéchets	28 871 €
Plan de réduction des déchets	20 000 €
Achat colonnes aériennes et enterrées, verre, OM et CS	252 054 €
Divers collecte et achats matériel	86 918 €
Station de tri	30 130 €
Achat composteurs	6 150 €
Grosses réparations déchèteries et quais de transfert	224 405 €
Groupement centre de tri	43 498 €
Total dépenses d'investissement	2 093 112 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à moins de 2 100 k€ HT et sont en diminution par rapport à 2021. (- 9 %).

Les postes les plus importants sont l'acquisition de véhicules ainsi que les acquisitions de bacs roulants et de points d'apports volontaires, ainsi que les grosses réparations effectuées en déchèteries et sur les quais de transfert.

3.3 Montant annuel global des recettes

Tableau 26 : recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Réalizations au CA en €HT 2022
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères nette	42 572 304 €
Redevance spéciale	1 593 737 €
Recettes mise à disposition de personnel et aides à l'emploi	72 938 €
Recettes communication tri	101 109 €
Vente matériaux triés et soutiens éco-organismes	6 242 346 €
<i>dont recettes contrat Citéo</i>	2 269 283 €
<i>dont recettes verre</i>	217 919 €
<i>dont recettes autres filières</i>	2 854 794 €
<i>dont recettes déchèteries</i>	355 376 €
<i>dont recettes filière appareils ménagers</i>	395 256 €
<i>dont autres recettes</i>	149 718 €
Conventions pour accès en déchèterie	437 610 €
Autres recettes exceptionnelles (pénalités de retard, subvention...)	22 509 €
Total recettes de fonctionnement	51 042 553 €

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 6,8 % entre 2021 et 2022. Cela s'explique par :

- l'attribution de compensation reversée aux communes de 2 M€ n'est plus déduite des recettes de TEOM mais est affectée aux charges générales de Saint-Étienne Métropole.
- la poursuite de la hausse des prix de reprise des matériaux.

3.4 Comptabilité analytique

Les données présentées ci-après sont issues de la matrice ComptaCoût®, méthode conçue par l'ADEME et basée sur les principes de la comptabilité analytique.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets et permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

3.4.1 Coût complet

Le coût complet de la gestion des déchets ménagers et assimilés à SÉM est de 41,4 M€ HT pour l'année 2021 soit 102 €HT/hab.

3.4.2 Le coût par habitant

86 € HT est le coût net par habitant du service public de gestion des déchets sur le territoire de SÉM.

Le dernier référentiel national des coûts de l'ADEME porte sur les données 2020, et indique :

→ Le coût national moyen du service public de gestion des déchets est de 109 € HT/hab.

Nota : il s'agit du coût aidé en € HT. C'est-à-dire le coût de l'ensemble des charges dont sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Ces coûts reflètent la charge restant à financer par la collectivité.

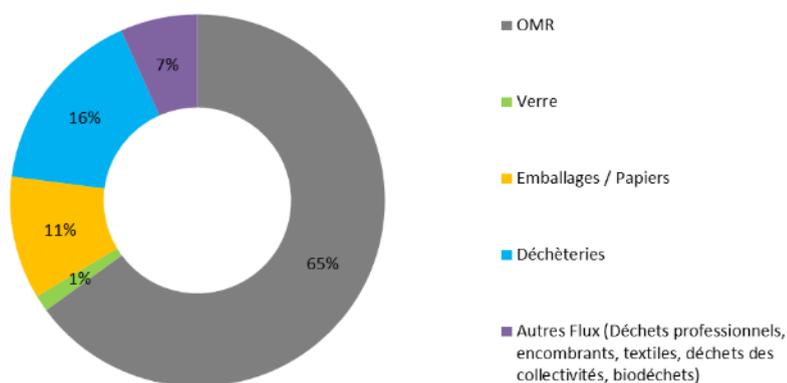
3.4.3 Le coût du service public de gestion des déchets ménagers en fonction de la nature des déchets

Tableau 27 : Coûts aidés du service public de gestion des déchets en €/HT/hab en fonction de la nature des déchets²

Verre	Déchets des collectivités	Papiers et emballages hors verre	Déchèteries	Ordures ménagères résiduelles	Total : Tous les déchets
1,2 €	3,6 €	9,2 €	14 €	56 €	86 €

Graphique 22 : Répartition du coût aidé

% coût aidé de chaque flux - Année 2022



Les ordures ménagères représentent 65 % du coût aidé global avec un poids de 47 % du tonnage global collecté.

3.4.4 La nature des charges

Les dépenses présentées dans le tableau ci-après s'entendent charges d'amortissements comprises.

Tableau 28 : Nature des charges en € HT et en %

CHARGES en €HT	2022	En %
Charges fonctionnelles	4 553 672 €	11%
Prévention	90 163 €	0,2%
Collecte (Pré-collecte + Collecte)	18 024 520 €	44%
Transfert/Transport	2 332 498 €	6%
Traitement	16 196 662 €	39%
Autre charges	218 645 €	1%
Total charges	41 416 160 €	100%

Nota : Les charges fonctionnelles sont les charges de structure et les charges de communication

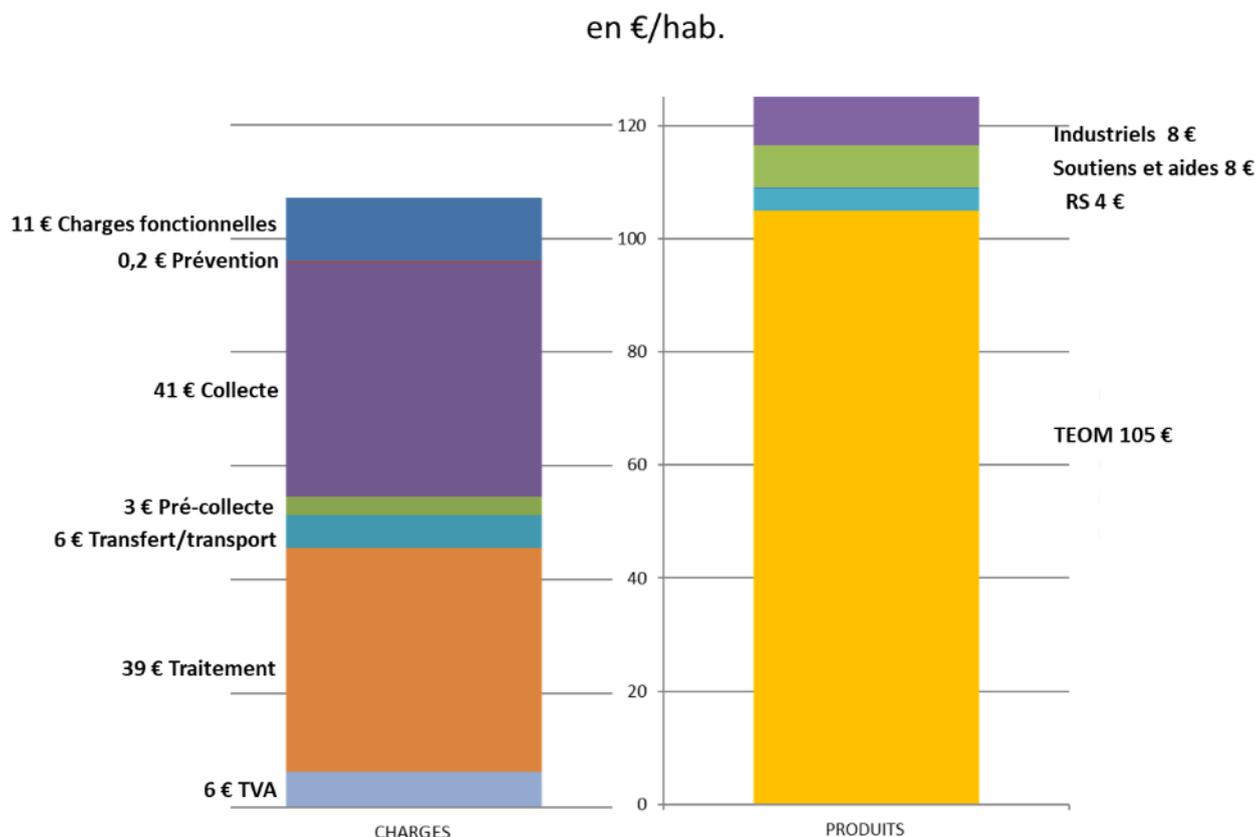
3.4.5 La nature des produits

Tableau 29 : Nature des produits en € HT et en %

PRODUITS en €HT	2022	En %
Vente de matériaux et d'énergie	3 429 545 €	52%
Soutiens versés par les éco-organismes	3 049 967 €	47%
Aides	57 935 €	1%
Total produits	6 537 446 €	100%

3.4.6 Répartition des charges, des produits et du financement

Graphique 23 : Répartition du coût aidé



➤ Les charges

Les dépenses liées aux opérations de collecte (pour tous les flux y compris donc les coûts liés à la collecte en déchèterie) représentent la part la plus importante (mais non majoritaire) des dépenses de fonctionnement : 41€/hab.

➤ Les produits

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés est principalement financé par :

→ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Elle est instituée sur l'ensemble du territoire et représente le mode de financement principal du service. Le taux unique de 8% a été maintenu depuis 2020.

Elle est destinée à financer l'ensemble des opérations se rattachant au service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les autres produits sont :

→ La redevance spéciale - Cf. paragraphe 2.1.8

→ La vente de matériaux triés en centre de tri ou en déchèterie et les soutiens financiers des éco-organismes

Les ventes de matériaux, aides et soutiens permettent de couvrir 16€/hab.

3.4.7 Evolution des coûts aidés

Tableau 30 : Evolution du coût aidé par flux de déchet en €/HT/hab.

	OMR	Verre	Emballages / papiers	Déchèteries	Autres flux	Tous flux
2014	46 €	0,5 €	6,5 €	12,7	7,8 €	73,4 €
2015	48 €	0,6 €	7,2 €	11,9	7,7 €	75,8 €
2016	50 €	0,8 €	7,2 €	12,7	7,3 €	77,6 €
2017	50 €	0,8 €	6,9 €	13,0	6,2 €	76,8 €
2018	49 €	0,7 €	7,9 €	10,5	5,6 €	73,2 €
2019	47 €	1 €	9 €	12 €	5 €	75 €
2020	48 €	1,1 €	11,7 €	11,7	4,9 €	77,3 €
2021	51 €	1 €	10 €	14 €	5 €	81 €
2022	56 €	1 €	9 €	14 €	6 €	86 €

Le coût aidé tous flux a augmenté de 6 % par rapport à 2021.